

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE** : L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'Union Européenne de Paiements — La répartition internationale des réserves en or et en dollars — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

## L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

Deux articles précédents (1) ont analysé les origines, le but et le fonctionnement de l'Union Européenne de Paiements. Le dernier de ces articles a décrit l'évolution de cette institution jusqu'à la fin de l'année 1953. Le moment semble venu de mettre à jour les données reprises précédemment, et, tout en suivant plus spécialement la situation de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise vis-à-vis de l'U.E.P. et de ses partenaires, de signaler les principales modifications apportées lors des renouvellements annuels de l'Union à la structure des relations entre les pays créanciers et les pays débiteurs.

A l'effet de situer les particularités de l'évolution de la position belgo-luxembourgeoise dans l'U.E.P. et de saisir la raison des modifications structurelles de l'Union, il n'est pas inutile de rappeler tout d'abord brièvement comment celle-ci, dans son ensemble, a fonctionné dans le cadre de la situation générale de l'économie européenne.

### Evolution des positions globales des différents pays membres de l'Union Européenne de Paiements (2).

Les deux premières années de fonctionnement de l'Union avaient été marquées par les très sérieuses fluctuations de la conjoncture résultant de la guerre

de Corée et de l'effort de réarmement des pays occidentaux. Il en était résulté dans l'U.E.P. des mouvements d'une ampleur et d'une rapidité qui n'avaient pas été envisagés lors de la constitution de l'Union : c'est ainsi que l'exercice comptable 1951-1952 s'était clôturé par une accumulation excessivement importante des déficits (et des excédents correspondants) qui avaient atteint les 2.300 millions d'unités de compte.

Six pays accusaient des déficits et huit pays des excédents. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du compte des principaux de ces pays.

Si, dans certains cas, ces soldes étaient demeurés dans la limite des quotas, dans beaucoup d'autres ils dépassaient le quota attribué au pays intéressé, soit comme débiteur, soit comme créiteur. L'Union s'attacha à atténuer les conséquences de cet état de choses. Un crédit de 120 millions d'unités de compte fut accordé à l'Allemagne, confrontée en 1950-1951 à une crise aiguë de sa balance des paiements. En 1952, la France reçut à son tour un crédit de 100 millions. En vue de régler les excédents accumulés par l'U.E.B.L. au delà de son quota, des arrangements spéciaux furent pris, de trimestre en trimestre, au cours du second exercice, en vertu desquels l'U.E.B.L. reçut des versements d'or à concurrence de 235 millions et consentit des crédits spéciaux hors quota pour 223 millions.

Les difficultés rencontrées à l'époque firent comprendre que les quotas ne pouvaient plus être considérés comme des limites absolues au delà desquelles du crédit ne serait en aucun cas accordé : des com-

(1) Cfr. « L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'Union Européenne de Paiements », *Bulletin d'Information et de Documentation*, février 1952, pp. 85-103, et mai 1954, pp. 293-308.

(2) Cfr. L'Union Européenne de Paiements, Cinquième Rapport Annuel du Comité de Direction, Chapitre IV.

Tableau I.

## Déficits ou excédents nets

Intérêts exclus

(En millions d'unités de compte)

Sources : Cinquième Rapport annuel de l'U.E.P. et Communiqués de presse de l'O.E.C.E.

Exercice	Total de l'U.E.P.	U.E.B.L.	Pays-Bas	Allemagne	France	Royaume-Uni	Suisse
1950-1951 .....	+ et — 1.104	+ 236	— 270	— 281	+ 194	+ 604	+ 11
1951-1952 .....	+ et — 2.301	+ 509	+ 477	+ 584	— 602	— 1.476	+ 158
1952-1953 .....	+ et — 897	— 33	+ 139	+ 260	— 417	+ 371	+ 85
1953-1954 .....	+ et — 802	— 55	— 42	+ 518	— 149	+ 107	+ 78
1954-1955 .....	+ et — 722	+ 80	+ 84	+ 296	+ 115	+ 136	+ 10
1955-1956 .....	+ et — 856	+ 222	— 62	+ 584	— 180	— 327	— 66
Position cumulative nette au 30 juin 1956 .....	+ et — 3.563	+ 959	+ 326	+ 1.961	— 1.038	— 585	+ 271

promis successifs firent admettre la notion de « rallonges » aux quotas des créditeurs extrêmes; pour les débiteurs extrêmes, la règle du paiement intégral en or au delà des quotas put être tempérée par une assistance temporaire accordée par l'Union, sous forme de crédits spéciaux remboursables à bref délai, et dans certains cas par une assistance spéciale de la part des Etats-Unis.

Dès 1952-1953, une tendance à la diminution des positions créditrices et débitrices des différents pays s'amorça; elle persista jusqu'en 1955. Divers arrangements permirent notamment de réduire notablement la créance accumulée par l'U.E.B.L. sur l'Union. La position globale des déficits et excédents sur l'Union fut ainsi ramenée de 2.300 millions d'unités de compte à 900 millions en juin 1953, à 800 millions en juin 1954 et à 720 millions en juin 1955.

Le renouvellement de l'Union à ces diverses dates fut toujours l'occasion de règlements spéciaux et de dispositions nouvelles, qui ont considérablement modifié ses conditions originales d'existence. Les modifications les plus importantes avaient trait, tant au remboursement des dettes dans l'Union et à l'octroi de nouvelles facilités d'emprunt ou de crédit, qu'aux changements apportés au mécanisme même des paiements.

En juin 1952 par exemple, il fut convenu que le règlement d'excédents au delà du quota de chacun des pays créditeurs se ferait moitié en or, moitié en crédit, à concurrence d'un montant fixé pour une année par l'Organisation, et constituant la rallonge à son quota. On se rappellera qu'au début, les soldes mensuels n'étaient réglés qu'à concurrence de 40 p.c. par des paiements effectués en or, selon une échelle progressive et d'ailleurs différente pour les pays débiteurs et créanciers.

Au cours des exercices 1952-1953 et 1953-1954, la stabilité observée dans l'évolution économique des pays membres permit d'intensifier les efforts en vue d'une plus grande libération des échanges et de l'assouplissement progressif des contrôles des changes. A partir de mai 1953, plusieurs pays réinstaurèrent, de façon concertée, l'arbitrage entre les marchés de changes, d'abord pour les opérations au comptant,

ensuite pour celles à terme. Cependant, dans la plupart des cas, les excédents importants encourus antérieurement par les pays structurellement créditeurs ne diminuaient pas sensiblement : leur persistance au delà de trois ou quatre ans modifiait le caractère de crédits à court terme qu'on leur avait donné. Sauf accords d'amortissements entre pays ou retournement de la position créditrice en cours d'exercice, les excédents ne devaient pas être remboursés avant la liquidation de l'Union. Dans ces conditions, il convenait d'apporter certaines modifications aux règles de fonctionnement, si l'on désirait que les pays créditeurs acceptent de s'engager à accorder à l'avenir de nouveaux crédits.

Tout d'abord, certains pays conclurent entre eux des accords bilatéraux en vertu desquels les pays débiteurs rembourseraient aux pays créditeurs une partie de leurs dettes envers l'Union. Au moins 25 p.c. du montant total couvert par les accords bilatéraux devaient être remboursés immédiatement, tandis que le restant ferait l'objet de versements échelonnés sur une période de cinq à dix ans. Ainsi, sur une dette totale de 1.142 millions d'unités de compte au 30 juin 1954, les pays débiteurs rembourseront immédiatement 224 millions et s'engageront à rembourser 634 millions par versements échelonnés, ce qui porta à 858 millions d'unités de compte le montant total couvert par les arrangements bilatéraux. En outre, l'Union versa, par prélèvement sur ses avoirs convertibles, un montant de 130 millions de dollars en faveur des pays créditeurs. Les créances de ces derniers étant réduites de 354 millions d'unités de compte, soit le total des remboursements bilatéraux immédiats et du versement par l'Union, les pays créditeurs acceptèrent de relever à due concurrence les plafonds des crédits accordés pour le règlement d'excédents postérieurs à l'exercice 1953-1954.

Ces dispositions, qui élargissaient les possibilités de financement des opérations effectuées dans le cadre de l'U.E.P., furent renforcées par la modification des barèmes or/crédit, prévoyant un règlement uniforme dans les quotas, de 50 p.c. en or et de 50 p.c. en crédits. Cette modification a pu être aisément acceptée, dans le cadre de l'ensemble des mesures prises à ce moment : les positions atteintes par les pays membres étaient telles que les débiteurs

auraient été en tout état de cause appelés, soit immédiatement, soit à bref délai, à régler dans ces proportions leurs nouveaux déficits; il n'y avait pas vraiment pour eux à ce moment de charge supplémentaire.

En 1955, les négociations qui précédèrent le renouvellement de l'accord furent extrêmement difficiles : la prolongation de l'Union revêtait une importance exceptionnelle. Certains pays — et en premier lieu le Royaume-Uni — estimaient en effet que la situation économique européenne était à ce point stabilisée qu'un retour à la convertibilité des monnaies pouvait être envisagé dans un avenir assez rapproché et que, dans ces conditions, l'U.E.P. ne devait être renouvelée qu'avec une clause permettant de la dissoudre à tout moment. Selon cette conception, chaque pays reprendrait à ce moment sa pleine liberté en matière monétaire, sous réserve des engagements assumés dans le cadre du Fonds Monétaire International. Lorsque la livre sterling par exemple serait déclarée convertible — ce qui naturellement ne devait pas nécessairement être réalisé au 30 juin —, il serait mis fin à l'existence de l'U.E.P., considérée comme incompatible avec le nouveau régime de convertibilité. Par contre, il pourrait être créé un Fonds Européen chargé de répartir des crédits à court terme aux pays ayant à faire face à des difficultés momentanées de balances de paiements.

Les pays continentaux, de leur côté, craignant que l'instauration prématurée de la convertibilité ne mette en danger la stabilité des changes, insistèrent pour garder l'essentiel des dispositions régissant l'Union, c'est-à-dire le mécanisme de compensation multilatérale et les règlements en or. Finalement, un compromis intervint entre les différents points de vue. Le 5 août 1955, les pays membres signèrent un accord intitulé « Accord Monétaire Européen », qui entrera en vigueur après qu'il sera mis fin à l'Union à la demande des pays représentant au moins la moitié des quotas. L'accord prévoit l'établissement d'un « Fonds Européen » et d'un « Système multilatéral de Règlements », dont les buts et le fonctionnement sont examinés dans le chapitre suivant. En outre, les pays membres convinrent d'une modification des modalités de règlement des excédents et déficits courants dans le cadre de l'Union, les règlements devant s'effectuer désormais pour 75 p.c. en or et 25 p.c. seulement par l'octroi de prêts : on se rapprochait ainsi largement des conditions de règlement intégral en devises convertibles.

Cette mesure présentait des effets favorables à tous les pays membres. Elle restreignait considérablement l'intérêt financier qu'avaient certains pays de maintenir des restrictions discriminatoires aux importations de biens et services en provenance de la zone dollar, et contribuait à rétablir les courants commerciaux sur des bases plus saines et mieux en fonction d'une orientation naturelle du commerce international.

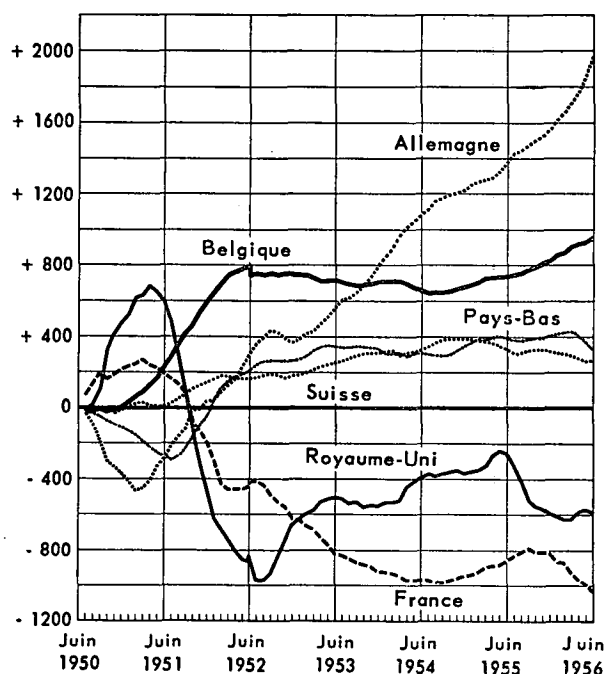
La décision, appliquée à compter du 1<sup>er</sup> août 1955, de régler, à concurrence de 75 p.c. et non plus de 50 p.c. en or, tout excédent ou déficit dans l'Union avait pour autre conséquence de doubler, à l'intérieur des quotas, les facilités de règlement inutilisées en juillet 1955. Il fut évidemment tenu compte de cette situation pour ne pas rétablir de rallonge supplémentaire aux quotas de cinq des pays créditeurs, parmi lesquels l'U.E.B.L.

La tendance à la réduction des excédents et déficits globaux, qui avait amené ces derniers à 720 millions d'unités de compte en juin 1955, ne persista que pendant les premiers mois de l'exercice 1955-1956. Au cours des sept ou huit derniers mois, les déficits et excédents recommencèrent à s'accumuler : le chiffre de 720 millions fut atteint à nouveau à fin mai 1956, et le chiffre final de l'exercice s'établit à 856 millions, soit à un niveau sensiblement plus élevé qu'au début de l'exercice.

Graphique I.

### Excédent ou déficit cumulatif net à l'U.E.P. de quelques pays membres

En millions d'unités de compte  
A fin de mois



Sources : Rapports annuels du Comité de Direction de l'U.E.P. et Communiqués de presse de l'O.E.C.E.

Dans ces conditions, la transition vers un système de paiements pleinement convertible était à nouveau retardée. En conséquence, le renouvellement de l'U.E.P. en juin 1956 put être réalisé sans grandes difficultés et sans aucune modification des règles de fonctionnement de l'Union. La clause spéciale de terminaison, qui avait été insérée dans l'Accord au moment où l'Union avait été prorogée pour 1955-1956 et où l'Accord Monétaire Européen avait été signé, fut néanmoins maintenue, pour le cas où certains pays rétabliraient dans un avenir prochain la convertibilité de leur monnaie.

Divers arrangements bilatéraux de remboursement et d'amortissements furent conclus à cette occasion entre certains pays membres, analogues à ceux en vigueur depuis juin 1954. Ces accords portaient sur un nouveau montant de 207,5 millions d'unités de compte, non compris un remboursement volontaire immédiat de 12 millions par l'Italie, au titre de sa dette envers l'Union.

Enfin, il fut décidé, étant donné la réapparition de la tendance à l'accumulation des excédents, d'adjoindre de nouvelles rallonges aux quotas de l'Allemagne, de la Suisse et de l'U.E.B.L. Pour cette dernière, les facilités de règlement ont été accrues de 100 millions d'unités de compte qui, étant donné l'expansion des ventes belges à l'étranger, sont susceptibles d'être consommés assez rapidement.

L'évolution des six années d'existence de l'Union fait apparaître une succession de difficultés auxquelles son fonctionnement s'est heurté : elles peuvent être attribuées à la fois au caractère régional de l'Union et aux différences entre les politiques économiques suivies par les pays membres. Sous l'angle du fonctionnement de l'Union, ces difficultés se sont présentées comme celles de règlements de déficits ou d'excédents en dépassement des quotas, ou de l'accumulation et de la persistance des crédits consentis dans l'Union; en réalité, elles reflétaient les problèmes économiques fondamentaux posés par le progrès concerté de dix-sept pays, dont les préoccupations économiques sont sensiblement différentes.

Ces pays s'étaient fixé un objectif commun : le passage d'un régime de contrôle des changes à un système multilatéral d'échanges et de paiements. L'existence de l'Union, qui n'est donc pas un organisme destiné à durer éternellement, a permis en particulier aux pays membres, par ses aménagements successifs, de se dégager du régime du bilatéralisme, de promouvoir entre eux la libération des transactions de tous ordres et enfin de s'approcher progressivement du multilatéralisme intégral des échanges et de la convertibilité générale des monnaies.

### **L'Accord Monétaire Européen.**

La clause de terminaison de l'U.E.P., insérée dans l'accord de renouvellement en juin 1955, et à nouveau en juin 1956, stipule que si les pays représentant 50 p.c. des quotas de l'Union souhaitent sa liquidation, celle-ci sera immédiatement remplacée par les nouvelles institutions prévues par l'Accord Monétaire Européen (A.M.E.) signé le 5 août 1955.

Sans entrer dans l'analyse détaillée de toutes les dispositions de cet accord, il paraît utile de résumer les clauses ayant un caractère plus proprement monétaire.

L'idée qui a présidé à la signature de cet accord est essentiellement la suivante : le rétablissement de la convertibilité dans un certain nombre de pays

européens risque, en cas de détérioration de la situation économique de l'Europe, d'amener les pays à monnaie non convertible à prendre des mesures qui entraîneraient un retour général au bilatéralisme.

Pour éviter ce risque, l'Accord Monétaire Européen prévoit principalement deux séries de mesures : la création d'un Fonds Européen, et l'établissement d'un système multilatéral de règlement des transactions effectuées dans les monnaies ou entre les zones monétaires des pays membres.

Le Fonds Européen, créé au capital de 600 millions de dollars — dont 271,6 millions transférés du capital de l'U.E.P. et 328,4 fournis par contribution des pays membres —, accordera des prêts d'une durée maxima de deux ans, aux pays confrontés à des difficultés temporaires de balances de paiements.

Le système multilatéral de règlement organisera d'autre part la compensation des règlements d'une manière analogue à celle que réalise l'U.E.P. Dans ce système, chaque pays aura le droit d'adopter ou non le régime de convertibilité et de déterminer son taux de change. Il devra néanmoins assumer trois obligations fondamentales : fixer les marges — valables jusqu'à nouvel avis — au delà desquelles il ne laissera pas fluctuer la valeur de sa monnaie par rapport à un étalon donné; assurer, à concurrence d'un montant convenu, le financement intérimaire d'opérations avec les pays participants, en mettant sa monnaie à la disposition du pays qui lui en ferait la demande; enfin, accepter de régler en dollars des Etats-Unis, lors des règlements mensuels effectués par l'intermédiaire du Fonds Européen, la dette nette qu'il aura pu contracter à l'égard de tous les autres pays participants et accepter des dollars des Etats-Unis en règlement de ses créances.

Chaque pays pourra inclure ses créances dans le règlement mensuel, et le montant net de dollars à lui verser ou à recevoir de lui sera calculé comme suit : tout montant consenti ou reçu au titre du financement intérimaire sera converti en dollars au cours acheteur pratiqué par le pays prêteur pour le dollar, c'est-à-dire au cours le plus avantageux pour le prêteur, et tout avoir détenu dans la monnaie d'un partenaire sera converti en dollars au cours vendeur pratiqué par le pays débiteur pour le dollar, c'est-à-dire au cours le plus désavantageux pour le détenteur. En cas de défaut de paiement, celui-ci sera supporté provisoirement, à concurrence de 50 millions de dollars, par le Fonds Européen. Le système multilatéral de règlements offrira donc l'avantage de fonder la convertibilité des monnaies européennes à la fois sur les réserves de change des pays membres et sur le Fonds Européen lui-même.

Le fonctionnement du Fonds et du Système Multilatéral de Règlements sera assuré par un Comité directeur agissant sous l'autorité du Conseil de l'O.E.C.E. La Banque des Règlements Internationaux agira comme Agent de l'Organisation.

On voit que le fonctionnement de l'Accord présente avec celui de l'U.E.P. des similitudes frappantes.

tes. Les principales divergences résident dans le fait que les règlements mensuels se feront à cent pour cent en monnaies convertibles et aux cours limités au lieu de se faire à la parité.

Des dispositions spéciales sont en outre prévues dans le cas de modification éventuelle des cours entre les monnaies des pays partenaires ou des rapports or-dollar.

Dans l'ensemble, on s'est spécialement attaché à fonder le retour à la convertibilité d'une manière aussi sérieuse que possible, afin d'éviter qu'un échec dans cette voie ne provoque une détérioration des mécanismes existants.

### Evolution du compte belgo-luxembourgeois à l'U.E.P.

Les incidences du conflit coréen sur l'activité économique ont provoqué, en 1951, l'apparition d'excédents particulièrement importants dans le compte de l'U.E.B.L.; sa position à l'U.E.P. a été influencée, en outre, par des mouvements de capitaux provoqués, dans certains pays européens, par les craintes de dépréciation de la monnaie nationale. Cette période d'accumulation d'énormes surplus a pris fin avec le premier trimestre de 1952. A fin mars, l'excédent cumulé net de l'U.E.B.L. s'élevait à 37,2 milliards de francs. Il augmenta encore en 1952, mais à un rythme beaucoup plus faible.

Depuis novembre 1952, date à laquelle le chiffre de 40,3 milliards de francs fut atteint, l'U.E.B.L. enregistra dans ses transactions avec les pays U.E.P. des déficits à peu près réguliers. L'excédent cumulé net fut ramené à 34,6 milliards de francs en juillet 1954. Ce retournement s'expliquait principalement par le fléchissement des exportations de l'U.E.B.L. vers les pays U.E.P.; l'augmentation des achats belgo-luxembourgeois dans ces pays contribuait également à renverser le solde des échanges.

La reprise économique qui suivit entraîna un nouveau développement des exportations à partir du deuxième semestre de 1954: les excédents mensuels qui réapparurent dès le mois d'août devinrent plus importants en 1955 et surtout en 1956, sans atteindre cependant le rythme de 1951 et du premier trimestre de 1952. A cette époque, la moyenne des excédents mensuels avait atteint quelque 2,9 milliards de francs; en 1955 et 1956, elle n'était que de 0,78 milliard.

Les données du tableau II montrent que la diminution en 1952 des excédents de l'U.E.B.L. provint surtout d'un changement de la position bilatérale vis-à-vis des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la France. De même, le revirement ultérieur de la tendance affecta principalement la position bilatérale vis-à-vis de ces trois pays (1), et celle vis-à-vis de l'Italie.

(1) Les excédents importants accumulés sur la France en janvier et juin 1956 s'expliquent en partie par une spéculation contre le franc français qui s'est développée dans ces mois.

Il convient cependant de noter que, par suite de la libre transférabilité entre les monnaies U.E.P., instaurée depuis le 18 mai 1953, les positions bilatérales ne révèlent pas nécessairement l'origine des transactions entre les différents pays. En effet, grâce aux opérations d'arbitrage, le règlement des transactions entre deux partenaires dans l'U.E.P. peut s'effectuer dans la monnaie d'un tiers pays membre.

### Le financement des excédents et déficits de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à l'U.E.P. (1).

Au 30 juin 1953, le Conseil de l'U.E.P. avait décidé d'ajouter pour l'exercice 1953-1954 une rallonge spéciale de 75 millions d'unités de compte au quota de l'U.E.B.L. (2), portant ainsi à 406,1 millions d'unités de compte les facilités totales de règlement des excédents de l'U.E.B.L.

A ce moment, l'excédent comptable cumulé de l'U.E.B.L. s'établissait à 400 millions d'unités de compte: la marge disponible était donc très étroite, mais l'évolution économique du moment permettait de penser que la période d'accumulation d'excédents importants avait pris fin.

Au cours du second semestre de 1953, les excédents et les déficits se compensèrent presque exactement, de telle sorte qu'au 31 décembre 1953 l'excédent comptable cumulé de l'U.E.B.L. demeurait au niveau de 400,2 millions d'unités de compte. Cet excédent avait été réglé comme suit:

	Total (en millions d'unités de compte)	Crédits	Or
Dans les limites du quota .....	330,6	201,3	129,3
Dans les limites de la rallonge de 75 millions d'unités de compte ...	69,6	34,8	34,8
Total ...	400,2	236,1	164,1

La crainte que de nouveaux excédents ne réapparaissent dans le courant de 1954 devait, dans ces conditions, inciter le Conseil à porter la rallonge à

(1) Pour la facilité du lecteur, on rappellera la signification des concepts d'excédents et déficits utilisés dans les accords U.E.P.

— *L'excédent net* d'un pays membre correspond à la différence entre le total de ses excédents bilatéraux et le total de ses déficits bilatéraux pour une période comptable.

— *L'excédent comptable* d'un pays membre est l'excédent net de ce pays pour une période comptable, ajusté pour tenir compte:

- 1) des montants correspondants à des soldes initiaux;
- 2) des montants correspondant à des ressources existantes et à des ressources spéciales attribuées par les Etats-Unis;
- 3) de la partie des excédents nets faisant l'objet de règlements spéciaux.

— *L'excédent comptable cumulé* d'un pays membre correspond à la différence entre le total de ses excédents comptables et le total de ses déficits comptables, diminuée du total des remboursements bilatéraux.

(2) Voir « l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'Union Européenne de Paiements », *Bulletin d'Information et de Documentation*, mai 1954, p. 298.

Tableau II.

## Evolution du compte belgo-luxembourgeois à l'U.E.P.

(En millions de francs)

Période	Autriche	Danemark	France	Allemagne	Grèce	Italie	Pays-Bas	Norvège	Portugal	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	Excédent ou déficit net	
														périodique <sup>1</sup>	cumulatif <sup>1</sup>
1950 Juillet-décembre	+ 137	+ 116	- 1.369	- 77	+ 567	+ 1	+ 6.099	+ 177	- 221	- 222	- 911	+ 293	- 4.291	+ 299	+ 299
1951 Janvier-décembre	+1.182	+1.818	+ 5.050	-2.841	+ 426	- 166	+11.145	+1.518	+1.037	+1.546	-2.164	+ 624	+10.600	+29.775	+30.074
1952 Janvier-décembre	+ 411	+2.077	+ 839	- 596	+ 655	- 224	+ 826	+1.423	+ 622	+ 947	-2.379	+1.236	+ 4.134	+ 9.971 <sup>2</sup>	+40.045
1953 Janvier-décembre	+ 91	+ 133	+ 463	- 761	+ 445	- 151	- 71	+ 920	+ 227	- 92	-1.085	+ 517	- 2.710	- 2.074	+37.971
1954 Janvier .....	+ 7	+ 10	- 123	- 85	+ 28	+ 45	- 83	- 2	- 39	-	- 28	+ 65	+ 72	- 133	+37.838
Février .....	- 12	+ 8	+ 220	- 64	+ 78	+ 95	- 174	- 6	- 18	+ 2	- 11	+ 22	+ 40	+ 180	+38.018
Mars .....	- 7	+ 8	+ 27	- 136	+ 54	+ 39	- 197	+ 10	- 53	-	- 11	+ 27	+ 101	- 138	+37.880
Avril .....	- 2	- 153	+ 137	- 20	+ 26	+ 52	- 69	- 8	- 12	-	- 43	+ 9	- 565	- 648	+37.232
Mai .....	+ 12	- 67	+ 173	- 31	+ 82	+ 27	- 430	- 6	- 62	+ 1	- 25	+ 5	- 1.031	- 1.352	+35.880
Juin .....	+ 9	+ 22	- 86	- 17	+ 70	- 41	+ 284	- 26	+ 22	- 14	- 19	- 6	- 700	- 502	+35.378
Juillet .....	+ 11	- 67	- 92	- 121	+ 53	+ 82	- 86	- 9	+ 34	- 2	- 24	- 2	- 520	- 743	+34.635
Août .....	- 13	- 6	+ 22	- 122	+ 120	- 52	+ 382	- 5	- 8	+ 1	- 4	+ 1	+ 18	+ 334	+34.969
Septembre .....	- 11	+ 15	- 64	+ 17	+ 66	+ 35	- 42	- 5	+ 21	+ 1	- 17	- 5	+ 44	+ 55	+35.024
Octobre .....	- 2	+ 9	+ 71	- 26	+ 38	+ 61	+ 45	- 5	- 3	-	+ 3	- 14	+ 42	+ 219	+35.243
Novembre .....	+ 22	+ 38	+ 122	+ 24	+ 64	- 16	+ 102	- 5	-	+ 77	+ 6	- 11	+ 91	+ 514	+35.757
Décembre .....	+ 11	+ 89	+ 115	+ 62	+ 76	+ 30	- 7	- 3	+ 25	+ 167	+ 27	- 13	+ 49	+ 628	+36.685
1955 Janvier .....	+ 19	+ 60	+ 133	+ 48	+ 58	+ 5	- 19	+ 10	+ 88	+ 2	+ 34	- 35	+ 73	+ 476	+36.861
Février .....	+ 17	+ 118	+ 234	+ 64	+ 57	+ 59	+ 70	+ 3	+ 17	+ 175	+ 3	- 16	+ 95	+ 896	+37.757
Mars .....	+ 37	+ 57	+ 123	+ 236	+ 31	+ 64	+ 692	+ 1	+ 14	+ 19	+ 17	- 16	+ 75	+ 1.350	+39.107
Avril .....	+ 22	+ 37	- 364	+ 44	+ 46	+ 355	+ 175	- 6	- 4	+ 2	+ 5	+ 20	- 399	- 67	+39.040
Mai .....	+ 32	+ 7	+ 87	+ 68	+ 43	+ 333	+ 21	- 4	+ 17	-	-	+ 16	- 349	+ 271	+39.311
Juin .....	+ 22	+ 4	- 79	- 5	+ 24	- 79	+ 12	- 4	+ 67	- 8	- 1	+ 1	+ 104	+ 58	+39.369
Juillet .....	+ 59	+ 62	- 180	+ 8	+ 41	- 118	+ 156	+ 6	+ 137	- 11	- 17	- 3	+ 138	+ 278	+39.647
Août .....	+ 14	+ 146	- 9	+ 3	+ 29	- 53	+ 82	+ 16	+ 49	- 11	- 3	- 2	+ 378	+ 639	+40.286
Septembre .....	+ 5	+ 30	+ 34	+ 4	+ 26	- 8	+ 63	+ 51	+ 29	+ 1	+ 5	- 3	+ 741	+ 978	+41.264
Octobre .....	+ 18	+ 22	+ 452	+ 4	+ 50	+ 79	+ 109	+ 3	- 22	- 8	+ 3	- 3	+ 76	+ 783	+42.047
Novembre .....	+ 20	- 32	+ 209	+ 51	+ 33	+ 660	+ 106	+ 7	- 29	+ 2	+ 49	- 2	+ 79	+ 1.153	+43.200
Décembre .....	+ 26	- 13	+ 89	+ 4	+ 42	+ 294	+ 82	+ 1	+ 37	+ 1	+ 4	- 3	- 29	+ 535	+43.735
1956 Janvier .....	+ 23	- 1	+ 1.466	- 41	+ 67	+ 26	+ 54	- 3	- 24	+ 1	+ 55	+ 1	+ 94	+ 1.718	+45.453
Février .....	+ 15	+ 12	+ 89	+ 44	+ 69	+ 133	+ 71	+ 3	- 50	+ 1	+ 144	-	+ 119	+ 650	+46.103
Mars .....	+ 8	+ 23	+ 789	- 29	+ 39	+ 189	+ 136	+ 9	- 9	+ 136	+ 97	- 2	+ 30	+ 1.416	+47.519
Avril .....	+ 10	+ 42	+ 887	- 321	+ 37	+ 56	+ 81	+ 3	- 12	+ 2	+ 56	- 2	+ 144	+ 983	+48.502
Mai .....	- 5	+ 8	+ 285	- 342	+ 19	+ 145	+ 249	-	+ 71	+ 39	+ 45	- 3	+ 44	+ 555	+49.057
Juin .....	- 3	+ 30	+ 1.152	- 591	+ 35	+ 258	+ 423	+ 1	+ 5	- 1	+ 6	+ 9	+ 79	+ 1.403	+50.460
	+2.185	+4.662	+10.902	-5.545	+3.594	+2.215	+20.287	+4.065	+1.953	+2.754	-6.183	+2.705	+ 6.866	+50.460	+50.460

<sup>1</sup> Non compris les intérêts sur les prêts accordés.<sup>2</sup> Non compris les 2.500 millions de francs pris en charge, en parties égales, par la France et le Royaume-Uni.

125 millions d'unités de compte, réglable moitié or, moitié crédit.

Les opérations du premier semestre de 1954 se soldèrent cependant par un déficit qui ramena l'excédent comptable cumulé à 362 millions d'unités de compte au 30 juin 1954. Cet excédent avait été réglé de la manière suivante :

	Total (en millions d'unités de compte)	Crédits	Or
Dans les limites du quota .....	330,6	201,3	129,3
Dans les limites de la rallonge de 125 millions d'unités de compte .	31,4	15,7	15,7
Total ...	362,0	217,0	145,0

Lors du renouvellement de l'Union, il fut convenu, dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre l'U.E.B.L. et ses débiteurs, que ces derniers procéderaient à des remboursements de dettes à concurrence de 200 millions d'unités de compte, dont une partie sous forme de remboursements immédiats et le reste sous forme de versements échelonnés sur cinq à sept ans. Le montant des remboursements immédiats fut fixé à 52,5 millions d'unités de compte, dont 21 millions à effectuer par le Royaume-Uni, 12,5 millions par la France, 10 millions par l'Italie, 5 millions par la Norvège et 4 millions par le Danemark. Les versements échelonnés portent sur 147,5 millions d'unités de compte, dont 63 millions par le Royaume-Uni, 37,5 millions par la France, 20 millions par l'Italie, 15 millions par la Norvège et 12 millions par le Danemark.

Aux remboursements effectués immédiatement se joignit un versement par l'Union même à concurrence de 16 millions d'unités de compte, ce qui porta à 68,5 millions d'unités de compte les recettes de l'U.E.B.L. à titre de crédits remboursés. Sa créance sur l'Union fut de ce fait ramenée de 217 millions à 148,5 millions d'unités de compte. En contrepartie, l'U.E.B.L., comme les autres pays créditeurs, consentit un élargissement de sa marge de crédits pour le règlement d'éventuels excédents ultérieurs. Elle s'engagea à accorder, éventuellement, au delà de sa créance existante, des crédits nouveaux dans la limite maxima de 216 millions d'unités de compte. Cette limite maxima fut calculée comme suit : elle équivalait au montant des crédits antérieurs couverts par les arrangements d'amortissements bilatéraux et les remboursements immédiats des pays débiteurs, soit 200 millions d'unités de compte, augmenté du montant d'or versé par l'U.E.P., soit 16 millions d'unités de compte.

A la même date, la proportion or-crédits dans laquelle les excédents et déficits sont réglés à l'intérieur des quotas, fut portée à 50 p.c. or, 50 p.c. crédits, comme il a déjà été dit plus haut. En raison de cette modification, le Conseil prit certaines mesures que le quatrième rapport annuel du Comité de Direction (page 106) décrit comme suit :

« En vue de maintenir les lignes de crédit prévues dans le cadre des anciens quotas (soit 60 p.c. du montant de chaque

quota) et pour maintenir le système des quotas, tout en mettant en œuvre en même temps le barème uniforme de règlement 50 p.c. or, 50 p.c. crédit à l'intérieur des quotas, on a décidé :

1. d'augmenter de 20 p.c. tous les quotas; ainsi, un pays dont le quota est de 100 (dont 60 de crédit) verra son quota porté à 120, et le barème 50 p.c. or, 50 p.c. crédit appliqué à ce nouveau quota détermine un montant de crédit de 60, identique au montant initial;

2. de procéder, au 1<sup>er</sup> juillet, à un ajustement spécial des positions comptables cumulatives de façon à porter ces positions au double du montant net de la créance ou de la dette de chaque pays à cette date, compte tenu des remboursements effectués également à cette date. On considère, aux fins de l'application du principe cumulé, que la position cumulative ainsi fixée a été réglée, dans tous les cas, pour moitié en or et pour moitié en crédits ».

En vertu de ces dispositions, le nouveau quota de l'U.E.B.L. fut fixé à 402,6 millions d'unités de compte. Il s'y ajoutait la rallonge de 125 millions d'unités de compte ce qui, au total, étendait les possibilités de règlement éventuel à 527,6 millions d'unités de compte. En vertu des mêmes dispositions, la nouvelle position comptable cumulative de l'U.E.B.L. s'établit à 297 millions d'unités de compte, soit le double du montant de la créance de l'U.E.B.L. au 1<sup>er</sup> juillet 1954.

Dans la limite du quota, il restait donc 105,6 millions d'unités de compte disponibles pour le règlement de nouveaux excédents au cours de l'exercice 1954-1955 dans la proportion 50 p.c. or, 50 p.c. crédits.

La situation du compte belgo-luxembourgeois au cours du second semestre de 1954 a été à peu près équilibrée. A la fin de décembre 1954, l'excédent comptable cumulé s'élevait à 296,6 millions d'unités de compte. Il avait été réglé comme suit :

	Total (en millions d'unités de compte)	Crédits	Or
Dans les limites du quota .....	296,6	148,3	148,3

En 1955, les excédents de l'U.E.B.L. réapparaissent. La position ne fut cependant pas affectée à due concurrence. En effet, des remboursements furent opérés en vertu des accords d'amortissements bilatéraux et, en outre, l'Union effectua un versement spécial de 10,9 millions d'unités de compte à l'U.E.B.L., à la suite du remboursement de 80 millions d'unités de compte de la France à l'U.E.P. Au 30 juin 1955, l'excédent comptable cumulé de l'U.E.B.L. s'élevait à 324,5 millions d'unités de compte. Demeuré dans les limites du quota, il avait été réglé comme suit :

	Total (en millions d'unités de compte)	Crédits	Or
Dans les limites du quota .....	324,5	162,25	162,25

L'accord sur l'U.E.P. fut prorogé jusqu'à fin juillet 1955. Les opérations de ce mois furent encore réglées conformément aux dispositions adoptées pour l'exercice 1954-1955. L'excédent comptable cumulé qui s'élevait à 325,4 millions d'unités de compte à la fin de juillet avait donc été financé dans la proportion moitié or moitié crédits.

Lors du renouvellement de l'U.E.P. au 1<sup>er</sup> août 1955, la proportion or-crédits pour le règlement des excédents et déficits fut portée à 75 p.c. — 25 p.c. Tous les quotas furent doublés : le quota créditeur de l'U.E.B.L. fut porté à 805,3 millions d'unités de compte; comme il restait, à la fin de l'exercice 1954-1955, d'importantes facilités de règlements dans les limites du quota, le Conseil décida de ne pas rétablir de rallonge au quota de l'U.E.B.L. Suivant le même processus qu'en juin 1954, la position comptable cumulative fut modifiée et portée à 650,7 millions d'unités de compte, soit le quadruple du montant des crédits consentis par l'U.E.B.L. à l'U.E.P. au 31 juillet 1955.

Au cours de la période août-décembre 1955, les opérations entre l'U.E.B.L. et l'Union se sont soldées par des excédents importants, qui s'élevèrent pour l'ensemble de cette période à 84,2 millions d'unités de compte. Pendant ce temps, l'U.E.B.L. reçut, dans le cadre des accords bilatéraux, le remboursement de 10 millions de crédits ainsi qu'une part de 8,5 millions dans un versement spécial de la France, ce qui eut pour conséquence de réduire

l'excédent comptable cumulatif de quatre fois le montant total de 18,5 millions. De la sorte, l'excédent comptable cumulatif n'enregistra qu'une augmentation limitée, il se chiffrait à fin décembre à 661,2 millions d'unités de compte réglés comme suit :

	Total (en millions d'unités de compte)	Crédits	Or
Dans les limites du quota .....	661,2	165,3	495,9

Au premier semestre de 1956, les surplus s'accroissent : ils se montèrent à 137,1 millions d'unités de compte. Les remboursements de crédits s'élevèrent par ailleurs à 20,2 millions d'unités de compte. Ils comprenaient 11,6 millions versés par les débiteurs dans le cadre des accords bilatéraux d'amortissement signés en juin 1954; en outre, 2,2 millions représentaient la quote-part de l'U.E.B.L. dans le remboursement spécial de l'U.E.P. aux pays créditeurs, à la suite du versement par l'Italie de 12 millions à l'Union; enfin, les 6,4 millions restants correspondaient aux montants versés en juillet 1956 en vertu des Avenants aux Conventions bilatérales avec le

Tableau III.

### Règlement de la position de l'U.E.B.L. à l'U.E.P.

(En millions de francs)

Périodes comptables	Modalités de règlement	Déficit (—) ou excédent net (+) de l'U.E.B.L.	Modalités de règlement		
			Crédits à l'U.E.P.	Règlement en or ou en \$ U.S.A.	Autres
<i>Situation cumulative au 31 décembre 1953</i> .....		+ 38.835	+ 13.806	+ 21.851	+ 3.178
Janvier-juin 1954 .....	Règlement ordinaire .....	— 2.412	— 1.206	— 1.206	
	Amortissement du prêt spécial consenti à l'U.E.P. en 1952 .....		— 250	+ 250	
Juillet-décembre 1954 ...	<i>Opérations spéciales du 1<sup>er</sup> juillet :</i>				
	Remboursement spécial de l'U.E.P. ....		— 800	+ 800	
	Remboursement de créances bilatéralisées .....		— 2.625	+ 2.625	
	Règlement ordinaire .....	+ 1.123	+ 562	+ 561	
Janvier-juin 1955 .....	Remboursement de créances bilatéralisées .....		— 571	+ 571	
	Règlement ordinaire .....	+ 3.105	+ 1.553	+ 1.552	
	Remboursement de créances bilatéralisées .....		— 559	+ 559	
	Quote-part de l'U.E.B.L. dans un remboursement extraordinaire de la France .....		— 547	+ 547	
Juillet 1955 .....	Amortissement du prêt spécial consenti à l'U.E.P. en 1952 .....		— 250	+ 250	
	Règlement ordinaire .....	+ 278	+ 139	+ 139	
Août-décembre 1955 ...	Remboursement de créances bilatéralisées .....		— 117	+ 117	
	Règlement ordinaire .....	+ 4.211	+ 1.053	+ 3.158	
	Remboursement de créances bilatéralisées .....		— 500	+ 500	
	Quote-part de l'U.E.B.L. dans un remboursement extraordinaire de la France .....		— 423	+ 423	
Janvier-juin 1956 .....	Règlement ordinaire .....	+ 6.856	+ 1.715	+ 5.141	
	Remboursement de créances bilatéralisées .....		— 899	+ 899	
	Quote-part de l'U.E.B.L. dans un remboursement extraordinaire de l'Italie .....		— 110	+ 110	
	Amortissement du prêt spécial consenti à l'U.E.P. en 1952 .....		— 375	+ 375	
Total ...		+ 51.996	+ 9.596	+ 39.222	+ 3.178



Royaume-Uni, l'Italie et la Norvège, signés en juin-juillet 1956 lors du renouvellement de l'Union (1).

Les remboursements de crédits effectués au cours du premier semestre de 1956 ont atténué — à concurrence de 80,8 millions — l'incidence des excédents sur la position comptable cumulative. Celle-ci se chiffrait, au 30 juin 1956, à 727,6 millions d'unités de compte, qui furent réglés comme suit :

	Total (en millions d'unités de compte)	Crédits	Or
Dans les limites du quota .....	727,6	181,9	545,7

Le renouvellement de l'U.E.P. au 30 juin 1956 ne donna pas lieu à modification des règles de fonctionnement de l'Union. Mais comme la tendance à l'accumulation des excédents réapparaissait, et que le quota de l'U.E.B.L. aurait pu être dépassé au cours de l'exercice 1956-1957, il fut décidé d'ajouter à nouveau une rallonge de 100 millions d'unités de compte qui porta finalement à 905 millions d'unités de compte les facilités de règlement susceptibles d'être utilisées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1956.

Pour l'ensemble de la période envisagée, qui va du 1<sup>er</sup> janvier 1954 au 30 juin 1956, les excédents réalisés par l'U.E.B.L. dans ses opérations avec les autres pays membres se chiffrent à 12,5 milliards de francs. Ce boni affecte en particulier les positions bilatérales de la France, des Pays-Bas, de l'Italie et de la Grèce, tandis que l'Allemagne a augmenté son excédent sur l'U.E.B.L. Au cours des mêmes années, l'U.E.B.L. a reçu 0,7 milliard à titre d'intérêts sur les crédits accordés. L'excédent net total de la période s'élève dès lors à 13,2 milliards de francs.

Quant au règlement de cet excédent, le tableau III montre que les recettes d'or de l'U.E.B.L. ont été de 17,4 milliards de francs. Le fait qu'elles dépassent de 4,2 milliards de francs l'excédent à financer provient des remboursements de crédits qui ont été effectués au cours de cette période et dont il a été question plus haut.

Le rapprochement des données du tableau II de celles du tableau III donne un aperçu détaillé de la situation de l'U.E.B.L. au sein de l'U.E.P., depuis le début de son fonctionnement jusqu'au 30 juin 1956. La position de l'U.E.B.L. à l'Union est largement excédentaire (au total 50,5 milliards de francs); elle l'est vis-à-vis de la plupart des pays et surtout des Pays-Bas, de la France et de la zone sterling. La Suisse et l'Allemagne sont les seuls pays envers lesquels l'U.E.B.L. enregistre un déficit global. Le montant des intérêts que l'U.E.B.L. a reçus sur les crédits accordés au cours de cette période s'élevant à 1,5 milliard, l'excédent total se chiffre à 52 milliards de francs. Il a été réglé en or et dollars à concurrence de 39,2 milliards de francs et par

(1) En plus de ces 6,4 millions d'unités de compte, les Avenants prévoient le remboursement échelonné de 35,6 millions à concurrence de 17,5 millions par le Royaume-Uni, 12 millions par l'Italie et 6,1 millions par la Norvège.

l'octroi de crédits par l'U.E.B.L. à concurrence de 9,6 milliards de francs. Sous la rubrique « Autres modalités de règlement », figure au tableau III un montant de 3,2 milliards de francs. Il correspond :

1°) à l'utilisation de ressources existantes qui ont servi à financer le déficit de 0,8 milliard de francs pendant les quatre premiers mois de fonctionnement de l'Union;

2°) à l'utilisation du solde débiteur initial qui a servi, à concurrence de 1,5 milliard de francs, à financer une partie de l'excédent jusqu'au 31 janvier 1951;

3°) à l'octroi, à la France et au Royaume-Uni, de crédits d'ensemble 2,5 milliards pour des livraisons de fournitures militaires.

Compte tenu de l'aide conditionnelle en dollars que les Etats-Unis ont accordée à l'U.E.B.L. en contrepartie de son solde initial débiteur, le montant d'or et de dollars qu'elle a reçu de l'U.E.P. ou via l'U.E.P. s'est élevé à 40,7 milliards.

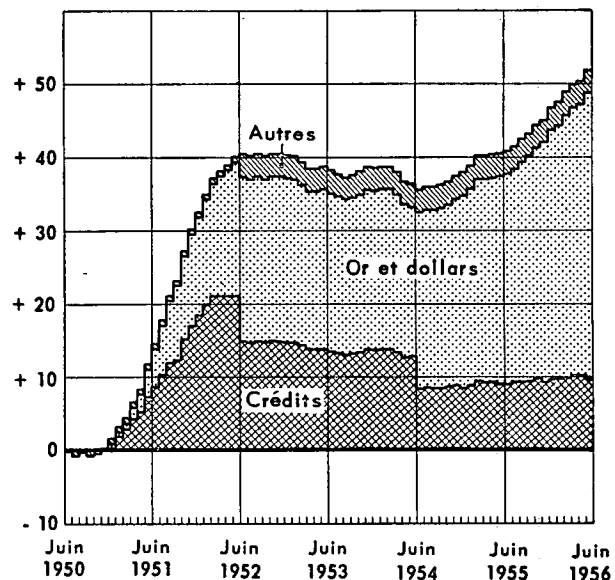
Par ailleurs, les crédits qu'elle a accordés à l'U.E.P. ou par son intermédiaire ont atteint, au 30 juin 1956, le chiffre de 12,1 milliards de francs.

Graphique II.

#### Modalités de financement de l'excédent cumulé net de l'U.E.B.L. à l'U.E.P.

En milliards de francs

A fin de mois



N. B. — Les données relatives à juin 1950 tiennent compte des règlements spéciaux intervenus à l'occasion de la reconduction de l'U.E.P.

#### Le financement des crédits accordés par l'U.E.B.L. à l'U.E.P.

Par la Convention conclue le 7 mars 1951 — renouvelée par celle du 1<sup>er</sup> juillet 1954 qui fut prorogée les 29 juin et 1<sup>er</sup> août 1955 — entre l'Etat belge et la Banque Nationale de Belgique, cette dernière s'est engagée à consentir à l'U.E.P. une

avance de 10.066 millions de francs; ce montant correspond au total des crédits que la Belgique doit accorder dans les limites de son quota.

Mais on sait (1) que d'autres moyens de financement ont dû être mis en œuvre depuis 1951, l'excédent cumulatif ayant largement dépassé le quota. L'Etat dut prendre en charge la différence entre le montant des avances à l'U.E.P. et celui de l'inter-

(1) Cfr. notamment *Bulletin d'Information et de Documentation*, mai 1954, p. 299 et ss.

vention de la Banque; à partir d'octobre 1951, les entreprises contribuèrent aussi à ce financement, les fonds provenant du blocage temporaire d'une partie du produit des exportations vers les pays U.E.P. étant déposés auprès de la Banque Nationale. L'importance des interventions du Trésor et des entreprises est révélée par les comptes figurant au Passif des situations de la Banque Nationale, sous la rubrique « Provision spéciale pour avances U.E.P. », qui est subdivisée en « Trésor public - Accord U.E.P. » et « Comptes spéciaux (Arrêtés 15-9-51) ».

Tableau IV.

**Financement de la créance de l'U.E.B.L. sur l'U.E.P.**

(En millions de francs belges)

Périodes	Créance sur l'U.E.P.	Financement				
		Banque Nationale		Trésor public	Comptes spéciaux (Arrêtés 15-9-51)	Provision spéciale S.N.C.I.
		Quota	Hors quota			
1952 30 juin .....	21.196	10.066	—	6.577	4.553	
1953 31 décembre .....	13.440	10.066	557	—	2.817	
1954 31 mars .....	13.829	10.066	1.402	—	2.361	
30 juin .....	12.760	9.959	—	1.747	1.054	
30 septembre .....	8.480	8.463	—	—	17	
31 décembre .....	8.596	8.596	—	—	—	
1955 Mars .....	8.814	8.814	—	—	—	
Juin .....	9.311	9.311	—	—	—	
Septembre .....	9.122	9.122	—	—	—	
Décembre .....	9.138	9.138	—	—	—	
1956 Mars .....	9.604	9.604	—	—	—	
Juin .....	10.052	9.952	—	—	—	100

Au 30 juin 1952, l'intervention du Trésor se chiffrait à 6.577 millions de francs, tandis que les retenues portaient sur un montant de 4.553 millions de francs. Les arrangements de juin 1952 ayant abouti à une réduction sensible de la créance sur l'U.E.P., le Trésor a pu se dégager à ce moment du financement qu'il avait accordé. L'abaissement des taux des retenues a cependant rendu nécessaire une nouvelle intervention du Trésor au cours des mois suivants.

Dans une nouvelle Convention, signée le 28 novembre 1952, la Banque Nationale s'est engagée à financer à concurrence de 2,1 milliards de francs au maximum les avances éventuelles hors quota consenties à l'U.E.P. au delà du montant couvert par les retenues à l'exportation. La résorption de la créance globale de l'U.E.B.L. a cependant permis de ramener temporairement ce plafond à 1 milliard de francs (accord du 7 octobre 1953).

Ce nouveau plafond menaçant d'être dépassé vers la fin de 1953, il a été convenu, en janvier 1954, de le relever à 1,5 milliard de francs; par contre, le Trésor s'engageait à dénouer, à concurrence de 500 millions, par des amortissements de 25 millions par semaine, opérés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954, les opérations de mobilisation du droit de tirage sur le Fonds Monétaire International.

La diminution de la créance sur l'U.E.P. et le souci de libérer les exportations de toute entrave ont conduit les autorités à supprimer, à partir du 15 avril

1954, les retenues à l'exportation, et à y substituer une « provision » constituée par le Trésor auprès de la Banque Nationale. Le financement de cette provision fut assuré par l'émission de « Certificats spéciaux U.E.P. » souscrits par les banques. Ainsi, au 30 juin 1954, la créance de 12.760 millions de francs était financée comme suit : tout d'abord par l'intervention de la Banque Nationale qui se chiffrait à 9.959 millions dans les limites du quota; en second lieu, par la provision constituée au moyen du produit des certificats spéciaux U.E.P., qui s'élevait à 1.747 millions; enfin, par les retenues à l'exportation, dont le montant allait décroissant, mais représentait encore à cette date 1.054 millions.

Au cours du second semestre de 1954, la créance de l'U.E.B.L. s'est réduite grâce aux remboursements opérés en vertu des arrangements conclus lors du renouvellement de l'Union en juin 1954. A fin décembre 1954, la créance ne s'élevait plus qu'à 8.596 millions de francs entièrement financés par la Banque Nationale.

La réapparition d'excédents importants en 1955 a rendu nécessaire le recours à de nouvelles modalités de financement. Afin d'éviter que l'accroissement de la créance sur l'U.E.P. ne se traduise par une expansion excessive de la quantité de monnaie, une nouvelle Convention a été signée le 11 mai 1955 entre l'Etat belge, la Banque Nationale et la Société Nationale de Crédit à l'Industrie; aux termes de celle-ci, la S.N.C.I. doit intervenir dans le finance-

ment de la créance sur l'U.E.P. au delà de 10.066 millions de francs, par la constitution d'une provision auprès de la Banque Nationale qui ne dépassera pas cependant 1 milliard de francs. Cette Convention a été prorogée en août 1955.

La créance restant toujours inférieure à la marge de 10.066 millions, la S.N.C.I. n'a pas dû constituer de provision au cours de l'année 1955. Ce n'est qu'à partir de mai 1956 que le dépassement de cette marge a entraîné l'application de la Convention. Au 30 juin 1956, la créance totale sur l'U.E.P. s'établissait à 10.052 millions de francs; la provision constituée par la S.N.C.I. s'élevait à 100 millions, l'intervention de la Banque Nationale n'a été que de 9.952 millions.

Le fait s'explique par le jeu des règles qui régissent l'application de la convention : il est notamment prévu qu'au cas où le montant de la provision existante serait supérieur à celui de la provision nécessaire, la Banque Nationale rembourserait la différence à la S.N.C.I. le 1<sup>er</sup> du mois suivant.

### Analyse des échanges commerciaux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise avec la zone de l'Union Européenne de Paiements (1).

L'analyse qui suit est basée sur les statistiques douanières relatives aux échanges de marchandises entre l'U.E.B.L. et la zone U.E.P. Il convient de noter que ces échanges commerciaux n'expliquent pas à eux seuls notre situation à l'U.E.P., celle-ci étant également influencée par les opérations pour compte de la Colonie, qui sont extrêmement importantes, et, accessoirement, par des transactions invisibles et des mouvements de capitaux, dans la mesure où ceux-ci passent par le marché réglementé. D'autre part, une partie des échanges de marchandises n'affecte pas notre position à l'U.E.P., étant donné que depuis 1951 les exportateurs ne sont plus tenus de rapatrier le produit de leurs ventes dans la zone U.E.P. Si le lecteur désire avoir une vue plus complète de notre situation à l'U.E.P., il pourra se

(1) Pays membres, territoires d'outre-mer et pays sterling non membres.

Tableau V.

#### Commerce extérieur de l'U.E.B.L. avec la zone U.E.P.

Périodes (Moyennes mensuelles)	Importations		Exportations		Balance commerciale
	en millions de francs	en p.c. des importations totales	en millions de francs	en p.c. des exportations totales	
1953 2 <sup>e</sup> semestre .....	6.907	66,9	6.668	69,8	— 239
1954 1 <sup>er</sup> semestre .....	7.010	66,9	6.535	70,5	— 475
2 <sup>e</sup> semestre .....	7.248	67,3	7.263	73,2	+ 15
1955 1 <sup>er</sup> semestre .....	7.839	68,4	8.093	72,2	+ 254
2 <sup>e</sup> semestre .....	8.251	67,4	8.736	73,1	+ 485
1956 1 <sup>er</sup> semestre ..... (p)	8.766	67,0	9.493	71,4	+ 727

reporter aux articles antérieurs parus dans ce Bulletin (2).

Au cours de la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 1954 au 30 juin 1956, les échanges commerciaux de l'U.E.B.L. avec la zone U.E.P. se sont considérablement développés en valeur absolue. Les importations

qui n'atteignaient que des montants moyens mensuels de 5,4 milliards au deuxième semestre de 1950 et de 6,9 milliards en 1953, sont passées, dans la haute conjoncture actuelle, à 8,8 milliards pour le premier semestre de 1956. Rapportées à la valeur globale des achats à l'étranger, les importations en provenance de la zone U.E.P. en représentent le même pourcentage pendant toute la période : environ 67 p.c.; rappelons que ce pourcentage ne s'élevait qu'à 55 p.c. en 1948.

(2) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation*. La Balance des Paiements pour 1952, 1953, 1954 et 1955. Juillet 1953, p. 10, juillet 1954, p. 11, mai 1955, p. 317 et juin 1956, p. 417.

Tableau VI.

#### Orientation géographique des importations de l'U.E.B.L.

(Pourcentages par rapport au total)

Groupes de pays	1952	1953	1954	1955	4 mois de 1956
Zone U.E.P. ....	63,3	67,6	67,1	67,9	67,1
Zone dollar .....	21,8	15,5	15,4	15,3	16,3
Congo belge et Ruanda-Urundi .....	8,0	7,5	7,7	8,2	8,7
Autres pays .....	6,9	9,4	9,8	8,6	7,9
Total ...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau VII.

## Orientation géographique des exportations de l'U.E.B.L.

(Pourcentages par rapport au total)

Groupes de pays	1952	1953	1954	1955	4 mois de 1956
Zone U.E.P. ....	70,4	68,4	71,9	72,7	71,6
Zone dollar ....	11,1	14,0	11,8	12,0	14,1
Congo belge et Ruanda-Urundi ....	5,9	5,8	5,5	4,8	5,0
Autres pays ....	12,6	11,8	10,8	10,5	9,3
Total ...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

De même, les exportations vers la zone U.E.P. qui au second semestre de 1950 s'élevaient à 4,9 milliards, et à 6,4 milliards en 1953, ont progressé jusqu'à 9,5 milliards au premier semestre de 1956. Les niveaux, déjà exceptionnels, du second semestre de 1951 ont donc été largement dépassés. Pendant le même temps, le pourcentage que ces ventes représentent dans les exportations totales a d'abord diminué, puis a repris plus d'importance :

il est passé de 67 p.c. au premier semestre de 1953 à 71,4 p.c. au semestre correspondant de 1956. Rappelons qu'au second semestre de 1951, dans la conjoncture du boom coréen, le même pourcentage n'avait pas dépassé 72,6 p.c.

Comme l'indiquent les données des tableaux VI et VII, les liens commerciaux avec les autres pays membres se sont resserrés depuis 1952. Ce déplacement des importations correspond à une diminu-

Tableau VIII.

## Commerce spécial de l'U.E.B.L. avec les pays de la zone U.E.P.

(Moyennes mensuelles)

## A. — En millions de francs

Pays	Importations				Exportations				Balance commerciale			
	1951	1953	1954	1955	1951	1953	1954	1955	1951	1953	1954	1955
Allemagne occidentale .....	935	1.239	1.446	1.642	669	876	926	1.361	- 266	- 363	- 520	- 281
Autriche .....	32	39	52	55	115	64	65	74	+ 83	+ 25	+ 13	+ 19
Danemark .....	51	87	71	50	194	206	222	241	+ 143	+ 119	+ 151	+ 191
France et territoires d'outre-mer ...	1.167	1.170	1.349	1.553	1.113	860	1.036	1.259	- 54	- 310	- 313	- 294
Grèce .....	7	3	5	9	92	59	64	69	+ 85	+ 56	+ 59	+ 60
Italie et Trieste .....	162	154	158	182	230	311	267	256	+ 68	+ 157	+ 109	+ 74
Norvège .....	94	88	89	84	200	168	153	197	+ 106	+ 80	+ 64	+ 113
Pays-Bas et territoires d'outre-mer	1.323	1.481	1.510	1.643	2.079	1.758	2.074	2.487	+ 756	+ 277	+ 564	+ 844
Portugal et territoires d'outre-mer .	68	54	63	62	166	173	126	158	+ 98	+ 119	+ 63	+ 96
Suède .....	315	323	315	377	438	326	347	399	+ 123	+ 3	+ 32	+ 22
Suisse .....	277	253	239	238	420	251	270	318	+ 143	- 2	+ 31	+ 80
Turquie .....	23	17	15	28	72	97	52	50	+ 49	+ 80	+ 37	+ 22
Zone sterling .....	1.896	1.912	1.817	2.122	2.043	1.293	1.297	1.545	+ 147	- 619	- 520	- 577
	6.350	6.820	7.129	8.045	7.831	6.442	6.899	8.414	+1.481	- 378	- 230	+ 369

## B. En pourcentages par rapport aux valeurs totales des importations et exportations

Pays	Importations				Exportations			
	1951	1953	1954	1955	1951	1953	1954	1955
Allemagne occidentale .....	14,7	18,2	20,3	20,4	8,5	13,6	13,4	16,2
Autriche .....	0,5	0,6	0,7	0,7	1,5	1,0	0,9	0,9
Danemark .....	0,8	1,3	1,0	0,6	2,5	3,2	3,2	2,9
France et territoires d'outre-mer ...	18,4	17,2	18,9	19,3	14,2	13,3	15,0	15,0
Grèce .....	0,1	—	0,1	0,1	1,2	0,9	0,9	0,8
Italie et Trieste .....	2,5	2,3	2,2	2,3	2,9	4,8	3,9	3,0
Norvège .....	1,5	1,3	1,2	1,0	2,6	2,6	2,2	2,3
Pays-Bas et territoires d'outre-mer	20,8	21,7	21,2	20,4	26,5	27,3	30,1	29,6
Portugal et territoires d'outre-mer .	1,0	0,8	0,9	0,8	2,1	2,7	1,8	1,9
Suède .....	5,0	4,7	4,4	4,7	5,6	5,1	5,0	4,7
Suisse .....	4,4	3,7	3,4	3,0	5,4	3,9	3,9	3,8
Turquie .....	0,4	0,2	0,2	0,3	0,9	1,5	0,8	0,6
Zone sterling .....	29,9	28,0	25,5	26,4	26,1	20,1	18,9	18,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

tion de l'approvisionnement dans la zone dollar : le pourcentage de nos importations en provenance de cette zone est revenu de 22 p.c. en 1952 à 15 p.c. en 1955.

Du côté des exportations, la progression du pourcentage des ventes à la zone U.E.P. a été compensée par une diminution relative des expéditions aux « autres pays » et dans une certaine mesure au Congo belge, tandis que le pourcentage des ventes aux Etats-Unis se maintenait.

Les causes de ce changement de l'orientation géographique des courants commerciaux sont multiples : la plus importante paraît être le développement de la production dans les pays européens, et spécialement la réapparition des produits allemands sur les grands marchés commerciaux.

C'est avec l'Allemagne que les échanges de l'U.E.B.L. se sont le plus développés. Les relations

commerciales avec la France, les Pays-Bas, et dans une moindre mesure, avec les pays de la zone sterling, accusent aussi une augmentation assez nette. Ces progrès ont permis notamment de substituer des importations de provenance européenne à des livraisons qui ne pouvaient être précédemment obtenues que contre paiement en dollars. Tandis que les importations de l'U.E.B.L. en provenance de la zone U.E.P. ont crû d'une manière continue de 4 milliards par mois en 1948 à 8 milliards en 1955, les achats aux Etats-Unis sont revenus d'un maximum de 1,7 milliard enregistré en 1951 à 1,3 milliard en 1955, soit à peu près le niveau moyen de 1948.

Le tableau VIII indique à la fois les valeurs absolues des opérations sur marchandises réalisées avec les divers pays de la zone U.E.P. et leur importance relative. C'est cette dernière qui est la plus significative des déplacements de courants commerciaux à l'intérieur de ce groupe de pays.

Tableau IX.

### Commerce spécial de l'U.E.B.L.

Composition des importations en provenance de la zone U.E.P.

Catégories de biens	Moyennes mensuelles (millions de francs)				P.c. par rapport au total			
	1951	1953	1954	1955	1951	1953	1954	1955
<b>Biens de production</b> .....	<b>4.021</b>	<b>4.082</b>	<b>4.388</b>	<b>5.128</b>	<b>63,4</b>	<b>59,9</b>	<b>61,6</b>	<b>63,7</b>
destinés à l'agriculture et aux industries aliment.	261	375	381	422	4,1	5,5	5,3	5,2
dont : céréales .....	34	105	112	114	0,5	1,5	1,6	1,4
engrais, tourteaux .....	134	150	126	141	2,1	2,2	1,8	1,8
destinés aux industries métallurgiques .....	838	1.050	1.073	1.358	13,2	15,4	15,1	16,9
dont : minerais .....	329	414	375	460	5,2	6,1	5,3	5,7
métaux bruts .....	240	261	207	286	3,8	3,8	2,9	3,6
parties détachées d'autos .....	133	208	319	397	2,1	3,0	4,5	4,9
destinés aux industries textiles .....	1.044	797	817	885	16,5	11,7	11,5	11,0
matières premières .....	899	706	716	766	14,2	10,4	10,1	9,5
dont : laine .....	514	375	339	370	8,1	5,5	4,8	4,6
coton .....	34	49	40	60	0,5	0,7	0,6	0,7
demi-produits .....	143	90	100	117	2,3	1,3	1,4	1,5
dont : laine .....	41	25	25	28	0,6	0,4	0,4	0,3
coton .....	51	13	17	21	0,8	0,2	0,2	0,3
destinés à des industries diverses :								
industrie du bois .....	73	68	80	98	1,1	1,0	1,1	1,2
industrie diamantaire .....	248	258	276	369	3,9	3,8	3,9	4,6
industrie du cuir .....	98	92	88	92	1,6	1,3	1,2	1,1
industrie du papier et industrie graphique .....	117	62	70	80	1,8	0,9	1,0	1,0
industrie du tabac .....	14	21	22	23	0,2	0,3	0,3	0,3
destinés indistinctement aux divers secteurs de production :								
combustibles .....	247	297	420	408	3,9	4,4	5,9	5,1
huiles minérales .....	240	366	344	405	3,8	5,4	4,8	5,0
produits chimiques .....	162	150	183	226	2,6	2,2	2,6	2,8
divers .....	679	546	634	762	10,7	8,0	8,9	9,5
<b>Biens de consommation</b> .....	<b>1.613</b>	<b>1.762</b>	<b>1.736</b>	<b>1.817</b>	<b>25,4</b>	<b>25,8</b>	<b>24,3</b>	<b>22,6</b>
Produits alimentaires prêts à la consommation :								
a) produits animaux .....	354	334	294	309	5,6	4,9	4,1	3,9
dont : lait et beurre .....	256	216	168	177	4,0	3,2	2,4	2,2
b) produits végétaux .....	266	246	303	298	4,2	3,6	4,2	3,7
Biens autres que les produits alimentaires prêts à la consommation .....	993	1.182	1.139	1.210	15,6	17,3	16,0	15,0
dont : textiles .....	325	355	356	383	5,1	5,2	5,0	4,8
véhicules automobiles .....	138	185	152	133	2,2	2,7	2,1	1,7
<b>Biens d'équipement</b> .....	<b>711</b>	<b>976</b>	<b>1.005</b>	<b>1.100</b>	<b>11,2</b>	<b>14,3</b>	<b>14,1</b>	<b>13,7</b>
dont : véhicules commerciaux et avions .....	74	67	63	35	1,2	1,0	0,9	0,4
matériel électrique et électro-mécanique .....	137	180	205	237	2,2	2,6	2,9	2,9
machines .....	188	355	355	338	3,0	5,2	5,0	4,2
<b>Total général</b> ...	<b>6.345</b>	<b>6.820</b>	<b>7.129</b>	<b>8.045</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Il apparaît tout d'abord que, parmi tous les partenaires à l'Union, la zone sterling se classe encore au premier rang des fournisseurs de l'U.E.B.L.; mais l'importance relative des transactions avec cette zone diminue régulièrement, tant à l'importation qu'à l'exportation.

C'est la part prise par l'Allemagne fédérale dans les échanges qui enregistre la progression la plus nette, aussi bien du côté des achats que des ventes. En 1955, ce pays occupe le même rang que les Pays-Bas parmi les fournisseurs de l'U.E.B.L.

La zone florin demeure le premier client depuis 1950; sa part dans les valeurs totales exportées vers la zone U.E.P. s'établit à 30 p.c. environ, contre 32 p.c. au cours du second semestre de 1950.

Enfin, les échanges avec la Suisse, l'Italie et les pays scandinaves perdent un peu de leur importance relative, mais ce recul provient surtout du développement plus rapide des transactions entre l'U.E.B.L. et les pays limitrophes, et spécialement l'Allemagne.

La composition des importations et des exportations ayant été récemment analysée en détail dans ce

Bulletin (1), on se bornera ici à rappeler les traits essentiels de l'évolution des échanges de l'U.E.B.L. avec la zone U.E.P. par principaux produits.

Le tableau IX fait ressortir la diminution de la part des biens de consommation dans les importations; en 1951, le pourcentage était de 25,4 p.c.; il n'est plus que de 22,6 p.c. en 1955.

Dans les biens de production, les achats qui se sont le plus développés portent sur les diamants bruts et les produits pour industries métalliques (pièces détachées d'autos), électriques et électro-mécaniques. Au contraire, l'approvisionnement des industries qui ont moins bénéficié de la haute conjoncture ou qui souffrent de difficultés structurelles (textiles et cuirs) n'a pas suivi le développement général des échanges. L'importation de ces produits recule donc en valeur relative, parfois assez sensiblement.

Les chiffres relatifs aux exportations par secteurs confirment que la haute conjoncture de 1955-1956

(1) *Bulletin d'Information et de Documentation*, juin 1956, p. 438.

Tableau X.

**Commerce spécial de l'U.E.B.L.**  
Composition des exportations vers la zone U.E.P.

Nature des exportations	Moyennes mensuelles (millions de francs)				P.c. par rapport au total			
	1951	1953	1954	1955	1951	1953	1954	1955
Textiles et vêtements .....	1.968	1.398	1.457	1.500	25,1	21,7	21,1	17,8
Sidérurgie .....	1.561	1.190	1.245	1.866	19,9	18,5	18,0	22,2
Fabrications métalliques .....	1.005	925	1.046	1.345	12,8	14,4	15,2	16,0
Métaux non ferreux .....	803	691	729	841	10,3	10,7	10,6	10,0
Produits chimiques .....	631	508	582	598	8,1	7,9	8,4	7,1
Combustibles .....	176	320	383	511	2,2	5,0	5,6	6,1
Industries alimentaires .....	365	210	159	178	4,7	3,3	2,3	2,1
Diamants .....	127	149	144	168	1,6	2,3	2,1	2,0
Produits pétroliers .....	57	189	191	247	0,7	2,9	2,8	2,9
Produits agricoles .....	226	164	200	221	2,9	2,5	2,9	2,6
Verres et glaces .....	114	98	130	155	1,5	1,5	1,9	1,8
Papiers et livres .....	146	87	106	126	1,9	1,4	1,5	1,5
Peaux et cuirs .....	99	79	73	82	1,3	1,2	1,1	1,0
Ciments .....	76	73	57	56	1,0	1,1	0,8	0,7
Carrières .....	50	51	52	61	0,6	0,8	0,7	0,7
Caoutchouc .....	68	40	48	59	0,9	0,6	0,7	0,7
Bois et meubles .....	53	34	41	66	0,7	0,5	0,6	0,8
Céramiques .....	21	18	20	24	0,3	0,3	0,3	0,3
Tabacs .....	13	8	7	11	0,2	0,1	0,1	0,1
Divers .....	272	210	229	299	3,3	3,3	3,3	3,6
Total général ...	7.831	6.442	6.899	8.414	100,0	100,0	100,0	100,0

a principalement favorisé les ventes de la sidérurgie, des fabrications métalliques, des charbonnages et raffineries d'huiles minérales. Le développement des fournitures de combustibles solides doit être attribué à l'instauration du marché commun de la C.E.C.A.; pour les produits pétroliers, il est la conséquence de l'installation des nouvelles raffineries du port d'Anvers. La remarque qui a été faite au sujet des importations des industries textiles et du cuir peut être formulée à propos de leurs exportations: elles sont en constante régression par rapport à l'ensemble.

**Conclusions.**

Les dispositions qui ont été adoptées lors des renouvellements successifs de l'Union Européenne de Paiements en ont sensiblement modifié le fonctionnement. Des progrès ont été accomplis dans la voie d'une libération des paiements, d'une plus grande transférabilité des monnaies européennes et surtout dans la voie des règlements des soldes en monnaies convertibles et or.

Le souci de maintenir, dans ces conditions nou-

velles, un instrument de coopération efficace entre les pays membres les a conduits à conclure l'Accord Monétaire Européen, qui déborde les cadres primitifs fixés à l'U.E.P. L'avenir dira, au moment où cet Accord pourra entrer en vigueur, s'il suffira à assurer un fonctionnement satisfaisant du régime de convertibilité envisagé. L'essentiel est cependant — selon les termes d'un commentateur — « que les gouvernements des pays européens sont aujourd'hui pleinement conscients de la nécessité de maintenir entre

eux une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité économique et plus particulièrement sur le plan monétaire. Il faut espérer que dans ces conditions les plus graves accidents pourront être évités et que les difficultés de l'entre-deux-guerres ne se produiront plus (1) ».

---

(1) M. A. Hay, « L'Union Européenne de Paiements et la coopération monétaire en Europe », *Revue économique et sociale*, Lausanne, avril 1956, p. 98.

## LA REPARTITION INTERNATIONALE DES RESERVES EN OR ET EN DOLLARS

La question de la répartition internationale des réserves monétaires, qui, il y a quelques années, suscitait des préoccupations graves en raison du déficit en dollars de la plupart des pays, mérite toujours une attention spéciale. En effet, une répartition déficiente des réserves constituerait une entrave sérieuse au rétablissement de la convertibilité des monnaies et partant à l'expansion du commerce mondial. Au surplus, il est apparu que l'atténuation observée en 1953 du déséquilibre dans les transactions entre la zone dollar et le reste du monde ne s'est pas poursuivie; aussi nous semble-t-il intéressant d'examiner dans quelle mesure le problème dollar subsiste encore et quels facteurs déterminants y interviennent.

Un premier chapitre de l'exposé ci-après décrira la répartition des réserves en or et en dollars dans le monde, dégagera les changements qui se sont produits dans cette répartition, de fin 1945 à fin 1955, et comparera les réserves aux importations pour mesurer si les premières sont ou non suffisantes par rapport aux importations.

Un deuxième chapitre examinera, à partir de la balance des paiements des Etats-Unis, l'évolution du problème dollar, en attirant l'attention sur la position des grands groupes de pays : l'Europe occidentale, la zone sterling, l'Amérique latine, le Canada et le reste du monde.

Dans le troisième chapitre, les relations de quelques pays de l'Europe occidentale (le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise) avec la zone dollar seront brièvement analysées en partant de leurs balances de paiements et de leurs balances commerciales.

Enfin, les conclusions donneront une appréciation générale de l'état actuel du problème dollar.

\*  
\*\*

### I. La répartition des réserves en or et en dollars.

#### 1. *Mouvements globaux.*

Pendant la période décennale qui s'est terminée à la fin de 1955, les réserves en or et en dollars dans le monde, en dehors des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., ont augmenté de 9.067 millions de dollars, dont 3.689 millions se retrouvent dans les réserves des institutions internationales, principalement celles de

Bretton Woods, et 5.378 millions dans les encaisses des différents pays. Après une période de contraction, qui s'est terminée à la fin de 1948, les réserves mondiales ont continuellement augmenté, spécialement en 1950 et en 1953-1954. Au moment de l'entrée en fonction du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, un glissement important s'est produit dans la répartition des réserves au profit de ces deux institutions.

Lorsqu'on considère les mouvements intervenus dans les réserves par groupes de pays, on constate que, abstraction faite des encaisses des institutions internationales, l'accroissement total est à peu près égal aux gains réalisés par les pays continentaux de l'Europe occidentale. Les mouvements enregistrés par les autres groupes de pays se balancent approximativement : la diminution des réserves de la zone sterling est compensée par l'augmentation de celles du Canada; les réserves de l'Asie et de l'Europe orientale accusent respectivement un accroissement et un recul du même ordre de grandeur. Seules les réserves de l'Amérique latine n'ont pas varié.

Les pays continentaux de l'Europe occidentale ont vu diminuer leurs réserves en or et en dollars en 1946 et plus encore en 1947, année de crise au cours de laquelle, en outre, ont été versées les participations aux institutions de Bretton Woods. A partir de 1948, les réserves se sont continuellement accrues, grâce tout d'abord à l'application du plan Marshall; ce mouvement s'est accentué à partir de 1952, sous l'effet notamment de la restauration économique de l'Allemagne occidentale et des Pays-Bas.

L'amélioration des réserves de l'Europe occidentale pendant la période étudiée se retrouve à concurrence de 45 p.c. dans l'augmentation des réserves monétaires allemandes, qui sont passées de 7 millions à 2.374 millions de dollars. Les encaisses en or et en dollars de l'Italie, de la Suisse et des Pays-Bas ont augmenté respectivement de 1.046 millions, 713 millions et 503 millions de dollars; les autres accroissements sont moins importants : 317 millions pour l'Autriche, 188 millions pour l'U.E.B.L. (y compris le Congo), 117 millions pour le Portugal et ses dépendances. Par contre, la Suède et la France (avec ses dépendances) ont accusé une diminution de leurs réserves de 266 millions et 145 millions respectivement, alors que le groupe des pays non mentionnés a augmenté les siennes de 247 millions.

Si l'on excepte l'année 1950, les réserves en or et en dollars de la zone sterling n'ont cessé de diminuer



Tableau I.

Répartition des réserves en or et en dollars <sup>1</sup>

(En millions de dollars à la fin de l'année)

	1945 chiffres absolus	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1955 chiffres absolus	Mouvement de 1945 à 1955
	changements par rapport à l'année précédente												
<i>Europe occidentale :</i>													
Autriche .....	5	—	+ 5	+ 52	+ 30	—	+ 15	+ 36	+ 95	+ 91	— 7	322	+ 317
U.E.B.L. (et Congo belge) .....	1.011	— 34	— 179	+ 40	+ 74	— 64	+ 50	+ 137	+ 63	— 59	+ 160	1.199	+ 188
France (et dépendances) .....	2.131	— 902	— 453	+ 18	— 55	+ 95	+ 62	+ 71	+ 82	+ 279	+ 658	1.986	— 145
Allemagne occidentale .....	7	—	+ 83	+ 89	— 30	+ 73	+ 212	+ 257	+ 534	+ 774	+ 375	2.374	+ 2.367
Italie .....	91	+ 198	— 85	+ 220	+ 130	+ 17	+ 62	+ 22	+ 157	+ 113	+ 212	1.137	+ 1.046
Pays-Bas (y compris Indes Néerlandaises et Surinam) .....	597	— 74	— 117	— 75	+ 84	+ 144	— 35	+ 291	+ 240	+ 63	— 18	1.100	+ 503
Portugal (et dépendances) .....	484	— 4	— 107	— 82	— 57	+ 23	+ 74	+ 43	+ 95	+ 91	+ 41	601	+ 117
Suède .....	695	— 141	— 390	— 34	+ 30	+ 45	+ 19	+ 51	+ 60	+ 71	+ 23	429	— 266
Suisse .....	1.641	+ 156	— 5	+ 94	+ 130	+ 7	— 50	+ 80	+ 80	+ 52	+ 169	2.354	+ 713
Autres .....	1.469	— 62	— 440	— 76	+ 9	+ 321	— 123	+ 268	+ 302	+ 65	— 17	1.716	+ 247
<b>Total ...</b>	<b>8.131</b>	<b>— 863</b>	<b>— 1.688</b>	<b>+ 246</b>	<b>+ 345</b>	<b>+ 661</b>	<b>+ 286</b>	<b>+ 1.256</b>	<b>+ 1.708</b>	<b>+ 1.540</b>	<b>+ 1.596</b>	<b>13.218</b>	<b>+ 5.087</b>
<i>Zone sterling :</i>													
Royaume-Uni .....	2.684	+ 206	— 544	— 195	— 227	+ 1.633	— 714	— 525	+ 691	+ 181	— 592	2.598	— 86
Dépendances du Royaume-Uni .....	32	+ 35	— 9	+ 12	+ 33	+ 17	— 20	+ 13	— 5	— 5	— 15	88	+ 56
Union Sud-Africaine .....	920	+ 66	— 173	— 614	— 65	+ 107	— 44	— 3	+ 20	+ 18	+ 33	265	— 655
Autres .....	450	+ 67	+ 3	— 22	+ 67	— 30	+ 98	+ 26	+ 60	— 4	+ 43	758	+ 308
<b>Total ...</b>	<b>4.086</b>	<b>+ 374</b>	<b>— 723</b>	<b>— 819</b>	<b>— 192</b>	<b>+ 1.727</b>	<b>— 680</b>	<b>— 489</b>	<b>+ 766</b>	<b>+ 190</b>	<b>— 531</b>	<b>3.709</b>	<b>— 377</b>
<i>Canada</i>													
Canada .....	1.726	— 251	— 757	+ 503	+ 144	+ 124	+ 668	+ 160	— 25	+ 324	— 443	2.173	+ 447
<i>Amérique Latine :</i>													
Argentine .....	1.274	— 89	— 627	— 201	+ 60	+ 101	—	— 91	+ 74	+ 30	— 22	509	— 765
Bésil .....	549	— 21	— 69	— 18	+ 69	+ 33	— 126	— 27	+ 33	+ 19	+ 24	466	— 83
Cuba .....	319	+ 60	+ 135	— 6	— 45	+ 67	+ 45	— 60	+ 12	— 104	— 34	389	+ 70
Mexique .....	410	— 77	— 94	— 50	+ 78	+ 148	— 49	+ 9	— 34	+ 50	+ 165	556	+ 146
Uruguay .....	208	+ 9	— 9	— 5	+ 33	+ 75	— 5	— 5	+ 36	— 20	— 36	281	+ 73
Venezuela .....	252	+ 37	+ 4	+ 152	+ 71	— 58	— 13	+ 74	+ 76	+ 2	+ 71	668	+ 416
Autres .....	766	— 41	— 115	— 9	+ 46	+ 22	+ 64	+ 119	+ 41	+ 79	— 52	920	+ 154
<b>Total ...</b>	<b>3.778</b>	<b>— 122</b>	<b>— 775</b>	<b>— 137</b>	<b>+ 312</b>	<b>+ 388</b>	<b>— 84</b>	<b>+ 19</b>	<b>+ 238</b>	<b>+ 56</b>	<b>+ 116</b>	<b>3.789</b>	<b>+ 11</b>
<i>Asie :</i>													
Indonésie .....	314	+ 13	— 78	— 30	— 25	+ 130	+ 97	— 125	— 112	— 3	+ 74	255	— 59
Japon .....	129	+ 13	+ 14	+ 50	+ 171	+ 210	+ 142	+ 200	+ 22	— 100	+ 178	1.029	+ 900
Philippines .....	630	— 182	+ 42	— 1	— 191	+ 79	— 40	— 13	— 20	— 38	+ 2	268	— 362
Autres .....	1.344	— 407	— 239	+ 103	— 160	— 59	+ 116	+ 113	+ 52	+ 62	+ 143	1.068	— 276
<b>Total ...</b>	<b>2.417</b>	<b>— 563</b>	<b>— 261</b>	<b>+ 122</b>	<b>— 205</b>	<b>+ 360</b>	<b>+ 315</b>	<b>+ 175</b>	<b>— 58</b>	<b>— 79</b>	<b>+ 397</b>	<b>2.620</b>	<b>+ 203</b>
<i>Autres :</i>													
Europe orientale .....	515	+ 71	— 18	— 126	— 62	— 36	— 35	— 2	— 1	+ 3	— 1	308	— 207
Autres .....	111	—	+ 6	+ 6	+ 16	+ 62	+ 127	— 45	+ 1	+ 5	+ 36	925	+ 214
<b>Total ...</b>	<b>626</b>	<b>+ 71</b>	<b>— 12</b>	<b>— 120</b>	<b>— 46</b>	<b>+ 26</b>	<b>+ 92</b>	<b>— 47</b>	<b>—</b>	<b>+ 8</b>	<b>+ 35</b>	<b>633</b>	<b>+ 7</b>
<b>Total</b> .....	<b>20.764</b>	<b>— 1.354</b>	<b>— 4.216</b>	<b>— 205</b>	<b>+ 358</b>	<b>+ 3.286</b>	<b>+ 597</b>	<b>+ 1.074</b>	<b>+ 2.629</b>	<b>+ 2.039</b>	<b>+ 1.170</b>	<b>26.142</b>	<b>+ 5.378</b>
<i>Institutions internationales</i>													
Institutions internationales .....	—	+ 489	+ 3.204	— 318	— 266	— 87	+ 149	+ 106	+ 54	+ 179	+ 179	3.689	+ 3.689
<b>Total général ...</b>	<b>20.764</b>	<b>— 865</b>	<b>— 1.012</b>	<b>— 523</b>	<b>+ 92</b>	<b>+ 3.199</b>	<b>+ 746</b>	<b>+ 1.180</b>	<b>+ 2.683</b>	<b>+ 2.218</b>	<b>+ 1.349</b>	<b>29.831</b>	<b>+ 9.067</b>

<sup>1</sup> Estimation établie par le Federal Reserve System des Etats-Unis, sur la base des réserves en or publiées ou estimées et des avoirs à court terme détenus par les pays étrangers auprès de banques américaines.

jusqu'à la fin de 1952; un redressement s'est opéré ensuite, qui, après une interruption au cours de l'année passée, se poursuit en 1956. Le mouvement global des réserves de la zone sterling a été spécialement affecté par la régression de l'encaisse de l'Union Sud-Africaine à concurrence de 655 millions, dont 614 millions pendant la seule année 1948; les changements survenus dans les avoirs en or et en dollars de ce pays pendant les autres années se compensent à peu près, mais une tendance meilleure prédomine depuis 1953. Les réserves du Royaume-Uni ont diminué de 86 millions pendant la période décennale sous revue. A l'exception d'un revirement substantiel en 1950, la position de ce pays est restée difficile jusqu'à la fin de 1952; le redressement observé en 1953 et 1954 a été interrompu en 1955. L'apport des autres pays de la zone sterling a partiellement compensé l'incidence défavorable des opérations effectuées par le Royaume-Uni et l'Union Sud-Africaine.

Depuis 1948, le Canada a sans cesse renforcé ses réserves, sauf en 1953 — année qui a été généralement favorable pour les autres pays; toutefois ce mouvement favorable s'est renversé en 1955.

Quant à l'Amérique latine, la stabilité globale de ses réserves pendant la période étudiée couvre des mouvements divergents suivant les années et les pays. Depuis 1948, les réserves totales de ce groupe de pays ont augmenté dans une mesure plus ou moins appréciable, sauf en 1951 où elles ont diminué de 84 millions de dollars. Mais, alors que les pays membres de la zone dollar ont accusé un accroissement substantiel de leurs réserves, qui a atteint 416 millions pour le Venezuela et 146 millions pour le Mexique, l'Argentine et le Brésil ont vu diminuer les leurs respectivement de 765 et 83 millions de dollars; ces sorties se sont toutefois arrêtées depuis 1953, encore que la position de l'Argentine se soit de nouveau légèrement détériorée en 1955.

Les mouvements des réserves des pays asiatiques ont été plus hétérogènes encore; alors que, dans l'ensemble, ces réserves ont augmenté de 203 millions de dollars, celles du Japon ont accusé une majoration de 900 millions, tandis que celles des Philippines et des autres pays ont diminué respectivement de 362 et 335 millions; le redressement des réserves japonaises n'a été interrompu qu'en 1954.

Dans l'accroissement total des réserves mondiales, en dehors des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., l'or intervient à concurrence de 2.540 millions de dollars et les avoirs en dollars à concurrence de 6.527 millions. Ce dernier montant représente en fait des créances sur le stock d'or américain, qui lui-même n'a augmenté que de 1.669 millions. Tandis qu'apparemment les stocks d'or ont continué à s'accumuler aux Etats-Unis, une certaine redistribution des réserves américaines s'est effectuée sous forme de créances détenues par les différents pays et qui, si elles étaient réalisées, feraient fortement diminuer les réserves métalliques américaines.

Les entrées d'or dans les réserves officielles ont représenté une part appréciable de la nouvelle production de métal jaune. Pendant la période décennale qui s'étend de fin 1945 à fin 1955 la production en dehors de l'U.R.S.S. est estimée à 8.479 millions de dollars; au surplus, certaines quantités d'or russe,

Tableau II.

**Destination de la nouvelle production d'or**

Années	Production d'or <sup>1</sup>	Apports d'or russe <sup>2</sup>	Accroissement des réserves officielles <sup>1</sup>	Or utilisé à d'autres fins
1945 .....	738,5	—	—	—
1946 .....	756,0	—	+ 350	406,0
1947 .....	766,5	+ 30	+ 430	366,5
1948 .....	805,0	—	+ 380	425,0
1949 .....	840,0	—	+ 480	360,0
1950 .....	864,5	—	+ 430	434,5
1951 .....	840,0	—	+ 140	700,0
1952 .....	868,0	—	+ 320	548,0
1953 .....	864,5	+ 75	+ 420	519,5
1954 .....	913,5	+ 75	+ 640	348,5
1955 .....	960,6 <sup>3</sup>	+ 75	+ 630	405,6

<sup>1</sup> Source : *Federal Reserve System*.

A l'exclusion de l'U.R.S.S.

<sup>2</sup> Source : *Banque des Règlements Internationaux*.

<sup>3</sup> Provisoire.

évaluées à 255 millions de dollars par la Banque des Règlements Internationaux, ont été vendues sur les marchés occidentaux et ont renforcé les réserves officielles des pays européens. Pendant la même période les réserves officielles d'or dans le monde, y compris les Etats-Unis, se sont accrues de 4.220 millions, de sorte qu'il reste un poste résiduaire de 4.510 millions représentant l'or disparu, c'est-à-dire le métal utilisé à des fins industrielles ou de thésaurisation. Les montants apparemment thésaurisés comprennent toutefois certaines quantités d'or utilisées à des fins monétaires dans les pays du Moyen-Orient. Le mouvement des montants annuels de l'or disparu constitue, moyennant certaines réserves, un baromètre de l'intensité de la thésaurisation. Celle-ci a atteint un maximum en 1951 lorsque les événements politiques et l'inflation provoquaient un climat d'incertitude générale. Depuis cette année, l'or disparu a continuellement diminué jusqu'en 1954, grâce à l'apaisement de la situation politique et la disparition des tendances inflationnistes; en 1955, on constate un nouveau retournement dans cette évolution.

**2. Comparaison des réserves en or et en dollars avec les importations.**

Les montants absolus des réserves en or et en dollars détenues par les pays et groupes de pays ne donnent pas une image suffisamment précise des déficiences dans leur répartition. A cet égard, une meilleure indication est obtenue en comparant les réserves monétaires aux importations, puisqu'elles servent à financer les transactions internationales et

qu'elles constituent un stock de battement permettant de parer à des déficits temporaires dans les balances de paiement. Ajoutons immédiatement que dans les pays où l'or sert de couverture légale à la monnaie, on pourrait également comparer les réserves au stock monétaire ou au revenu national.

A la fin de 1955, les avoirs en or et en dollars des pays en dehors des Etats-Unis (non compris les réserves de la Russie et des institutions internationales) atteignaient 34,5 p.c. des importations réalisées par ces pays en 1955, c'est-à-dire qu'elles couvraient un peu plus que quatre mois d'importations. Par contre, le stock d'or américain s'élevait à 176 p.c. des importations américaines, couvrant ainsi vingt et un mois d'importations. A cet égard il subsiste donc une anomalie manifeste dans la distribution des réserves monétaires dans le monde.

Si l'on procède à la même comparaison pour les différents groupes de pays, on trouve des pourcen-

tages de 41,8 pour l'Europe occidentale, de 15,9 pour la zone sterling (23,9 pour le Royaume-Uni seul), de 42,1 pour le Canada, de 52,1 pour l'Amérique latine et de 42 environ pour le Japon, l'Indonésie et les Philippines. Hormis le pourcentage très bas pour la zone sterling, les écarts entre les autres groupes de pays ne sont donc pas très importants.

Parmi les pays d'Europe occidentale, les pourcentages varient entre des maxima de 158 et 151 pour la Suisse et le Portugal et des minima de 21,5 et 28,7 pour la Suède et la France (y compris ses dépendances). Le rapport entre les réserves en or et en dollars et les importations réalisées en 1955 atteint 37,4 p.c. pour la zone monétaire belge, 40,9 p.c. pour l'Allemagne occidentale et 34,3 p.c. pour les Pays-Bas. Ces trois derniers pourcentages semblent suffisants pour pallier des difficultés imprévues dans les transactions internationales des pays considérés.

Tableau III.

### Rapport entre les réserves en or et en dollars et les importations

Sources : *Federal Reserve System* et *Fonds Monétaire International*.

	1938			1955		
	Réserves en or et en dollars	Importations c.i.f.	Pourcentages de 1 par rapport à 2	Réserves en or et en dollars	Importations c.i.f.	Pourcentages de 4 par rapport à 5
	(en millions de dollars) (1)	(2)	(3)	(en millions de dollars) (4)	(5)	(6)
<i>Europe occidentale :</i>						
Autriche .....	5	—	—	322	887	36,3
U.E.B.L. (et Congo belge) .....	841	800	105,1	1.199	3.209	37,4
France (et dépendances) .....	2.966	1.692	175,3	1.986	6.930	28,7
Allemagne .....	47	—	—	2.374	5.798	40,9
Italie .....	213	593	35,9	1.137	2.706	42,0
Pays-Bas .....	1.100	803	136,9	1.100	3.208	34,3
Portugal .....	86	102	84,3	601	398	151,0
Suède .....	420	525	80,0	429	1.991	21,5
Suisse .....	920	365	252,1	2.354	1.489	158,1
Autres .....	702	3.622	19,4	1.716	4.978	34,5
<b>Total ...</b>	<b>7.800</b>	<b>8.502</b>	<b>85,9</b>	<b>13.218</b>	<b>31.587</b>	<b>41,8</b>
<i>Zone sterling :</i>						
Royaume-Uni .....	3.313	4.496	73,7	2.598	10.881	23,9
Dépendances .....	62	903	6,9	88	4.214	2,1
Union Sud-Africaine .....	220	516	42,6	265	1.485	17,8
Autres .....	305	1.869	16,3	758	6.806	11,1
<b>Total ...</b>	<b>3.900</b>	<b>7.784</b>	<b>50,1</b>	<b>3.709</b>	<b>23.386</b>	<b>15,9</b>
<i>Canada</i> .....	395	794	49,7	2.173	5.165	42,1
<i>Amérique latine :</i>						
Argentine .....	442	440	100,5	509	1.100	46,3
Bésil .....	44	295	14,9	466	1.307	35,7
Cuba .....	46	119	38,7	389	535	72,7
Mexique .....	75	114	65,8	556	884	62,9
Uruguay .....	69	62	111,2	281	226	124,3
Venezuela .....	63	107	58,9	668	992	67,3
Autres .....	211	402	52,5	920	2.235	41,2
<b>Total ...</b>	<b>950</b>	<b>1.539</b>	<b>61,7</b>	<b>3.789</b>	<b>7.279</b>	<b>52,1</b>
<i>Asie :</i>						
Indonésie .....	80	275	29,1	255	604	42,2
Japon .....	316	759	41,6	1.029	2.471	41,6
Philippines .....	184	153	120,2	268	617	43,4
Autres .....	180	—	—	1.068	—	—
<b>Total ...</b>	<b>760</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2.620</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total général <sup>1</sup> . .</b>	<b>13.825</b>	<b>21.091</b>	<b>65,5</b>	<b>26.142</b>	<b>75.702</b>	<b>34,5</b>

<sup>1</sup> A l'exclusion des Etats-Unis.

Parmi les pays de l'Amérique latine on trouve des positions très différentes suivant qu'il s'agit de membres de la zone dollar ou d'autres pays comme le Brésil et l'Argentine. Pour ces deux derniers les pourcentages calculés atteignaient 35,7 et 46,3, tandis qu'ils montent à 67,3 pour le Venezuela, à 72,7 pour Cuba et à 124,3 pour l'Uruguay.

Enfin, en ce qui concerne les principaux pays asiatiques non membres de la zone sterling — le Japon, l'Indonésie, les Philippines —, leur position est relativement favorable, puisque leurs réserves en or et en dollars couvrent cinq mois ou plus d'importations.

Il résulte du tableau III que, depuis 1938, le rapport entre les réserves monétaires et les importations est tombé de 65,5 p.c. à 34,5 p.c. pour l'ensemble des pays en dehors des Etats-Unis. Il a diminué de 50,1 p.c. à 15,9 p.c. en ce qui concerne la zone sterling, et de 85,9 p.c. à 41,8 p.c. pour les pays de l'Europe occidentale. La baisse est beaucoup plus faible en ce qui regarde le Canada et les pays de l'Amérique latine dans leur ensemble; la plupart d'entre eux ont même renforcé leurs réserves, mais l'Argentine a enregistré un recul relatif des siennes par rapport à ses importations annuelles, de 100,5 p.c. à 46,3 p.c.

La comparaison avec la situation d'avant-guerre semble à première vue assez défavorable, mais elle est faussée par le choix de l'année de base, la seule pour laquelle les données statistiques nécessaires sont disponibles. En effet, en 1938, le commerce mondial traversait une crise, alors qu'en 1955 il se trouvait en pleine expansion. Au surplus, le cadre institutionnel des transactions internationales a subi des changements notables. C'est ainsi qu'une appréciation exacte des pourcentages cités ci-dessus doit tenir compte de l'existence de zones de paiements multilatéraux, telles que l'Union Européenne de Paiements qui permet de financer une grande partie du commerce mondial en limitant au minimum les transferts d'or et de dollars. La position de la zone sterling est également moins défavorable lorsqu'on tient compte du fait qu'une grande partie du commerce des pays membres se fait à l'intérieur de cette zone sans transferts d'or et de dollars.

Les besoins en monnaie internationale — même s'ils sont exprimés en pourcentages des importations — ne sont pas les mêmes pour tous les pays. On pourrait à cet effet calculer l'amplitude des variations dans le solde des balances de paiements courants pendant une série d'années; les pays où cette amplitude se révélerait relativement forte — on trouverait parmi ceux-là certains pays producteurs de matières premières — ont des besoins plus grands de réserves monétaires.

Par ailleurs, les montants des réserves constituent parfois des actifs, hypothéqués par un passif sous la forme de dettes vis-à-vis de l'étranger. Cependant, l'acquisition de réserves monétaires au moyen d'emprunts peut se justifier, tant que ces emprunts ne

sont pas susceptibles d'être retirés moyennant un court préavis. Mieux vaut une répartition suffisante des réserves avec des endettements, qu'un étranglement des échanges internationaux, par suite d'une distribution défectueuse des avoirs en monnaie internationale.

\*\*

## II. — La balance des paiements des Etats-Unis.

### 1. La balance globale.

Les paiements des Etats-Unis avec le reste du monde ne suffisent pas à expliquer tous les changements qui se sont produits dans la répartition des réserves mondiales d'or et de dollars. Le solde de ces transactions est néanmoins le facteur majeur de l'accroissement des avoirs des pays en dehors des Etats-Unis. Mais à côté de ce facteur il faut tenir compte de l'apport de métal jaune provenant de la nouvelle production, notamment de celle de l'Afrique du Sud, et de transferts d'or et de dollars des encaisses privées non recensées vers les avoirs officiels.

Dans le tableau IV les différentes rubriques de la balance des paiements des Etats-Unis avec le reste du monde sont groupées suivant un schéma simple; le poste 1 de ce tableau constitue en quelque sorte un repère de l'évolution fondamentale du problème dollar. Il fait apparaître que les échanges de biens et services — à l'exclusion des dépenses militaires — entre les Etats-Unis et le reste du monde ont laissé un excédent annuel très important pendant la période 1946-1949, avec un maximum en 1947 lorsque les mauvaises récoltes en Europe gonflaient les achats de produits alimentaires aux Etats-Unis, tout en limitant certaines ventes sur ce marché. Pendant la période suivante l'excédent s'est réduit assez brusquement à deux reprises, notamment en 1950 et en 1953, deux années de conjoncture relativement moins favorable. Pour l'année 1953 il faut tenir compte également des grèves dans la sidérurgie américaine qui ont provoqué des achats importants d'acier sur les marchés européens et spécialement dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. Le boni s'est accru chaque fois pendant une période de haute conjoncture, ainsi qu'il ressort des chiffres relatifs aux années 1951 et 1955.

Pour la période décennale dans son ensemble l'excédent laissé par le poste 1 dépasse 52 milliards de dollars. En dépit de la réduction du niveau moyen du déficit annuel depuis 1950, il apparaît que le problème dollar n'a pas reçu de solution définitive.

Les postes 2 et 3 du tableau IV groupent des opérations qui peuvent être considérées comme compensatoires par rapport au poste 1. En effet, les donations officielles ont pris un développement important sous la forme d'Aide Marshall après l'année de crise 1947. Lorsque les donations officielles ont diminué, elles ont été remplacées à partir de 1951 par un flux croissant de dépenses militaires. Bien que celles-ci

Tableau IV.  
Balance des paiements des Etats-Unis <sup>1</sup>  
(En millions de dollars)

	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1946-1955
1. Transactions courantes <sup>2</sup> ..... à l'exclusion des :	+ 7.603	+ 11.294	+ 6.649	+ 6.151	+ 1.859	+ 4.592	+ 3.753	+ 2.443	+ 3.907	+ 4.210	+ 52.401
2. Dépenses militaires .....	- 493	- 455	- 799	- 621	- 576	- 1.270	- 1.957	- 2.496	- 2.595	- 2.767	- 14.029
3. Donations officielles <sup>2</sup> .....	- 2.274	- 1.897	- 3.894	- 4.997	- 3.484	- 3.085	- 1.960	- 1.813	- 1.578	- 1.827	- 26.759
4. Total (1 + 2 + 3) .....	+ 4.836	+ 8.942	+ 1.956	+ 533	- 2.201	+ 227	- 164	- 1.866	- 266	- 384	+ 11.613
5. Mouvements de capitaux <sup>3</sup> .....											
a) américains privés .....	- 413	- 987	- 906	- 553	- 1.265	- 1.068	- 1.158	- 377	- 1.621	- 948	- 9.296
publics .....	- 3.024	- 6.969	- 1.024	- 652	- 156	- 156	- 420	- 220	+ 93	- 298	- 12.821
b) étrangers à long terme .....	- 347	- 98	- 172	+ 119	+ 994	- 477	+ 443	+ 125	+ 233	+ 806	+ 1.626
6. Solde (4 + 5) .....	+ 1.052	+ 888	- 146	- 553	- 2.628	- 1.474	- 1.299	- 2.338	- 1.561	- 819	- 8.878
7. Erreurs et omissions .....	+ 204	+ 911	+ 1.152	+ 764	- 33	+ 472	+ 509	+ 194	+ 37	+ 122	+ 4.392

<sup>1</sup> Etabli sur la base des données du *Survey of Current Business*.

<sup>2</sup> A l'exclusion des livraisons militaires à titre d'aide.

<sup>3</sup> Signe + : entrées nettes de capitaux.

soient effectuées en contrepartie de prestations fournies par d'autres pays, contrairement aux donations officielles qui sont accordées à titre gratuit, il n'en reste pas moins que la solution apportée ainsi au problème dollar revêt un caractère artificiel et non durable.

Les dépenses militaires et les donations officielles totalisées n'ont pas suffi à compenser le boni des autres transactions courantes : il subsiste pour la période étudiée un surplus global de 11,6 milliards de dollars.

Une solution saine serait encore que des sorties nettes de capitaux privés américains compensent l'excédent laissé par les transactions courantes. Il en a été ainsi en grande partie, puisque les sorties nettes ont atteint en moyenne un milliard de dollars par an ; elles se sont principalement développées à partir de 1950, à l'exception d'un creux pendant l'année 1953. Pour la période étudiée dans son ensemble elles ont atteint 9,3 milliards de dollars, soit 2,3 milliards de moins que le boni laissé par les transactions courantes, y compris les donations officielles.

Les sorties de capitaux publics ont été très élevées pendant les premières années d'après-guerre, c'est-à-dire pendant la période des grands prêts américains, notamment au Royaume-Uni, et de la mise en activité des organismes de Bretton Woods. Elles sont devenues très faibles à partir de 1950. A ce moment les capitaux étrangers à long terme ont commencé à s'investir aux Etats-Unis, à l'exclusion de l'année 1951 qui a vu une fuite de capitaux étrangers en rapport avec les événements de Corée.

Finalement, le déficit global laissé par la balance des paiements des Etats-Unis, pour la période étudiée dans son ensemble, a atteint 8.878 millions de dollars. Cependant, ce montant ne correspond pas à un accroissement équivalent des réserves en or et en dollars des autres pays, puisqu'il est absorbé à concurrence de 4.332 millions par le solde positif du poste « Erreurs et omissions ». Celui-ci comprend les transactions qui ne peuvent être repérées qu'en faisant la différence entre les recettes et les paiements de dollars connus. Ces transactions non identifiées semblent largement déterminées par la position de la livre sterling qui a provoqué des mouvements de capitaux plus ou moins occultes ; c'est ainsi que des entrées importantes de dollars ont été signalées au deuxième trimestre de 1947 au moment où le prêt de 3,75 milliards de dollars consenti au Royaume-Uni s'épuisait rapidement. Ensuite, des mouvements de capitaux non recensés officiellement se sont dirigés vers les Etats-Unis sous l'effet de la crainte de dévaluations en Europe ; ce phénomène explique également la liquidation de certains avoirs en dollars en 1950 après la dévaluation de la livre sterling. Au cours des dernières années, le poste « Erreurs et omissions » est devenu relativement faible.

A partir de 1950, le solde de la balance des paiements des Etats-Unis a donné lieu à un accroisse-

ment des réserves monétaires du reste du monde; toutefois, cet accroissement s'est ralenti en 1954 et plus encore en 1955.

En dépit d'une augmentation nette des réserves monétaires du reste du monde à concurrence de 4.546 millions de dollars (c'est-à-dire la différence entre les postes 6 et 7 du tableau IV), par suite des transactions effectuées avec les Etats-Unis, ce dernier pays a enregistré des entrées nettes d'or pour un montant de 1.667 millions de dollars. On peut en déduire que les avoirs en dollars du reste du monde se sont accrus — par suite des paiements avec les Etats-Unis — de 6.213 millions (4.546 + 1.667 millions), montant qui correspond à peu près à celui signalé à la page 110 sur la base des données des tableaux I et II.

## 2. La balance par groupes de pays.

L'évolution de la balance des paiements des Etats-Unis avec l'Europe occidentale (tableau V) confirme la position plus favorable de cette dernière par rapport aux autres pays. Cette situation plus avantageuse s'était déjà dégagée d'un examen des changements survenus dans la répartition des réserves mondiales d'or et de dollars. Il est vrai que les échanges de biens et services du poste 1 ont laissé régulièrement des excédents pour les Etats-Unis, mais ceux-ci ont été relativement peu importants à partir de 1950 et ils avaient même disparu à peu près en 1953. Malheureusement l'amélioration réalisée durant cette année par les pays européens n'a pu être consolidée, le boni en faveur des Etats-Unis s'étant de nouveau élargi en 1954 et 1955.

Les dépenses militaires et les donations officielles ont suffi à couvrir exactement le solde du poste 1. Les dépenses militaires qui se sont fortement développées à partir de 1952 au moment où l'Aide Marshall diminuait, ont constitué un apport important de dollars pour l'Allemagne occidentale, la France et le Royaume-Uni. Toutefois, ce dernier pays n'a pas été compris dans le groupe de pays examinés dans le présent paragraphe.

Pendant la période étudiée, et spécialement au cours des années 1947-1949, l'Europe occidentale a cédé des montants importants de dollars dans le cadre des transferts entre zones étrangères et des transactions non identifiées (poste 7).

Les balances des paiements des Etats-Unis avec les autres groupes de pays contiennent également des renseignements intéressants sur l'état du problème dollar dans le monde.

C'est ainsi que dans la balance avec les dépendances des pays continentaux de l'Europe occidentale, le poste 1 fait apparaître depuis 1950 un solde déficitaire pour les Etats-Unis. Les dépenses militaires américaines dans ces territoires se sont accrues rapidement à partir de 1951, à tel point que la balance totale, dans laquelle les mouvements de capitaux n'ont joué qu'un rôle minime, a laissé un solde

Tableau V. Balance des paiements des Etats-Unis avec l'Europe occidentale<sup>1</sup>  
(En millions de dollars)

	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1946-1955
1. Transactions courantes <sup>2</sup> à l'exclusion des :	+ 3.787	+ 5.191	+ 3.522	+ 3.077	+ 1.320	+ 2.067	+ 1.214	+ 349	+ 1.195	+ 1.491	+ 23.213
2. Dépenses militaires	— 16	— 164	— 298	— 305	— 168	— 313	— 739	— 1.137	— 1.456	— 1.639	— 6.255
3. Donations officielles <sup>2</sup>	— 382	— 672	— 2.866	— 3.951	— 2.775	— 2.317	— 1.458	— 1.126	— 1.000	— 791	— 17.333
4. Total (1 + 2 + 3)	+ 3.389	+ 4.355	+ 358	— 1.179	— 1.623	— 563	— 978	— 1.934	— 1.261	— 939	— 375
5. Mouvements nets de capitaux <sup>3</sup>	— 164	— 78	— 141	— 28	— 369	— 17	— 116	— 133	— 198	— 119	— 1.097
a) américains privés	— 2.108	— 3.668	— 1.064	— 566	— 82	— 141	— 110	— 151	— 203	— 41	— 7.144
b) étrangers à long terme	— 113	— 184	— 187	— 66	— 350	— 40	— 143	— 114	— 208	— 420	— 857
6. Solde (4 + 5)	+ 1.004	+ 425	— 1.034	— 1.707	— 1.724	— 399	— 1.061	— 1.536	— 1.048	— 679	— 7.759
7. Erreurs et omissions <sup>4</sup>	— 238	+ 1.806	+ 1.515	+ 1.850	+ 39	+ 606	+ 627	— 433	— 238	+ 58	+ 5.592

<sup>1</sup> Etabli sur la base des données du *Survey of Current Business*. A l'exclusion des territoires dépendants de l'Europe.

<sup>2</sup> A l'exclusion des livraisons militaires à titre d'aide.

<sup>3</sup> Signe + : entrées nettes de capitaux.

<sup>4</sup> Y compris les transferts entre zones étrangères.

déficitaire de 2,3 milliards de dollars pour les Etats-Unis pendant la période étudiée (voir tableau VI). Toutefois, ce solde disparaît sous l'effet des opérations non identifiées et des cessions de dollars par les dépendances de l'Europe à des zones étrangères.

Tableau VI.

**Balance des paiements des Etats-Unis  
avec les dépendances de l'Europe occidentale <sup>1</sup>**  
(En millions de dollars)

	1955	1946-1955
1. Transactions courantes <sup>2</sup> ... à l'exclusion des :	- 354	- 1.126
2. Dépenses militaires <sup>2</sup> .....	- 150	- 849
3. Donations officielles .....	- 3	46
4. Total (1 + 2 + 3) .....	- 507	- 2.021
5. Mouvements de capitaux <sup>3</sup> :		
a) américains privés .....	+ 15	- 219
publics ...	+ 4	- 98
b) étrangers à long terme .	+ 5	- 6
6. Solde (4 + 5) .....	- 483	- 2.344
7. Erreurs et omissions <sup>4</sup> .....	+ 493	+ 2.336

<sup>1</sup> Etablie sur la base des données du *Survey of Current Business*.

<sup>2</sup> A l'exclusion des livraisons militaires à titre d'aide.

<sup>3</sup> Signe + : entrées nettes de capitaux.

<sup>4</sup> Y compris les transferts entre zones étrangères.

La balance vis-à-vis de l'Amérique latine se caractérise par les montants très faibles des dépenses militaires et des donations officielles : les deux ensemble ont atteint à peine 500 millions de dollars pendant la période décennale étudiée, alors que le poste 1 a laissé un solde favorable de 7.173 millions en faveur des Etats-Unis. Par contre, les sorties nettes de capitaux privés américains se sont élevées à 2.508 millions, c'est-à-dire à près de 27 p.c. des exportations totales de capitaux privés américains. A ces investis-

Tableau VII.

**Balance des paiements des Etats-Unis  
avec l'Amérique latine <sup>1</sup>**  
(En millions de dollars)

	1955	1946-1955
1. Transactions courantes <sup>2</sup> ... à l'exclusion des :	+ 576	+ 7.173
2. Dépenses militaires <sup>2</sup> .....	- 20	- 209
3. Donations officielles .....	- 67	- 295
4. Total (1 + 2 + 3) .....	+ 489	+ 6.669
5. Mouvements de capitaux <sup>3</sup> :		
a) américains privés .....	- 291	- 2.508
publics ...	- 49	- 794
b) étrangers à long terme .	+ 70	+ 277
6. Solde (4 + 5) .....	+ 219	+ 3.644
7. Erreurs et omissions <sup>4</sup> .....	- 295	- 4.076

<sup>1</sup> Etablie sur la base des données du *Survey of Current Business*.

<sup>2</sup> A l'exclusion des livraisons militaires à titre d'aide.

<sup>3</sup> Signe + : entrées nettes de capitaux.

<sup>4</sup> Y compris les transferts entre zones étrangères.

sements s'ajoute un montant de capitaux publics de 794 millions. Comme l'Amérique latine a encaissé des sommes importantes en dollars dans le cadre des transferts entre zones monétaires étrangères, elle a pu maintenir intactes ses réserves en or et en dollars.

La balance des paiements des Etats-Unis avec le Canada est très semblable à celle avec l'Amérique latine. En raison de sa situation géographique et de ses richesses naturelles, le Canada, comme l'Amérique latine, attire les capitaux privés américains qui toutefois n'ont compensé que 38 p.c. de l'excédent laissé par les transactions courantes. En effet, celui-ci a atteint, pour la période décennale dans son ensemble, 7.364 millions de dollars, résultat d'un excédent de 8.239 millions à titre d'échanges de biens et services repris au poste 1 et d'un déficit de 875 millions à titre de dépenses militaires; les sorties nettes de capitaux privés américains ont atteint 2.807 millions, alors que les investissements canadiens aux Etats-Unis sont restés relativement faibles. Il apparaît ainsi que sur un total de 9,3 milliards de dollars d'investissements privés à l'étranger, 57,2 p.c. ont été dirigés vers le Canada et l'Amérique latine. Comme l'Amérique latine, le Canada a reçu des montants importants de dollars dans le cadre des transferts entre zones étrangères et des mouvements de fonds non identifiés, ce qui lui a permis de renforcer légèrement ses réserves monétaires.

Tableau VIII.

**Balance des paiements des Etats-Unis  
avec le Canada <sup>1</sup>**  
(En millions de dollars)

	1955	1946-1955
1. Transactions courantes <sup>2</sup> ... à l'exclusion des :	+ 1.175	+ 8.239
2. Dépenses militaires <sup>2</sup> .....	- 196	- 875
3. Donations officielles .....	-	-
4. Total (1 + 2 + 3) .....	+ 979	+ 7.364
5. Mouvements de capitaux <sup>3</sup> :		
a) américains privés .....	- 252	- 2.807
publics ...	+ 8	+ 8
b) canadiens à long terme .	+ 307	+ 928
6. Solde (4 + 5) .....	+ 1.042	+ 4.893
7. Erreurs et omissions <sup>4</sup> .....	- 469	- 4.182

<sup>1</sup> Etablie sur la base des données du *Survey of Current Business*.

<sup>2</sup> A l'exclusion des livraisons militaires à titre d'aide.

<sup>3</sup> Signe + : entrées nettes de capitaux.

<sup>4</sup> Y compris les transferts entre zones étrangères.

Les données disponibles relatives aux paiements entre les Etats-Unis et la zone sterling ne permettent pas d'isoler, pour la période 1946-1953, les livraisons militaires à titre d'aide des autres transactions courantes; aussi ne dispose-t-on pas d'indications précises concernant le solde laissé par les échanges de biens et services civils, sauf pour les deux dernières années : pour chacune de celles-ci il est excé-

dentaire pour les Etats-Unis de 500 millions environ. Les dépenses militaires américaines au Royaume-Uni se sont régulièrement développées à partir de 1951; en 1954 et 1955 elles ont dépassé 400 millions de dollars pour la zone sterling dans son ensemble. Les mouvements nets de capitaux sont caractérisés par des sorties importantes de capitaux publics américains pendant les premières années d'après-guerre et principalement en 1947; bien que ces sorties soient devenues très faibles à partir de 1949, elles ont atteint, pour la période décennale dans son ensemble, 4.239 millions de dollars. Par contre, les investissements de capitaux privés américains dans la zone sterling sont restés peu importants. La zone sterling a dû céder des montants considérables de dollars dans le cadre des transferts entre zones étrangères et des opérations non identifiées.

Tableau IX.

**Balance des paiements des Etats-Unis  
avec la zone sterling <sup>1</sup>**  
(En millions de dollars)

	1955	1946-1955
1. Transactions courantes <sup>2</sup> ... à l'exclusion des :	+ 557	+ 5.879
2. Dépenses militaires <sup>3</sup> .....	— 445	— 1.828
3. Donations officielles .....	— 275	— 3.437
4. Total (1 + 2 + 3) .....	— 163	+ 614
5. Mouvements de capitaux <sup>4</sup> .		
a) américains privés .....	— 39	— 1.151
publics ..	— 22	— 4.239
b) étrangers à long terme .	+ 161	+ 662
6. Solde (4 + 5) .....	— 63	— 4.114
7. Erreurs et omissions <sup>5</sup> .....	+ 117	+ 6.177

- <sup>1</sup> Etablie sur la base des données du *Survey of Current Business*.  
<sup>2</sup> Y compris les livraisons militaires à titre d'aide, sauf pour les années 1954 et 1955.  
<sup>3</sup> A l'exclusion des livraisons militaires à titre d'aide.  
<sup>4</sup> Signe + : entrées nettes de capitaux.  
<sup>5</sup> Y compris les transferts entre zones étrangères.

Enfin, la balance des paiements des Etats-Unis avec les autres pays, principalement l'Europe orientale et les pays asiatiques non membres de la zone sterling, évolue plutôt comme les paiements avec l'Europe occidentale. L'excédent laissé en faveur des Etats-Unis par le poste 1 a atteint 13.953 millions de dollars de 1946 à 1955; il semble peu influencé par les mouvements conjoncturels et il n'a pratiquement pas changé depuis 1948, à l'exception de l'année 1950 pendant laquelle il s'est réduit à 320 millions. Les dépenses militaires américaines dans ce groupe de pays, et notamment au Japon, se sont élevées à 5.791 millions et les donations officielles à 6.261 millions; celles-ci ont atteint un maximum de 905 millions en 1955, au moment où elles ont pratiquement disparu pour les autres groupes de pays. Les sorties nettes de capitaux privés américains vers le groupe de pays considéré ici ont été relativement faibles (1.831 millions); mais elles ont

été renforcées par un flux de capitaux publics de près d'un milliard, si bien que les mouvements totaux de capitaux ont suffi à couvrir le solde des transactions courantes.

Tableau X.

**Balance des paiements des Etats-Unis  
avec les autres pays <sup>1</sup>**  
(En millions de dollars)

	1955	1946-1955
1. Transactions courantes <sup>2</sup> ... à l'exclusion des :	+ 1.352	+ 13.953
2. Dépenses militaires <sup>2</sup> .....	— 762	— 5.791
3. Donations officielles .....	— 905	— 6.261
4. Total (1 + 2 + 3) .....	— 315	+ 1.901
5. Mouvements de capitaux <sup>3</sup> .		
a) américains privés .....	— 276	— 1.831
publics ...	— 221	— 985
b) étrangers à long terme .	+ 33	— 195
6. Solde (4 + 5) .....	— 779	— 1.110
7. Erreurs et omissions <sup>4</sup> .....	+ 325	+ 1.058

- <sup>1</sup> Etablie sur la base des données du *Survey of Current Business*. Pays non compris dans les tableaux V à IX.  
<sup>2</sup> A l'exclusion des livraisons militaires à titre d'aide.  
<sup>3</sup> Signe + : entrées nettes de capitaux.  
<sup>4</sup> Y compris les transferts entre zones étrangères.

\*  
\*\*

### III. — Les transactions entre la zone dollar et quelques pays de l'Europe occidentale.

Les balances des paiements publiées par les Etats-Unis, si elles permettent de suivre les transactions avec l'Europe occidentale dans son ensemble, ne fournissent pas de renseignements sur la position de chaque pays en particulier. Aussi avons-nous eu recours aux statistiques de la balance des paiements établies au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, qui donnent quelques précisions sur la position dollar de ces différents pays, généralement à partir de 1948; on se référera également aux statistiques publiées par l'Organisation Européenne de Coopération Economique concernant le commerce des pays mentionnés avec la zone dollar depuis l'année 1951.

#### 1. Royaume-Uni.

Si l'on excepte l'année 1948, la balance des paiements du Royaume-Uni avec la zone dollar s'est soldée par un excédent de 1947 à 1950, d'abord sous l'effet des prêts accordés par les Etats-Unis, ensuite grâce à l'aide Marshall. L'excédent a atteint 1.149 millions de dollars en 1947, 241 millions en 1949 et 753 millions en 1950; en 1946 la balance était en équilibre, tandis qu'en 1948 elle était déficitaire de 186 millions. Les transactions courantes



recensées au poste 1 du tableau XI ont laissé des déficits de 1 milliard de dollars environ, sauf en 1947 où le mali s'est élevé à 2 milliards environ et en 1950 où il s'est réduit à 246 millions.

A partir de 1951 la balance des paiements du Royaume-Uni vis-à-vis de la zone dollar a enregistré constamment des déficits, très importants en 1951 (1.162 millions) et très faibles en 1953 (30 millions) et 1954 (138 millions). Le mali s'est de nouveau aggravé en 1955. Ces mouvements sont déterminés principalement par les transactions courantes du poste 1. Les donations officielles américaines se sont considérablement réduites en 1951 pour disparaître complètement en 1952; en revanche un courant de dépenses militaires s'est développé, qui a atteint 300 millions de dollars environ en 1952 et 1953 et 140 millions environ en 1954 et 1955.

En dépit des déficits laissés par la balance des paiements avec la zone dollar, les réserves en or et en dollars se sont accrues en 1953 et 1954, grâce aux recettes nettes de dollars dans le cadre des transferts avec les autres pays; celles-ci ont été relativement importantes pendant les années 1950 et 1951 également, alors qu'en 1947, pendant la tentative de rétablissement de la convertibilité de la livre sterling, les pertes de dollars à ce titre se sont élevées à 1,7 milliard.

Tableau XI.

**Balance des paiements du Royaume-Uni  
avec la zone dollar**  
(En millions de dollars)

Source : *White Paper 9731.*

	1954	1955	1948-1955
1. Transactions courantes . à l'exclusion des :	- 384	- 703	- 5.922
2. Dépenses militaires .....	+ 140	+ 123	+ 899
3. Donations officielles ...	—	—	+ 2.383
4. Total (1 + 2 + 3) ...	- 244	- 580	- 2.640
5. Capitaux privés .....	+ 210	+ 266	+ 1.328
6. Capitaux officiels .....	- 104	- 104	
7. Solde (4 + 5 + 6) ...	- 138	- 418	- 1.312
8. Transferts <sup>1</sup> .....	+ 283	- 115	+ 1.382

<sup>1</sup> Signe + : recette de dollars par le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la balance commerciale du Royaume-Uni, le pourcentage de couverture des importations en provenance de la zone dollar par les exportations vers cette zone est passé de 40,3 p.c. en 1951 à 59,4 p.c. en 1953, grâce à la fois à une diminution des importations de produits alimentaires et de fibres textiles et à un accroissement important des ventes de machines et de matériel de transport en 1953. En 1954 les courants d'échange ne se sont guère modifiés, mais au cours de l'année passée le déficit s'est aggravé à tel point que le pourcentage de couverture est tombé à 47 p.c. Ce retournement

est dû à un accroissement des achats de produits sidérurgiques et de métaux non ferreux, d'huiles minérales et de céréales sous l'influence de la mauvaise récolte en Europe en 1954. De leur côté les exportations du Royaume-Uni vers la zone dollar ont légèrement augmenté sans présenter un changement notable dans leur composition.

L'accroissement récent des importations est influencé également par les mesures de libération. Avant le 1<sup>er</sup> octobre 1954 un certain nombre de produits agricoles et de matières premières importantes avait été libéré à divers moments. Différents types de graines ont été libérés en octobre 1954, la laine peignée en décembre, diverses graisses et huiles animales en janvier 1955, le lard en février 1955, et en avril 1955 les graines de coton, les produits du maïs, divers ferro-alliages, l'aluminium et d'autres produits moins importants. Au début de 1956 le pourcentage des importations libérées avait atteint 56 p.c. des importations privées réalisées en 1953; rappelons que le commerce d'Etat est peu important.

## 2. Allemagne occidentale.

L'Allemagne occidentale est le seul parmi les pays examinés dont la balance des paiements avec la zone dollar a été continuellement excédentaire de 1948 à 1954. Son excédent a atteint un maximum de 268 millions de dollars en 1953; il a diminué à 209 millions en 1954 pour faire place à une position voisine de l'équilibre en 1955, suivant des renseignements partiels. De 1948 à 1952 les dons américains à l'Allemagne occidentale ont atteint près de 3 milliards de dollars. Tandis que ces dons se réduisaient graduellement, le déficit laissé par les échanges de biens et services diminuait également pour laisser finalement des excédents de 300 millions environ en 1953 et 1954; ceux-ci sont influencés par les dépenses militaires américaines pour des montants qu'il est impossible de déterminer exactement à partir des données disponibles. D'après des renseignements partiels la balance des transactions courantes aurait été déficitaire au cours de l'année passée.

Les mouvements de capitaux entre la République fédérale et la zone dollar sont restés relativement minimes.

Le déficit de la balance commerciale de l'Allemagne occidentale vis-à-vis de cette zone a évolué parallèlement à celui du Royaume-Uni, mais à un niveau plus favorable : le pourcentage de couverture a atteint un maximum de 74 p.c. en 1953; il s'est maintenu à ce niveau en 1954 pour tomber à 62 p.c. en 1955. L'amélioration brusque survenue en 1953 a porté à la fois sur les importations (réduction des achats de céréales, de fibres textiles et d'huiles minérales) et sur les exportations, principalement de machines. La détérioration de la balance commerciale en 1955 résulte uniquement des importations accrues d'huiles minérales, de charbons, de ferrailles et mé-

taux non ferreux, de café et de sucre en provenance des pays d'Amérique centrale membres de la zone dollar. Cependant, les exportations ont également continué leur progression, mais à un rythme ralenti; elles comprennent des biens d'équipement (principalement des autos et des machines) à concurrence de 38 p.c., des produits manufacturés à concurrence de 32 p.c. et des produits chimiques à concurrence de 10 p.c.

Tableau XII.

**Balance des paiements de l'Allemagne  
avec la zone dollar**  
(En millions de dollars)

Source : F.M.I., *Balance of Payments Yearbook*.

	1954	1948-1954
1. Transactions courantes .....	+ 307,5	- 1.898
2. Donations officielles .....	- 21,5	+ 2.882
3. Total (1 + 2) .....	+ 286,0	+ 984
4. Capitaux privés .....	- 59,2	- 63
5. Capitaux officiels à long terme .....	- 17,3	+ 32
6. Solde (3 + 4 + 5) .....	+ 209,5	+ 953
7. Transferts, erreurs et omissions <sup>1</sup> .....	+ 472,8	+ 666

<sup>1</sup> Signe + : recette de dollars par l'Allemagne occidentale.

L'Allemagne occidentale a libéré en trois étapes 68 p.c. de ses importations privées en provenance des Etats-Unis et du Canada par rapport à l'année de référence 1953. Une première liste de libérations, appliquée le 17 février 1954, portait principalement sur les minerais non ferreux, le coton brut, la pâte à papier, le tabac brut, certains produits chimiques et des machines; une seconde liste, mise en vigueur le 9 novembre 1954, libérait essentiellement des produits semi-finis et finis. La troisième liste de libérations, appliquée le 28 mai 1955, concernait le secteur agricole et certains produits industriels de base. Mais l'accroissement des importations en provenance des Etats-Unis et du Canada semble dû davantage au développement de l'activité économique en Allemagne plutôt qu'à la libération elle-même.

Rappelons encore qu'une partie des importations, et notamment celles de céréales et de margarine, restent soumises au régime du commerce d'Etat.

### 3. France.

De 1948 à 1951 la balance des paiements de la zone franc français vis-à-vis de la zone dollar n'a pas accusé de soldes positifs ou négatifs très importants. Les déficits très substantiels laissés par les transactions courantes ont été compensés par les donations officielles américaines et par un certain courant de capitaux. A partir de 1952, la balance totale a laissé des excédents croissants qui sont passés de 256 mil-

lions de dollars en 1952 à 750 millions de dollars en 1955, grâce à une amélioration très marquée dans les transactions courantes; toutefois celles-ci ont été influencées de façon très sensible par les dépenses militaires américaines.

Tableau XIII.

**Balance des paiements de la zone franc français  
avec la zone dollar**  
(En millions de dollars)

Source : *Office des Changes*.

	1954	1955	1948-1955
1. Transactions courantes	+ 183	+ 330	- 2.463
2. Donations officielles ...	+ 507	+ 537	+ 4.346
3. Total (1 + 2) .....	+ 690	+ 867	+ 1.883
4. Capitaux privés .....	+ 15	+ 49	+ 507
5. Capitaux officiels à long terme .....	- 199	- 165	- 333
6. Solde (3 + 4 + 5) ..	+ 506	+ 751	+ 2.057
7. Erreurs et omissions ...	+ 15	- 13	- 36

En ce qui concerne la balance commerciale de la France avec la zone dollar, le pourcentage de couverture, très faible en 1951 et 1952, (49 et 36 p.c. respectivement) s'est redressé en 1953, tout comme celui des autres pays, grâce à une réduction des importations de 25 p.c. portant essentiellement sur les huiles minérales et les produits alimentaires. Les exportations ont augmenté en même temps de 24 p.c., notamment dans les secteurs des produits textiles et métalliques. Depuis 1953 les ventes dans la zone dollar sont restées à peu près inchangées, mais les achats dans cette zone ont augmenté de plus de 20 p.c. en 1955, notamment pour le matériel de transport, le cuivre et une large gamme de produits divers. Au cours de l'année passée le pourcentage de couverture a atteint 57 p.c., contre 61 p.c. pendant les deux années précédentes.

Malgré l'absence de libérations vis-à-vis de la zone dollar, les autorités françaises déclarent avoir appliqué un régime libéral à environ la moitié des importations en provenance des Etats-Unis et du Canada.

### 4. Pays-Bas.

Le solde de la balance des paiements des Pays-Bas avec la zone dollar, après avoir été déficitaire respectivement de 323 et 206 millions de dollars en 1947 et 1948, a été excédentaire de 1949 à 1953, sauf en 1951 quand il a été à peu près en équilibre. En 1954 est apparu un faible déficit qui s'est aggravé en 1955. Ce retournement s'explique en partie par la disparition de l'aide américaine, mais également par une détérioration des transactions courantes recensées au poste 1 du tableau XIV. Celles-ci ont accusé des déficits décroissants de 1947 à 1952, avec une interruption en 1951; en 1953 le poste 1 a pour la pre-

mière fois laissé un excédent de 73 millions de dollars, mais celui-ci a fait place à des déficits de 123 et 152 millions de dollars respectivement au cours des deux dernières années. Soulignons les entrées relativement importantes de capitaux privés américains aux Pays-Bas en 1954 et 1955 (160 et 143 millions de dollars); ce courant est contrebalancé en partie par les amortissements et remboursements anticipés d'emprunts publics par le gouvernement hollandais.

Tableau XIV.

**Balance des paiements des Pays-Bas  
avec la zone dollar**  
(En millions de dollars)

Source : *Rapports annuels de la Nederlandsche Bank.*

	1954	1955	1948-1955
1. Transactions courantes .	— 123	— 152	— 943
2. Donations officielles ...	+ 14	— 1	+ 717
3. Total (1 + 2) .....	— 109	— 153	— 226
4. Capitaux privés .....	+ 160	+ 143	+ 430
5. Capitaux officiels à long terme .....	— 64	— 68	— 163
6. Solde (3 + 4 + 5) ..	— 13	— 78	+ 41
7. Transferts, erreurs et omissions <sup>1</sup> .....	+ 94	+ 102	+ 587

<sup>1</sup> Signe + : recette de dollars par les Pays-Bas.

L'évolution de la balance commerciale des Pays-Bas avec la zone dollar a été à peu près parallèle à celle des autres pays déjà examinés : le pourcentage de couverture est passé de 27 p.c. en 1950 à un maximum de 70 p.c. en 1953. Mais alors que les autres pays ont maintenu cette amélioration en 1954, la Hollande, par contre, a vu sa balance se détériorer à tel point que le pourcentage de couverture est tombé à 50 p.c. en 1954 et à 40 p.c. en 1955. Contrairement aux échanges des autres pays, l'amélioration enregistrée en 1953 a résulté en majeure partie d'un accroissement des exportations (de produits alimentaires, de cuir, d'appareillages électriques). La détérioration de la balance au cours de l'année passée est attribuable uniquement au développement des importations de céréales, d'huiles minérales, de machines, et aux achats importants d'oléagineux aux Philippines. En même temps les ventes dans la zone dollar ont plafonné, mais leur composition a présenté certains changements : les exportations de bacon, d'étain et de produits chimiques ont accusé un recul très important au profit des ventes de diamants, de cuir et de produits textiles. Les exportations de bulbes de fleurs se sont maintenues à 13 millions de dollars environ (pour les Etats-Unis et le Canada seulement).

Rappelons que les Pays-Bas ont libéré la majeure partie de leurs importations en provenance de la zone dollar au 1<sup>er</sup> juin 1954, dans le cadre de la coopération commerciale avec les partenaires de Benelux.

5. *L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.*

La balance des paiements de l'U.E.B.L. vis-à-vis de la zone dollar a été constamment déficitaire. Si l'on excepte les années 1951 et 1954, la balance des transactions courantes a montré une tendance fondamentale à s'améliorer : le déficit a atteint 59 millions de dollars en 1955, contre 200 millions en 1952 et 320 millions en 1948. Les donations officielles américaines sont restées très minimes, tandis que les mouvements nets de capitaux privés ont été déficitaires à partir de 1951; les sorties nettes de capitaux privés vers la zone dollar se sont même élevées à plus de 100 millions de dollars en 1955. Les entrées nettes de capitaux officiels en provenance de la zone dollar ne compensent que très partiellement ces déficits. Les mouvements de capitaux contrastent donc fortement avec ceux observés aux Pays-Bas.

Tableau XV.

**Balance des paiements de l'U.E.B.L.  
avec la zone dollar**

(Y compris les francs suisses libérés à partir de 1951)  
(En millions de dollars)

Source : *Banque Nationale, Département des Etudes.*

	1954	1955	1948-1955
1. Transactions courantes .	— 104	— 59	— 1.425
2. Donations officielles ...	+ 1	—	+ 22
3. Total (1 + 2) .....	— 103	— 59	— 1.403
4. Capitaux privés .....	— 32	— 102	— 146
5. Capitaux officiels à long terme .....	— 14	+ 13	+ 76
6. Solde (3 + 4 + 5) ...	— 149	— 148	— 1.473
7. Transferts, erreurs et omissions <sup>1</sup> .....	+ 198	+ 243	+ 1.671

<sup>1</sup> Signe + : recette de dollars par l'U.E.B.L.

Le déficit commercial de l'U.E.B.L. vis-à-vis de la zone dollar s'est aggravé en 1951, sous l'effet des besoins élevés en matières premières et de la hausse des prix. Mais pendant les deux années suivantes le pourcentage de couverture des importations par les exportations est remonté de 51 p.c. à 84 p.c., à la suite d'une diminution des achats de céréales et de coton allant de pair avec une extension notable des ventes de produits sidérurgiques suite aux grèves dans la sidérurgie américaine. Au cours des années suivantes, la réduction des achats de céréales et de coton s'est révélée durable, grâce à l'accroissement des importations en provenance du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. Par contre, les importations de voitures, de pièces détachées d'autos ainsi que de charbons se sont accrues à la fin de 1955.

En 1954, le pourcentage de couverture a de nouveau diminué jusqu'à 69 p.c. sous l'effet du recul des ventes extraordinaires de produits sidérurgiques. Le redressement du pourcentage de couverture qui s'est élevé à 76,4 p.c. en 1955, en dépit d'un léger accroissement des importations, résulte des ventes accrues

en fin d'année de produits de verrerie, diamants, textiles, fabrications métalliques et produits sidérurgiques.

Les importations de l'U.E.B.L. en provenance de la zone dollar sont presque entièrement libres depuis le 1<sup>er</sup> juin 1954.

\*  
\*\*

#### IV. — Conclusions.

De fin 1945 à fin 1955, les réserves en or et en dollars détenues par les pays en dehors des Etats-Unis et par les institutions internationales, se sont accrues de 9.067 millions de dollars. La partie de l'accroissement non absorbée par les encaisses des institutions internationales a bénéficié en ordre principal aux pays continentaux de l'Europe occidentale, grâce notamment au redressement économique de l'Allemagne occidentale, de l'Italie et, depuis 1952, des Pays-Bas. Une certaine redistribution du stock d'or américain s'est effectuée sous la forme de créances détenues par les différents pays sur ce stock d'or.

La part importante prise par l'Europe occidentale dans l'accroissement des réserves monétaires a donné lieu à une meilleure répartition de celles-ci par rapport aux importations des différents groupes de pays. A la fin de 1955, les réserves en or et en dollars détenues par les pays en dehors des Etats-Unis suffisaient à couvrir un peu plus que quatre mois d'importations. Cette couverture semble suffisante, eu égard à l'existence de réserves appréciables auprès des institutions internationales, au fonctionnement de zones de paiements multilatéraux et au rôle joué par certaines autres devises comme monnaies internationales. Seules les réserves de la zone sterling se situent à un niveau relativement bas, mais une amélioration s'est produite récemment.

Cette redistribution des avoirs en or et en dollars a résulté d'abord des donations officielles des Etats-Unis, ensuite des dépenses militaires effectuées à l'étranger par ce pays. En effet, en dépit d'un redressement substantiel survenu depuis 1951, et spécialement en 1953, les échanges de biens et de services des autres pays avec les Etats-Unis, recensés aux postes 1 des tableaux, sont restés largement déficitaires; ils se sont même de nouveau détériorés en 1955, encore que ce soit apparemment sous l'effet de facteurs conjoncturels. Par ailleurs, les sorties nettes de capitaux privés américains sont restées insuffisantes et orientées d'une façon trop unilatérale vers le Canada et l'Amérique latine.

Il apparaît ainsi que si les dépenses militaires américaines à l'étranger venaient à disparaître, il serait nécessaire de les remplacer par des nouveaux courants de marchandises et de capitaux privés.

En ce qui regarde plus particulièrement les relations du Royaume-Uni, de l'Allemagne occidentale, de la France, des Pays-Bas et de l'Union Economi-

que Belgo-Luxembourgeoise avec la zone dollar, elles présentent des soldes très divergents sous l'influence des opérations à caractère spécial : les donations officielles et les dépenses militaires dont seule l'U.E.B.L. a peu bénéficié. Par contre, les balances commerciales ont évolué d'une façon parallèle, mais à un niveau différent : 1951 constitue une année de crise au point de vue du problème dollar, tandis que 1953 a été une année particulièrement favorable; le déficit dollar s'est aggravé en 1955 dans tous les pays et groupes de pays examinés, sauf dans l'U.E.B.L. Ces mouvements généraux sont largement déterminés par la situation conjoncturelle et par les changements sur les marchés des matières premières, notamment en ce qui concerne le coton et les céréales.

Les importations des pays mentionnés en provenance de la zone dollar sont très semblables dans leur composition; elles portent essentiellement sur les céréales, certaines matières premières (coton, minerais non ferreux), les huiles minérales, et, dans une mesure moindre, sur le matériel de transport (autos), les produits chimiques et les machines. Le Royaume-Uni importe au surplus des produits sidérurgiques de la zone dollar, tandis qu'à la fin de 1955 un courant de ventes de charbons américains en Europe s'est développé. En général, ces importations semblent peu compressibles et il ne faut dès lors prévoir aucune amélioration de la position dollar des pays européens par une réduction des achats outre-atlantique.

La composition des exportations des pays mentionnés présente des différences assez notables. Le Royaume-Uni et l'Allemagne occidentale vendent dans la zone dollar essentiellement des machines, du matériel de transport (autos) et des produits manufacturés, parmi lesquels des produits textiles. Les exportations de la France vers la zone dollar sont très faibles et réparties sur une large gamme de produits. Les Pays-Bas vendent principalement des produits agricoles (bacon, poudre de cacao, bulbes à fleurs), de l'étain, et, dans une moindre mesure, des produits textiles, des diamants et des cycles. Enfin, les exportations de l'U.E.B.L. dans la zone dollar se caractérisent par des livraisons importantes de produits sidérurgiques, de fabrications métalliques (tréfilés, moteurs électriques, armes), de produits textiles, de métaux non ferreux (étain), de diamants et de produits de verrerie.

La position générale de l'U.E.B.L. dans le commerce avec la zone dollar est relativement favorable, aussi bien en ce qui concerne le niveau de ses exportations, qui sont supérieures à celles d'un pays comme la France, que le pourcentage de couverture des importations par les exportations. En effet, celui-ci est plus élevé que dans tous les autres pays de l'Europe occidentale et il s'est encore légèrement amélioré en 1955, contrairement à celui des autres pays examinés.

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juillet 1956. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE

BEAUVOIS R., Essai de diagnostic de l'évolution monétaire en Belgique. (*Socialisme, Bruxelles, III, n° 16, juillet 1956, pp. 335-355.*)

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in mei en juni 1956. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, n° 2041, 1<sup>er</sup> août 1956, pp. 706-707.*)

DIVOIRE A., L'électronique et la banque. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, nos 5-6, 1956, pp. 399-409.*)

ISRALSON M., L'évolution récente du crédit bancaire au Congo belge. (*Centre d'Etudes bancaires, Bruylant, Bruxelles, cahier n° 60, juin 1956, 41 p.*)

Les banques belges en 1955. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XI, n° 29, 15 juillet 1956, pp. 225-226, 230-232.*)

LISON F., Crédits documentaires. Droit de la Banque sur la provision d'un effet escompté. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, nos 5-6, 1956, pp. 423-438.*)

VAN WERVEKE H., Le commerce de l'argent à Bruges à la fin du moyen âge. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, nos 5-6, 1956, pp. 439-442.*)

### 2. BOURSE — EPARGNE

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in mei en juni 1956. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, n° 2041, 1<sup>er</sup> août 1956, pp. 706-707.*)

### 3. PRIX — SALAIRES

Horizons sociaux. Salaires et charges sociales en Belgique et dans les pays voisins. (*Industrie, Revue de la Fédération des industries belges, Bruxelles, X, n° 6, juin 1956, pp. 389-393.*)

LALOIRE M., Loisirs, vacances, tourisme. (*La Revue politique, Bruxelles, n° 2, juin 1956, pp. 165-174.*)

NEIRYNCK M., De Belgische economie in contact met de vijfde dagenweek. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, n° 2037, 4 juillet 1956, pp. 621-623.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

Le budget de 1956 et la situation économique et financière. (*Statistiques et études financières, Paris, n° 89, mai 1956, pp. 577-595.*)

MASOIN M., La fiscalisation des charges sociales. (*Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Arrondissement de Verviers, n° 7, juillet 1956, pp. 332-336.*)

VAN HOUTTE J., Beginselen van het Belgisch belastingrecht. (*Standaard, Anvers, 1956, 521 p.*)

### 5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

PRIEM A., Le crédit professionnel en Belgique. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, nos 5-6, 1956, pp. 410-422.*)

### 6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

MORSA J., Recherches sur le chômage des employés. Etudes sur le chômage. (*Institut de Sociologie Solvay, Université Libre de Bruxelles, 1956, 76 p.*)

### 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

BANK FUER INTERNATIONALEN ZAHLUNGS- AUSGLEICH. Zurückhaltende Dividendenpolitik. Mögliche Konjunkturwende. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Frankfurt, n° 13, 1<sup>er</sup> juillet 1956, pp. 502-503.*)

NUSSCHAU W., Les vagues perspectives de convertibilité. (*L'Epargne du Monde, Amsterdam, n° 4, juillet 1956, pp. 144-148.*)

### 8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

KORTENHORST L., Volonté de progrès sans impatience. (*La Revue politique, Bruxelles, n° 2, juin 1956, pp. 120-126.*)

MARGUE N., Une vue luxembourgeoise sur Benelux. (*La Revue politique, Bruxelles, n° 2, juin 1956, pp. 127-131.*)

MASTENBROEK H., De betekenis van de transferable guldenszone. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, n° 2041, 1<sup>er</sup> août 1956, pp. 697-699.*)

VAN HOUTTE J., Benelux 1956. (*La Revue politique, Bruxelles, n° 2, juin 1956, pp. 113-119.*)

9. PLAN SCHUMAN

BISSING W., Die verkehrspolitische Bedeutung der Montan-Union. (*Schmollers Jahrbuch, Berlin, n° 3, 1956, pp. 93-102.*)

COPPE A., La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier - Quatre années d'expérience. (*Revue Commerciale, Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce Néerlandaise pour la Belgique et le*

*Luxembourg, Bruxelles, nos 7-8, juillet-août 1956, pp. 6-8.*)

PLANCHAR R., Le rôle économique de la Meuse dans la C.E.C.A. (*Société Belge d'Etude et d'Expansion, Liège, n° 171, mai-juin-juillet 1956, pp. 508-519.*)

The common market to promote social prosperity. (*European League for Economic Cooperation, publication n° 20, Bruxelles, 1956, 91 p.*)

## LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Arrêté royal du 8 juin 1956

portant création du conseil professionnel de la chimie (Moniteur du 25 juillet 1956, p. 4.955).

Article 1<sup>er</sup>. — Il est institué, par application de l'article 6 de la loi du 20 septembre 1948, un établissement public dénommé « Conseil professionnel de la chimie », qui a pour mission d'adresser à un Ministre et au Conseil central de l'économie, soit d'initiative, soit à la demande de ces autorités et sous forme de rapports exprimant les différents points de vue exposés en son sein, tous avis ou propositions concernant les problèmes relatifs à la branche d'activité ci-après déterminée.

.....

#### Loi du 3 juillet 1956

relative à la suppression des fractions de franc dans la comptabilité publique (Moniteur du 20 juillet 1956, p. 4.838).

Article unique. — Selon les modalités et dans les cas à déterminer par le Roi, les fractions de franc peuvent être négligées ou comptées pour un franc dans toute somme à payer ou à recevoir par l'Etat, les provinces, les communes et les établissements publics.

#### Loi du 3 juillet 1956

sur le registre du commerce (Moniteur du 25 juillet 1956, p. 4.942).

#### Chapitre 1<sup>er</sup>. — De l'immatriculation au registre du commerce.

Article 1<sup>er</sup>. — Il est tenu au greffe du tribunal de commerce, par le référendaire, ou au greffe du tribunal civil exerçant la juridiction consulaire, par le greffier, un registre du commerce où tout commerçant est immatriculé.

Art. 2. — L'immatriculation d'un commerçant au registre du commerce est l'ensemble des mentions relatives à ce commerçant, exigées par la loi et modifiées conformément à ses prescriptions.

Art. 3. — L'immatriculation au registre du commerce fait présumer, sauf preuve contraire, la qualité de commerçant.

Art. 4. — Toute personne physique ou morale, belge ou étrangère, qui se propose d'exercer, par l'exploitation soit d'un établissement principal, soit d'une succursale ou d'une agence, une activité commerciale quelconque dans le ressort d'un tribunal de commerce ou d'un tribunal civil exerçant la juridiction consulaire où elle n'exploite pas encore d'établissement commercial doit, au préalable, demander son immatriculation au registre du commerce tenu au greffe de ce tribunal.

Quiconque se propose d'exploiter un commerce ambulancier doit au préalable demander son immatriculation au registre du commerce du tribunal de son domicile.

Toutefois, en cas de transmission à titre gratuit ou onéreux, entre vifs ou pour cause de mort, d'un établissement commercial quelconque en activité, l'immatriculation du nouvel exploitant ne doit être prise que dans le mois de la transmission ou de l'acceptation de la succession.

Art. 5. — Par dérogation à l'article 4, les associés en nom collectif et les associés commandités ne doivent pas, bien que commerçants, être immatriculés au registre du commerce de façon distincte.

Art. 6. — Toute société commerciale belge doit, en outre, être immatriculée au registre du commerce du tribunal dans le ressort duquel se trouve son siège social.

**Art. 7.** — L'immatriculation est demandée au moyen d'une déclaration en quatre exemplaires datés et signés par le requérant ou par son mandataire, muni d'une procuration spéciale dont la signature a été légalisée.

**Art. 8.** — La déclaration d'une personne physique indique :

1° Ses nom, prénoms, sexe, profession(s) et domicile, et, s'il y a lieu, son surnom ou pseudonyme;

2° Le lieu et la date de sa naissance;

3° Sa nationalité et, le cas échéant, ses nationalités précédentes; dans ce dernier cas, le requérant doit préciser le mode et la date d'acquisition de sa nationalité;

4° Le nom et les prénoms de son conjoint, la date du mariage et le régime matrimonial, ainsi que le cas échéant la date du prononcé ou de la transcription du divorce;

5° S'il s'agit d'une femme mariée ou d'un mineur par qui l'autorisation de faire le commerce a été donnée et la date de cette autorisation;

6° L'activité ou éventuellement les activités commerciales de nature différente qu'elle se propose d'exercer;

7° L'adresse, la dénomination et l'enseigne éventuelle de l'établissement où l'activité commerciale sera exercée, en précisant qu'il s'agit d'un établissement principal, d'une succursale ou d'une agence;

8° Les références aux documents établissant qu'elle remplit les conditions éventuellement requises par les lois et règlements pour exercer cette activité commerciale;

9° La date à laquelle elle se propose de commencer cette activité commerciale;

10° Les activités commerciales qu'elle exerce tant en Belgique qu'ailleurs, ainsi que les adresses et les numéros d'immatriculation des établissements principaux, succursales ou agences où elles sont exercées;

11° Les jugements ou arrêts visés à l'article 24, 2°, 3°, 7°, 8°, 9° et 10°, dont elle aurait été l'objet.

**Art. 9.** — La déclaration d'une société commerciale belge indique :

1° Sa raison sociale ou sa dénomination particulière, son appellation abrégée et son sigle éventuels, et l'adresse de son siège social;

2° Son objet statutaire;

3° La date et le numéro des annexes du *Moniteur belge* où sont publiés ses statuts ainsi que les modifications éventuelles aux statuts.

4° L'activité ou éventuellement les activités commerciales qu'elle se propose d'exercer;

5° L'adresse, la dénomination et l'enseigne éventuelle de l'établissement où l'activité commerciale sera exercée en précisant qu'il s'agit d'un établissement principal, d'une succursale ou d'une agence;

6° Les références aux documents établissant que sont remplies les conditions éventuellement requises par les lois et règlements pour exercer cette activité commerciale;

7° La date à laquelle elle se propose de commencer cette activité commerciale;

8° Les activités commerciales qu'elle exerce tant en Belgique qu'ailleurs, ainsi que les adresses et les numéros d'immatriculation des établissements principaux, succursales ou agences où elles sont exercées;

9° Tout ce qui est prescrit à l'article 8, 1°, 2°, 3°, 4°, 10° et 11° en ce qui concerne l'administrateur, le directeur ou le gérant, chargé de la gestion journalière des sociétés anonymes, des sociétés en commandite par actions, des sociétés coopératives, des unions de crédit et des sociétés de personnes à responsabilité limitée;

10° Tout ce qui est prescrit à l'article 8, 1°, 2°, 3°, 4°, 8°, 10° et 11°, en ce qui concerne les associés en nom collectif et les associés commandités, en outre, l'indication de la date de l'autorisation de faire le commerce s'il s'agit d'une femme mariée ou d'un mineur.

**Art. 10.** — Le Roi, pour l'application des articles 8, 6° et 10°, et 9, 4° et 8°, arrêtera la nomenclature des activités commerciales.

**Art. 11.** — La déclaration d'une société commerciale étrangère qui ouvre en Belgique une ou plusieurs succursales ou agences doit, outre ce qui est prescrit à l'article 9, mentionner les décisions judiciaires ou administratives prononcées à

l'étranger ou toutes mesures légalement prises en vertu d'une loi étrangère en vue de protéger les créanciers de la société requérante en cas de difficultés de paiement ou d'insolvabilité.

**Art. 12.** — Si un fonds de commerce est exploité au nom du propriétaire, personne physique, par un mandataire, la déclaration comporte, pour ce qui concerne ce dernier, tout ce qui est prescrit pour le requérant lui-même à l'article 8, 1°, 2°, 3°, 4°, et 10°, ainsi que l'indication précise de ses pouvoirs.

## Chapitre II. — Des inscriptions modificatives et de la radiation de l'immatriculation.

**Art. 13.** — Tout commerçant, personne physique ou morale belge ou étrangère, qui se propose d'exercer dans son établissement une activité commerciale différente de celle qui y est déjà exercée doit demander, au préalable, une inscription modificative de son immatriculation. La même obligation est imposée au commerçant qui entend créer soit un nouvel établissement principal, soit une succursale ou une agence dans le ressort d'un tribunal où il avait déjà un établissement commercial.

Toutefois, lorsque l'exploitation du nouvel établissement commercial ou l'exercice de la nouvelle activité commerciale résulte d'une transmission à titre gratuit ou onéreux, entre vifs ou pour cause de mort, le commerçant ne doit faire procéder à l'inscription modificative que dans le mois de la transmission ou de l'acceptation de la succession.

**Art. 14.** — Lorsqu'une des mentions de l'immatriculation ne correspond plus à la situation qu'elle doit décrire, le commerçant a l'obligation, dans le mois du changement advenu dans sa situation, de demander une inscription modificative de son immatriculation au greffe du tribunal où se trouve le registre du commerce qui la contient.

Si l'inscription modificative suppose la publication préalable d'un acte au *Moniteur belge*, le délai d'un mois prend cours à dater de la publication.

**Art. 15.** — L'inscription modificative est demandée au référendaire ou au greffier sous forme d'une déclaration en quatre exemplaires datés et signés par le requérant ou par son mandataire, muni d'une procuration spéciale dont la signature est légalisée.

**Art. 16.** — La déclaration aux fins d'inscription modificative doit indiquer :

1° Le nom, la raison sociale ou la dénomination particulière, l'adresse et le numéro d'immatriculation du requérant;

2° La modification à apporter à une ou plusieurs mentions de l'immatriculation.

**Art. 17.** — La déclaration d'une société aux fins d'inscription modificative indique, en outre, lorsque l'inscription est rendue nécessaire par une modification dont les lois coordonnées sur les sociétés commerciales prescrivent la publicité, la date et le numéro des annexes du *Moniteur belge* où l'acte modificatif a été publié.

**Art. 18.** — En cas d'extinction du commerce qui a fait l'objet d'immatriculation, le commerçant ou ses héritiers doivent, dans l'année de l'extinction, requérir la radiation de l'immatriculation; à leur défaut, il peut y être procédé d'office.

## Chapitre III. — Des documents à annexer aux déclarations.

**Art. 19.** — Le requérant belge ou étranger, personne physique, doit annexer à sa déclaration une copie, certifiée conforme par l'autorité qui les a délivrés, des documents établissant qu'il réunit les conditions requises par les lois et règlements particuliers en vue de l'exercice de l'activité commerciale pour laquelle il demande son immatriculation ou une inscription modificative de son immatriculation.

**Art. 20.** — Les sociétés commerciales belges et étrangères doivent annexer à leur déclaration une copie, certifiée conforme par l'autorité qui les a délivrés, des documents établissant que sont réunies les conditions requises par les lois et règlements particuliers en vue de l'exercice de l'activité commerciale pour laquelle elles demandent leur immatriculation ou une inscription modificative de leur immatriculation.



Elles doivent, en outre, annexer à leur déclaration aux fins d'immatriculation, en copies certifiées conformes par l'autorité qui les a délivrés, les documents établissant que les personnes étrangères énumérées par l'article 9, 9<sup>o</sup> et 10<sup>o</sup>, sont autorisées à séjourner en Belgique et à y exercer leur activité.

Lorsque ces personnes énumérées par l'article 9, 9<sup>o</sup> et 10<sup>o</sup>, sont remplacées ou que leur nombre est augmenté, les mêmes documents doivent, en ce qui concerne les nouvelles personnes étrangères, être annexés à la déclaration aux fins d'inscription modificative sous forme de copies certifiées conformes par l'autorité qui les a délivrés.

*Art. 21.* — Dans le cas prévu à l'article 12, si le mandataire est étranger, le requérant doit annexer à sa déclaration, aux fins d'immatriculation ou d'inscription modificative, une copie certifiée conforme par l'autorité qui les a délivrés, des documents établissant que son mandataire est autorisé à séjourner en Belgique et à y exercer son activité.

#### Chapitre IV. — Du registre central du commerce.

*Art. 22.* — Il est tenu par le Ministre des Classes moyennes un registre central du commerce où sont réunies toutes immatriculations contenues dans tous les registres du commerce du royaume.

#### Chapitre V. — Des obligations des référendaires et des greffiers.

*Art. 23.* — Le référendaire ou le greffier est tenu de procéder aux immatriculations et aux inscriptions modificatives qui lui sont demandées. Il doit toutefois les refuser au cas d'omission d'une des mentions que doit contenir la déclaration et au cas d'absence d'un des documents qui doivent être annexés à celle-ci.

Il revêt de son visa les quatre exemplaires de la déclaration et y porte le numéro d'immatriculation. Il en remet un exemplaire au requérant.

*Art. 24.* — Les jugements ou arrêts ayant acquis force de chose jugée :

1<sup>o</sup> Portant rectification d'immatriculation au registre du commerce;

2<sup>o</sup> Portant interdiction ou mise sous conseil judiciaire du commerçant ou mainlevée de ces mesures;

3<sup>o</sup> Prononçant la séparation de corps et de biens ou la séparation de biens d'époux dont l'un est commerçant;

4<sup>o</sup> Déclaratifs d'absence d'un commerçant;

5<sup>o</sup> Désignant un administrateur provisoire ou un séquestre des biens d'un commerçant ou portant mainlevée de ces mesures;

6<sup>o</sup> Tenant lieu de déclaration de cession ou de cessation du commerce;

7<sup>o</sup> Déclaratifs de faillite, de clôture des opérations de la faillite par liquidation ou par défaut ou insuffisance d'actif, de rapport de déclaration de faillite, de réouverture de faillite, d'excusabilité ou d'inexcusabilité, de réhabilitation;

8<sup>o</sup> Portant condamnation du chef de banqueroute simple ou frauduleuse;

9<sup>o</sup> De délégation d'un juge sur requête en concordat, d'homologation, annulation ou résolution du concordat;

10<sup>o</sup> Accordant, prolongeant ou révoquant un sursis de paiement;

11<sup>o</sup> Portant condamnation du chef des infractions visées aux articles 39 à 44;

12<sup>o</sup> Prononçant la dissolution, mise en liquidation ou nullité des sociétés commerciales, doivent être transmis, en copie certifiée conforme, par le référendaire ou le greffier de la juridiction qui les a prononcés, au registre central du commerce, qui en transmettra copie au référendaire ou au greffier de chacun des autres tribunaux au registre du commerce desquels le commerçant, personne physique ou morale, est immatriculé.

Les jugements et arrêts visés aux 2<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 7<sup>o</sup>, 8<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup>, et 12<sup>o</sup> du présent article doivent faire l'objet d'une inscription modificative prise d'office par le référendaire ou le greffier.

*Art. 25.* — L'officier de l'état civil qui a transcrit ou prononcé le divorce d'époux dont l'un est commerçant doit transmettre une copie certifiée conforme de la transcription

au registre central du commerce, qui en enverra copie au référendaire ou au greffier de chacun des autres tribunaux au registre du commerce desquels le commerçant est immatriculé.

*Art. 26.* — Tout jugement ou arrêt de radiation coulé en force de chose jugée fait l'objet, en marge de l'immatriculation, d'une mention par le référendaire ou le greffier au registre du commerce; ce dernier en avise le registre central, qui avertit éventuellement, aux fins de radiation, les autres référendaires ou greffiers des tribunaux dans le ressort desquels l'intéressé est immatriculé.

#### Chapitre VI. — Des actions en rectification et en radiation.

*Art. 27.* — Tout intéressé peut demander en justice la rectification de toute mention inexacte d'une immatriculation.

*Art. 28.* — Tout intéressé peut demander en justice la radiation :

1<sup>o</sup> Des immatriculations et des inscriptions modificatives reçues en violation de l'article 23;

2<sup>o</sup> Des immatriculations ou des inscriptions modificatives faites à la requête de personnes à l'égard desquelles une décision judiciaire ayant acquis force de chose jugée constate qu'elles ne remplissent pas les conditions requises par les lois et règlements particuliers pour exercer l'activité commerciale faisant l'objet de cette immatriculation ou de cette inscription modificative.

*Art. 29.* — Lorsque des personnes ne remplissent plus les conditions requises par les lois et règlements particuliers pour exercer leur activité commerciale, le registre central informé en fait part au référendaire ou au greffier compétent.

Celui-ci procédera à la radiation, à moins que l'intéressé, avisé par lettre recommandée, ne justifie, dans le mois de la notification, de l'existence d'un recours prévu par la loi ou la réglementation particulière qui régit l'exercice de son activité.

*Art. 30.* — Le tribunal compétent pour connaître de l'action en rectification est celui au greffe duquel se trouve le registre du commerce contenant l'immatriculation dont une mention doit être rectifiée.

Toutefois, dans le cas où un commerçant immatriculé au registre du commerce d'un tribunal prend une nouvelle immatriculation au registre du commerce d'un autre tribunal, l'inscription modificative qu'il est tenu de prendre au premier registre ne peut faire l'objet d'une action en rectification si l'erreur ou l'omission qu'elle comporte se retrouve dans l'immatriculation nouvelle. Dans ce cas, l'action doit être poursuivie contre l'immatriculation nouvelle.

*Art. 31.* — Le tribunal compétent pour connaître de l'action en radiation est celui au greffe duquel se trouve le registre du commerce contenant l'immatriculation qui doit être radiée en tout ou en partie.

Toutefois, lorsque l'action introduite a pour objet de faire radier une ou plusieurs mentions qui ont fait l'objet d'immatriculation dans des registres différents, le tribunal compétent est celui dans le ressort duquel est situé l'établissement principal du commerçant, à moins que le moyen invoqué à l'appui de l'action ne s'applique pas à l'établissement principal.

#### Chapitre VII. — De la publicité du registre du commerce et du registre central du commerce.

*Art. 32.* — Toute personne peut consulter gratuitement le registre du commerce et se faire délivrer, à ses frais, par le référendaire ou le greffier, des extraits du registre.

Ces extraits ne font pas mention des décisions judiciaires relatives :

a) A la faillite et à la banqueroute, en cas de réhabilitation;

b) Au concordat ou au sursis de paiement après l'exécution du concordat ou le paiement des dettes;

c) A l'interdiction ou à la nomination d'un conseil judiciaire lorsqu'un jugement de mainlevée est intervenu;

d) Aux condamnations visées aux articles 39 à 44.

*Art. 33.* — Toute personne peut consulter gratuitement le registre central du commerce.

*Art. 34.* — Tous les actes, factures, lettres, notes de commande et autres pièces analogues de nature commerciale émanés de commerçants porteront les mots écrits en toutes lettres ou en abréviation « Registre du commerce » ou « Handelsregister » (R.C. ou H.R.), suivis de l'indication du siège du tribunal de l'établissement et du numéro d'immatriculation.

Les immeubles et les échoppes sur les marchés publics, utilisés pour l'exercice d'un commerce, ainsi que les véhicules à usage principalement commercial, porteront, de façon apparente, les mêmes indications.

*Art. 35.* — Tout exploit d'ajournement signifié à la requête d'un commerçant lorsque l'action trouve sa cause dans un acte de commerce fait mention du numéro sous lequel le requérant est immatriculé au registre du commerce.

#### Chapitre VIII. — *Des sanctions.*

*Art. 36.* — A défaut de mention du numéro d'immatriculation au registre du commerce dans l'exploit d'ajournement et sauf justification de cette inscription à la date de l'intentement de l'action dans le délai imparti par le tribunal, celui-ci déclare d'office l'action non recevable.

*Art. 37.* — Est irrecevable toute action principale, reconventionnelle ou en intervention qui trouve sa cause dans une activité commerciale pour laquelle le requérant n'était pas immatriculé lors de l'intentement de l'action.

Cette non-recevabilité est couverte si elle n'est proposée avant toute autre exception ou toute défense.

*Art. 38.* — Les actes de la procédure déclarée non recevable en vertu des articles 36 et 37 interrompent la prescription ainsi que les délais de procédure impartis à peine de déchéance.

*Art. 39.* — Est puni d'une amende de 26 à 10.000 francs celui qui exerce une activité commerciale pour laquelle il n'est pas immatriculé au registre du commerce.

Est puni d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 100 à 10.000 francs ou d'une de ces peines seulement, celui qui exerce une activité commerciale alors que l'immatriculation au registre du commerce lui a été refusée ou a fait l'objet d'une radiation.

Si trois jours après la signification d'un jugement ou d'un arrêt portant condamnation et coulé en force de chose jugée, le condamné persiste à exercer le commerce qui lui est interdit, le ministère public fait apposer les scellés sur le local où s'exerce le commerce ou prend toute autre mesure appropriée et le contrevenant encourt un emprisonnement d'un mois à six mois et une amende de 100 à 10.000 francs.

*Art. 40.* — Est puni d'une amende de 26 à 10.000 francs celui qui n'a pas requis d'inscription modificative dans le délai prévu selon le cas par les articles 13 et 14.

*Art. 41.* — Est puni d'une amende de 100 à 10.000 francs celui qui fait sciemment une déclaration inexacte aux fins d'immatriculation ou d'inscription modificative.

*Art. 42.* — Est puni d'une amende de 100 à 10.000 francs le mandataire qui, dans le cas prévu à l'article 12, omet sciemment de fournir dans la déclaration les renseignements le concernant.

*Art. 43.* — Est puni d'une amende de 26 à 1.000 francs celui qui omet de requérir la radiation prévue à l'article 18.

*Art. 44.* — Est puni d'une amende de 26 à 1.000 francs toute infraction à l'article 34 de la présente loi.

*Art. 45.* — Toutes les dispositions du livre premier du Code pénal sont applicables aux infractions prévues par la présente loi.

#### Chapitre IX. — *Dispositions fiscales.*

*Art. 46.* — Dans l'article 59, 35°, de l'arrêté du Régent du 26 juin 1947, contenant le Code des droits de timbre, les mots « aux actions en rectification d'inscription introduites par des tiers » sont remplacés par les mots « aux actions en rectification ou radiation introduites par des tiers ».

*Art. 47.* — L'article 277 de l'arrêté royal n° 64 du 30 novembre 1939, contenant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, est remplacé par la disposition suivante :

« *Art. 277.* — Il est perçu pour les inscriptions au registre du commerce :

» 1° Un droit de 200 francs pour chaque immatriculation ;  
» 2° Un droit de 100 francs pour chaque inscription modificative.

» Les inscriptions modificatives faites d'office sont exemptées du droit. »

*Art. 48.* — L'article 278 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe précité est abrogé.

*Art. 49.* — Dans l'article 162, 27°, du même Code, complété par l'article 8 de la loi du 13 août 1947, les mots « aux actions en rectification d'inscription introduites par des tiers » sont remplacés par les mots « aux actions en rectification ou radiation introduites par des tiers ».

#### Chapitre X. — *Disposition générale.*

*Art. 50.* — Les recensements décennaux prévus par la loi du 14 décembre 1910 peuvent être invoqués par le Ministre ayant le registre central dans ses attributions à l'appui de demandes tendant à la rectification ou à la radiation des immatriculations.

#### Chapitre XI. — *Disposition additionnelle.*

*Art. 51.* — L'article 4 de la loi du 13 juin 1924, relative à l'électorat, à l'éligibilité et aux élections pour la formation de tribunaux de commerce, est complété par la disposition ci-après :

« Ne sont pas électeurs consulaires et sont inéligibles les personnes condamnées par application des articles 39, alinéa 2, et 41 de la loi sur le registre du commerce. »

#### Chapitre XII. — *Dispositions transitoires.*

*Art. 52.* — Le droit de 200 francs prévu à l'article 47 est réduit à 50 francs pour les immatriculations demandées en remplacement d'inscriptions qui existent au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi.

*Art. 53.* — Le Roi fixe la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. Toutefois, la réinscription des commerçants immatriculés conformément à la loi du 30 mai 1924, modifiée par celle du 9 mars 1929, pourra avoir lieu à une date ultérieure fixée par le Roi et les immatriculations reçues conformément aux dites lois conserveront leur validité jusqu'à réinscription ou expiration du délai fixé par le Roi.

### Loi du 3 juillet 1956

*portant modification du Titre I<sup>er</sup>, du Livre I<sup>er</sup>, du Code de commerce (loi du 15 décembre 1872), de la loi du 9 juillet 1926 organique des conseils de prud'hommes, et de l'article 12 de la loi du 25 mars 1876 contenant le Titre I<sup>er</sup> du livre préliminaire du Code de Procédure civile (Moniteur du 25 juillet 1956, p. 4.948).*

*Article 1<sup>er</sup>* — L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 15 décembre 1872 comprenant les titres I à IV, livre 1<sup>er</sup>, du Code de commerce, est modifié comme suit :

« Sont commerçants ceux qui exercent des actes qualifiés commerciaux par la loi et qui en font leur profession habituelle, soit à titre principal, soit à titre d'appoint. »

*Art. 2.* — L'article 2 de la même loi est modifié comme suit :

« La loi répute acte de commerce :  
» Tout achat de denrées et marchandises pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillées et mises en

œuvre ou même pour en louer simplement l'usage; toute vente ou location qui est la suite d'un tel achat; toute location de meubles pour sous-louer, et toute sous-location qui en est la suite; toute prestation d'un travail principalement matériel fournie en vertu d'un contrat de louage d'industrie, du moment qu'elle s'accompagne, même accessoirement, de la fourniture de marchandises;

» Tout achat d'un fonds de commerce pour l'exploiter;

» Toute entreprise de manufactures ou d'usines, lors même que l'entrepreneur ne transformerait que les produits de son propre fonds et pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une transformation qui relève normalement des entreprises agricoles;

» Toute entreprise de travaux publics ou privés, de transports par terre, par air ou par eau;

» Toute entreprise de fournitures, d'agences, bureaux d'affaires, établissements de vente à l'encan, de spectacles publics et d'assurances à primes;

» Toute opération de banque, change, commission ou courtage;

» Toute entreprise ayant pour objet l'achat d'immeubles en vue de les revendre;

» Toutes les opérations de banques publiques;

» Les lettres de change, mandats, billets ou autres effets à ordre ou au porteur;

» Toutes obligations de commerçants, qu'elles aient pour objet des immeubles ou des meubles, à moins qu'il soit prouvé qu'elles aient une cause étrangère au commerce. »

**Art. 3.** — L'article 3, 6°, de la loi du 9 juillet 1926, organique des conseils de prud'hommes, est modifié comme suit :

« 6° Les artisans et en général tous ceux qui exercent pour leur propre compte une profession industrielle ou d'art industriel, soit seuls, soit assistés seulement de membres de leur famille habitant avec eux, pour autant qu'ils ne soient pas commerçants. »

**Art. 4.** — A l'article 12 de la loi du 25 mars 1876 contenant le titre 1<sup>er</sup> du livre préliminaire du Code de procédure civile, après les mots : « Sous réserve de la compétence attribuée au juge de paix par l'article 2, alinéa 2 », sont insérés les mots « ou par une disposition particulière ».

#### Loi du 3 juillet 1956

*portant modification du Titre II, du Livre 1<sup>er</sup>, du Code de Commerce (loi du 15 décembre 1872) (Moniteur du 25 juillet 1956, p. 4.950).*

La modification se rapporte aux règles de publicité relatives au statut matrimonial des commerçants.

#### Loi du 4 juillet 1956

*portant le tarif des taxes consulaires et des droits de chancellerie (Moniteur des 16-17 juillet 1956, p. 4.760).*

#### Loi du 10 juillet 1956

*modifiant la loi du 22 juillet 1953 créant un institut des reviseurs d'entreprises (Moniteur du 25 juillet 1956, p. 4.951).*

Les modifications concernent les conditions d'admissibilité au stage et la composition du Conseil provisoire de l'Institut.

## II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

#### Loi du 4 juillet 1953

*portant approbation des actes internationaux suivants : a) Convention entre la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas, relative à la coopération en matière de douanes et d'accises, signée à Bruxelles, le 5 septembre 1952; b) Convention entre la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas, relative à l'assistance réciproque en matière de recouvrement de créances fiscales, signée à Bruxelles, le 5 septembre 1952. (Moniteur du 6 juillet 1956, p. 4.540).*

#### Arrêté royal du 15 mai 1956

*portant octroi d'indemnités de stockage dans le cadre de l'intervention de l'Etat en matière d'établissement d'un stock de sécurité de froment (Moniteur du 15 juillet 1956, p. 4.724).*

#### Arrêté royal du 2 juin 1956

*portant refonte du statut de la Caisse nationale de crédit professionnel — Erratum (Moniteur du 7 juillet 1956, p. 4.562).*

#### Arrêté royal du 26 juin 1956

*autorisant la société coopérative Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique à contracter, sous la garantie de l'Etat, un onzième emprunt, de 75 millions de francs (Moniteur du 6 juillet 1956, p. 4.549).*

**Article 1<sup>er</sup>.** — La société coopérative Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique est autorisée à contracter un onzième emprunt, de septante-cinq millions de francs, remboursable en vingt-cinq ans, par annuités égales, calculées au taux d'intérêt simple de 3,75 p.c. l'an.

L'emprunt sera levé par tranches à approuver par Notre Ministre des Finances.

**Art. 2.** — L'Etat garantit la bonne fin de l'opération.

Le service des intérêts de l'emprunt est assuré par le Fonds national du logement.

*Art. 3.* — Les articles 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté du Régent du 18 mai 1949 sont applicables à l'emploi des capitaux provenant de cet emprunt, sauf que le taux prévu à l'article 4, 2°, est porté de 0,75 p.c. à 1,75 p.c.

*Art. 4.* — La quote-part du Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique dans les intérêts de l'emprunt est fixée au taux ci-dessus de 1,75 p.c. et versée au Trésor.

Le Fonds versera également au Trésor, avant que ne commence l'amortissement, un intérêt simple calculé, *pro rata temporis*, au même taux de 1,75 p.c., sur les tranches de l'emprunt qu'il aura levées.

.....

## Loi du 27 juin 1956

*modifiant et complétant la législation relative au logement (Moniteur du 1<sup>er</sup> juillet 1956, p. 4461).*

*Article 1<sup>er</sup>.* — Il est créé, sous la dénomination « Institut national du Logement », un établissement public autonome ayant la personnalité civile qui a pour mission :

1° de tenir un inventaire permanent des besoins de logement de la population;

2° d'étudier les possibilités de satisfaire à ces besoins, notamment en ce qui concerne :

a) les immeubles qui doivent être remplacés par des constructions nouvelles;

b) les terrains convenant sous le rapport de la situation, de la nature, de l'agrément, des communications et de la salubrité, à la construction d'ensembles d'habitations;

3° de proposer des normes de localisation des habitations à construire avec l'aide des pouvoirs publics compétents, selon les besoins et les nécessités et compte tenu des lois et arrêtés en matière d'urbanisme;

4° d'étudier les problèmes relatifs à l'habitation en ce qui concerne la salubrité, la sécurité, l'hygiène et l'équipement;

5° de poursuivre, de promouvoir et éventuellement de confier à des tiers des études et recherches techniques en vue de réduire le coût de la construction et d'en améliorer la qualité et l'aspect;

6° de créer un centre de documentation et d'information, d'assurer ou d'encourager la publication de tous documents, études et revues relatifs à l'habitation et de faire usage, dans ce but, de moyens de diffusion appropriés;

7° de fournir, à leur demande ou de leur accord, aux sociétés immobilières de service public, aux administrations et établissements publics, ainsi qu'à quiconque entreprend en Belgique la construction d'habitations, les conseils nécessaires pour réaliser les meilleures conditions d'habitat;

8° de donner son avis sur toute question relative au logement, soit d'initiative, soit à la demande du Ministre de la Santé publique et de la Famille;

9° de subsidier des sociétés immobilières de service public, en vue d'expérimenter des méthodes de construction ou de nouvelles conceptions architecturales et urbanistiques.

Pour autant qu'il n'ait pu s'assurer à cette fin le concours d'une des sociétés précitées, l'Institut peut construire un nombre limité d'habitations à titre d'expérimentation. Les habitations construites sous ce régime devront être offertes en vente au terme de la période d'expérimentation, en donnant la préférence aux sociétés immobilières de service public.

.....

*Art. 11.* — La Caisse générale d'Epargne et de Retraite est autorisée à employer une partie de ses fonds disponibles au financement de la construction, de l'achat ou de l'aménagement d'habitations sociales, de petites propriétés terriennes ou d'habitations y assimilées, ainsi que de leur équipement mobilier approprié.

Le Conseil général de la Caisse d'Epargne détermine le taux et les conditions des dits prêts, sauf approbation du Ministre des Finances.

*Art. 12.* — A l'article 60bis, § 3, inséré par l'article 3 de la loi du 22 juillet 1952 dans la loi du 16 mars 1865, qui institue une Caisse générale d'Epargne et de Retraite, les mots :

« d'une habitation à bon marché » sont remplacés par les mots : « d'une habitation sociale, d'une petite propriété terrienne, d'une habitation y assimilée conformément à l'article 3 de la loi du 29 mai 1948 ou d'une habitation moyenne ».

### Chapitre III. — Modifications aux lois relatives au logement.

*Art. 13.* — L'appellation « Société nationale des Habitations et Logements à bon marché » est remplacée par l'appellation « Société nationale du Logement » et l'expression « habitations à bon marché » est remplacée par celle de « habitations sociales » dans toutes les lois où elles sont employées.

*Art. 14.* — Les modifications suivantes sont apportées à la loi du 11 octobre 1919 instituant une Société nationale des Habitations et Logements à bon marché :

§ 1<sup>er</sup>. L'article 1<sup>er</sup>, modifié par la loi du 25 juillet 1921, est remplacé par la disposition suivante :

« Article 1<sup>er</sup>. — Le Roi est autorisé à approuver les statuts d'une Société nationale du Logement.

» Cette Société a pour objet :

» 1° de provoquer la création de sociétés de logement et de les agréer;

» 2° de faire des avances de fonds à ces sociétés;

» 3° de réaliser la construction, dans la mesure où les sociétés agréées n'exécutent pas son programme de construction :

» a) des habitations sociales;

» b) des immeubles ou parties d'immeubles d'intérêt social ou collectif qui seraient nécessaires au sein d'un ensemble d'habitations sociales; la Société nationale confie ou cède la gestion de ces habitations ou de ces immeubles et parties d'immeubles d'intérêt social ou collectif à des sociétés agréées. Elle peut toutefois en assumer elle-même la gestion aussi longtemps que l'acte de mandat ou de cession ne sera pas établi;

» 4° d'aménager, de vendre et de donner en location les immeubles dont elle est propriétaire;

» 5° de consentir des prêts pour la construction, l'aménagement et l'achat d'immeubles tels que ceux prévus au 3°;

» 6° de consentir les prêts pour l'équipement mobilier indispensable des immeubles construits par elle ou par des sociétés agréées;

» 7° d'acquérir les réserves de terrains nécessaires pour assurer le développement harmonieux de l'habitat social;

» 8° de céder ces réserves à des sociétés immobilières de service public, de les revendre par parcelles, sans esprit de lucre, à des particuliers, directement ou à l'intervention d'une société agréée, en imposant aux acquéreurs, outre l'obligation de construire, des servitudes pour le maintien de l'aspect et de l'agencement fonctionnel des ensembles.

» La Société soumet à l'approbation du Ministre de la Santé publique et de la Famille ses programmes d'acquisition de terrains et de construction d'ensembles d'habitations. Elle soumet à l'approbation du Ministre des Finances et du Ministre de la Santé publique et de la Famille les taux et les conditions de ses prêts.

« Le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, limiter temporairement l'objet de la société en vue de diriger son activité vers les tâches les plus urgentes. »

§ 2. L'article 1bis inséré par la loi du 25 juillet 1921 est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 1bis. En vue de la réalisation de son objet, la Société nationale peut acquérir, vendre et donner en location tous immeubles bâtis ou non bâtis. La vente de ces biens se fait par adjudication publique, à l'exception des habitations sociales et des terrains cédés aux sociétés immobilières de service public qui peuvent être vendus de gré à gré. »

.....

*Art. 17.* — Les modifications suivantes sont apportées à la loi du 15 avril 1949 instituant un Fonds national du Logement :

§ 1<sup>er</sup>. L'article 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa, 1°, est complété par le texte suivant :

« c) à la Caisse générale d'Epargne et de Retraite, à la Société nationale du Logement et à la Société nationale de la Petite Propriété terrienne, d'accorder des prêts à des taux exceptionnellement réduits aux ouvriers mineurs et aux familles nombreuses.

§ 2. L'article 3 est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 3. — Le Fonds est alimenté par une dotation annuelle à supporter par le budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille. »

§ 3. L'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, est remplacé par la disposition suivante :

« L'Etat est tenu de souscrire aux emprunts de la Société nationale du Logement et de la Société nationale de la Petite Propriété terrienne, dans la mesure où cette souscription est nécessaire pour assurer à ces sociétés des investissements annuels respectivement de 2.400 millions de francs et de 600 millions de francs, pour chacune des années 1956 à 1960 inclusivement ».

§ 4. L'article 8 est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 8. — En cas de construction d'un groupe d'au moins vingt-cinq habitations sociales ou petites propriétés terriennes par des sociétés immobilières de service public, l'Etat prend à sa charge l'exécution de tous les travaux d'aménagement, d'équipement et d'assainissement de la voirie, en ce compris les installations de distribution d'eau ainsi que les plantations. Il peut prendre à sa charge les installations de distribution de gaz et d'électricité ainsi que des travaux et constructions d'intérêt social ou collectif, suivant des modalités à fixer par arrêté royal, sur avis de l'Institut national du Logement.

» Le Roi fixe les modalités relatives à l'étude, à la direction, à la surveillance et à la propriété de ces travaux. »

#### Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1956

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 13 juillet 1956, p. 4.655).*

#### Loi du 3 juillet 1956

*modifiant la loi du 24 décembre 1948 concernant les finances provinciales et communales (Moniteur du 26 juillet 1956, p. 4.971).*

La loi modifie les règles de la répartition du Fonds des communes.

#### Loi du 5 juillet 1956

*autorisant le Ministre des Finances à accorder la garantie de l'Etat belge à un emprunt de 60 millions de francs suisses, à émettre en Suisse par le Congo belge (Moniteur du 14 juillet 1956, p. 4.692).*

Le Ministre des Finances est autorisé à garantir au nom de l'Etat belge, le paiement des intérêts et le remboursement du principal d'un emprunt au capital nominal de soixante millions de francs suisses à émettre en Suisse par le Congo belge.

#### Loi du 5 juillet 1956

*relative au régime fiscal du tabac (Moniteur du 15 juillet 1956, p. 4.712).*

« Article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>. Les tabacs fabriqués, indigènes ou étrangers, sont soumis à un droit d'accise fixé comme suit :

» A. Cigares pesant 3 kg ou plus les 1.000 pièces .....	14 p.c.	} du prix de vente au détail, d'après un barème établi par le Ministre des Finances.
» B. Autres cigares .....	20 p.c.	
» C. Cigarettes .....	62 p.c.	
» D. Tabac à fumer, tabac à priser et tabac à mâcher vendu à l'état sec .....	40 p.c.	
» E. Tabac à mâcher humide : 1 franc par kilogramme.		

#### Loi du 5 juillet 1956

*portant ratification des tableaux de classement des objets assujettis à la taxe de luxe (Moniteur du 19 juillet 1956, p. 4.812).*

*Article unique.* — Est ratifié l'article 179 du Règlement général sur les taxes assimilées au timbre, tel qu'il a été modifié par les articles 1 et 2 de l'arrêté du Régent du 23 août 1948, par l'article 5 de l'arrêté du Régent du 18 janvier 1949, par l'article 13 de l'arrêté du Régent du 18 octobre 1949, par l'article 5 de l'arrêté royal du 20 septembre 1950, par l'arrêté royal du 18 novembre 1950 et par l'article 11 de l'arrêté royal du 27 août 1954.

#### Arrêté royal du 13 juillet 1956

*modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 18 juillet 1956, p. 4.793).*

Vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 16 juin 1932, autorisant le gouvernement à majorer, dans certains cas et dans certaines limites, le taux de la taxe de transmission à l'importation;

Vu le Code des taxes assimilées au timbre;

Le relèvement de la taxe de transmission concerne les produits et ouvrages en cuir, en fibres textiles naturelles et des articles d'habillement.

#### Arrêté royal du 13 juillet 1956

*modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 19 juillet 1956, p. 4.813).*

Les articles 225, 226<sup>1</sup>, 226<sup>2</sup> — inséré par l'article 32 de l'arrêté royal du 29 novembre 1939 et modifié par l'article 26 de l'arrêté du Régent du 23 juin 1947 — et 227 du Règlement général sur les taxes assimilées au timbre sont remplacés par les dispositions suivantes :

*Il s'agit de la taxe sur les permis de port d'armes de chasse, sur les licences de chasse et sur les permis de tenderie.*

#### Arrêté ministériel du 14 juillet 1956

*relatif à la garantie de l'Etat à un emprunt de 60 millions de francs suisses, à contracter en Suisse par le Congo belge (Moniteur des 16-17 juillet 1956, p. 4.781).*

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations de l'emprunt de 60 millions de francs suisses, que le Ministre des Colonies est autorisé à émettre en Suisse, en vertu de l'arrêté royal du 9 mai 1956, sont garantis par l'Etat belge.

### III — LEGISLATION AGRICOLE

**Arrêté royal du 15 mai 1956**

*portant octroi d'indemnités de stockage dans le cadre de l'intervention de l'Etat en matière d'établissement d'un stock de sécurité de froment (Moniteur du 15 juillet 1956, p. 4.724).*

**Arrêté royal du 19 juin 1956**

*modifiant l'arrêté royal du 31 mars 1954, relatif au commerce du lait de vache (Moniteur du 15 juillet 1956, p. 4.723).*

L'arrêté détermine les conditions mises à la distribution de lait dans les agglomérations.

**Loi du 25 juin 1956**

*sur le remembrement légal de biens ruraux (Moniteur des 9-10 juillet 1956, p. 4.588).*

### IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

**Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 1956**

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 13 juillet 1956, p. 4.655).*

**Loi du 10 juillet 1956**

*relative à l'incorporation du froment indigène et à l'activité des meuneries industrielles, des négociants en froments indigènes et des utilisateurs de farine de froment (Moniteur du 25 juillet 1956, p. 4.954).*

.....  
*Art. 2. — Nul ne peut exercer l'activité de meunier s'il n'a été agréé par le Ministre qui a les Affaires économiques dans ses attributions, aux conditions déterminées par le Roi.*  
Le Ministre qui a les Affaires économiques dans ses attri-

butions peut autoriser les meuniers, aux conditions déterminées par le Roi, à effectuer des moutures à façon.

*Art. 3. — Les meuniers doivent incorporer dans leur mouture, conformément aux modalités déterminées par le Roi, les quantités de froment indigène de qualité saine, loyale et marchande, qui leur seront livrées.*

Le Roi peut les dispenser de cette obligation pour la fabrication des farines destinées à certains usages spéciaux.

*Art. 4. — Pour les besoins de l'incorporation du froment indigène, le Roi peut imposer aux meuniers la détention d'un stock minimum de ce froment.*

*Art. 5. — Le Roi détermine dans quelles conditions peuvent être fabriquées et vendues par les meuniers et achetées par les utilisateurs les farines dans lesquelles n'entre pas de froment indigène.*

*Art. 6. — Un système de compensation peut être établi par le Roi à la fin de chaque récolte de froment indigène, en vue d'assurer la répartition équitable des charges de l'incorporation de farines destinées à certains usages spéciaux.*

.....  
*Art. 8. — Nul ne peut exercer le négoce de froment indigène s'il n'a été agréé par le Ministre qui a les Affaires économiques dans ses attributions, aux conditions déterminées par le Roi.*

### VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

**Arrêté royal du 30 avril 1956**

*approuvant certaines modifications au règlement de la Bourse à terme des laines à Anvers (Moniteur du 25 juillet 1956, p. 4.958).*

**Modifications au règlement de la bourse à terme des laines à Anvers.**

.....  
« Le peigné doit provenir de laines tondues à dos d'animaux vivants, de l'Australasie, de l'Afrique du Sud ou de l'Amé-

rique du Sud, sans mélange de provenance pour les marchés « Type d'Anvers », d'Australie exclusivement pour les marchés « Type Australie », et de l'Australasie exclusivement pour les marchés « Type Croisé ». Il doit être façonné par un des peignages belges ou étrangers agréés par la Commission de la Bourse, qui peut admettre des peignages ou retirer des agrégations existantes, sans qu'elle soit tenue de motiver ses décisions ».

« Le type de base est un peigné Australie pour les marchés « Type d'Anvers » et les marchés « Type Australie », et un peigné Croisé Australasie pour les marchés « Type Croisé ». Il est choisi pour chaque marché par la Commission de la Bourse et reste, dans toute la mesure du possible, immuable en caractéristiques générales ».

## VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

### Arrêté ministériel du 15 juin 1956

*relatif à l'exportation de tomates (Moniteur du 15 juillet 1956, p. 4.720).*

L'arrêté fixe les conditions mises à l'exportation de tomates.

### Loi du 27 juin 1956

*relative aux marchandises expédiées à destination du Congo belge ou du Ruanda-Urundi (Moniteur du 26 juillet 1956, p. 4.970).*

Le Roi peut créer, dans les ports et les aérodromes belges où des marchandises sont expédiées vers le Congo belge et le Ruanda-Urundi, des bureaux où sont accomplies celles des formalités douanières prévues par la législation coloniale qu'il détermine.

## VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

*Mesures de tarification en services intérieur et mixtes belges (Moniteur du 27 juillet 1956, p. 5.005).*

L'avis mentionne une majoration des tarifs, des barèmes et des taxes relatifs au transport de voyageurs.

## IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté royal du 13 juin 1956

*rendant obligatoire la décision du 6 février 1956 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de la coiffure, concernant la fixation des salaires minimums dans l'industrie de la coiffure (Moniteur du 21 juillet 1956, p. 4.863).*

*Mesures de tarification en services intérieurs et mixtes belges (Moniteur du 27 juillet 1956, p. 5.005). (Voir aussi rubrique VIII).*

## X — LEGISLATION SOCIALE

### (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

#### Loi du 4 juillet 1956

*modifiant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (Moniteur du 8 juillet 1956, p. 4.572).*

#### Loi du 4 juillet 1956

*modifiant les lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs, coordonnées le 9 mars 1951 (Moniteur du 8 juillet 1956, p. 4.574).*

#### Loi du 4 juillet 1956

*interprétative de l'arrêté du Régent du 28 septembre 1945 relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, concernant la sécurité sociale des travailleurs aux employeurs et aux travailleurs rémunérés au pourboire (Moniteur du 8 juillet 1956, p. 4.573).*

#### Arrêté royal du 14 juillet 1956

*modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1955 organique de l'assurance maladie-invalidité (Moniteur des 22-23-24 juillet 1956, p. 4.909).*

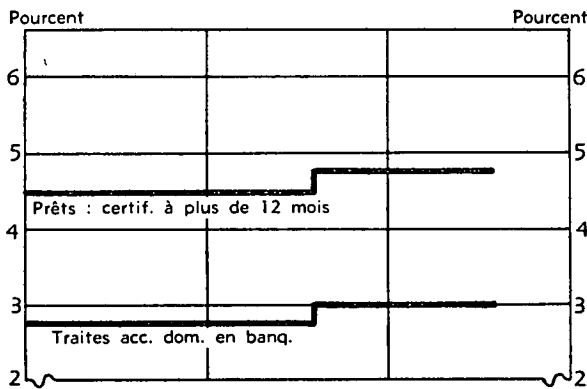
## XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

### Loi du 3 juillet 1956

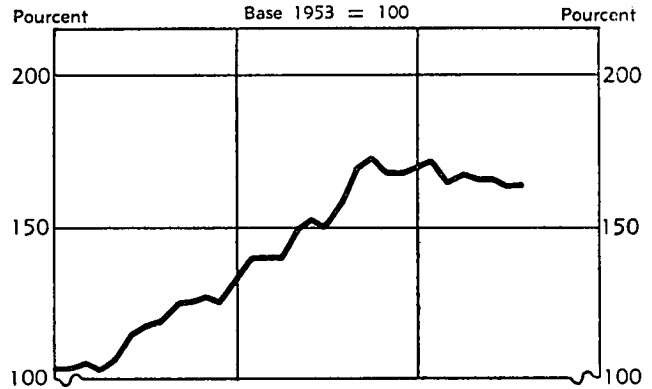
*modifiant les dispositions de procédure des lois relatives à la réparation des dommages de guerre aux biens privés, coordonnées le 30 janvier 1954 (Moniteur du 29 juillet 1956, p. 5.070).*

# GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

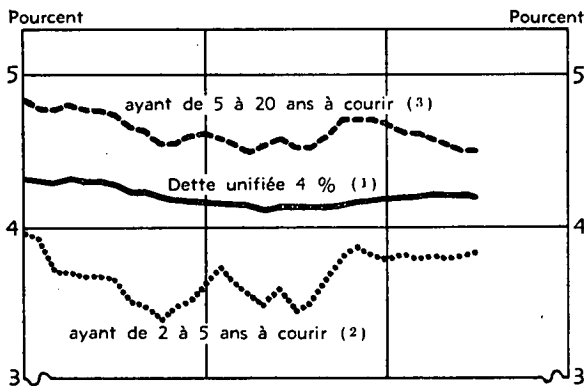
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



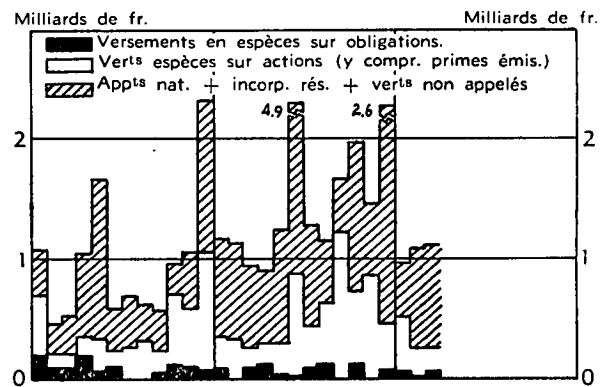
INDICE GENERAL DES ACTIONS



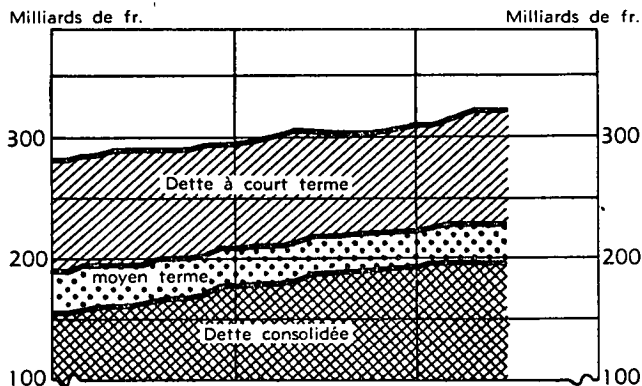
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



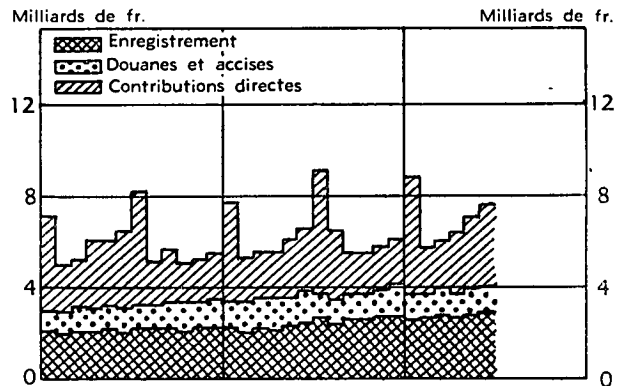
EMISSIONS DE CAPITAUX (4)



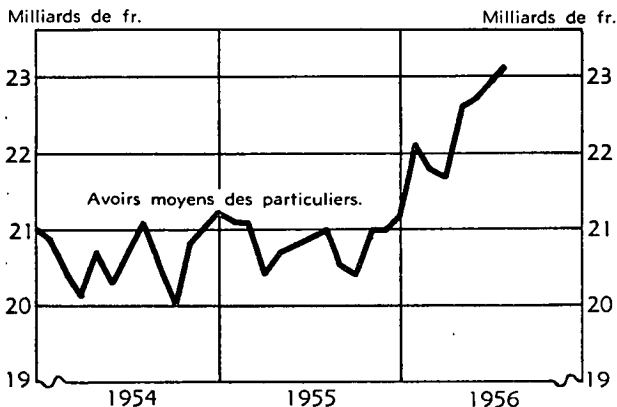
DETTE PUBLIQUE (5)



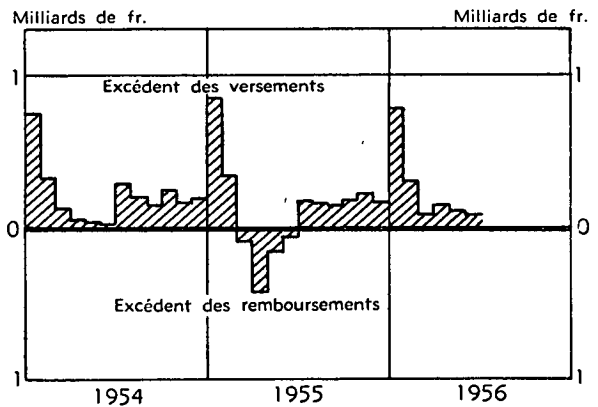
RECETTES FISCALES



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

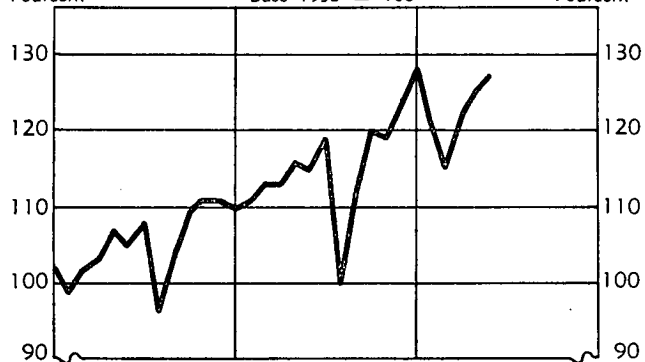


- (1) Rendement eu égard au cours seulement.  
 (2) Remboursables à date fixe (3,5 à 4 % nominal).  
 (3) Remboursables par annuités variables (4,25 et 4,5 % nominal).  
 (4) Sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises.  
 (5) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

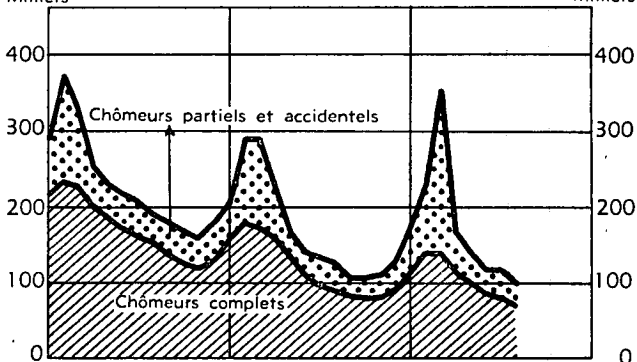


# GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

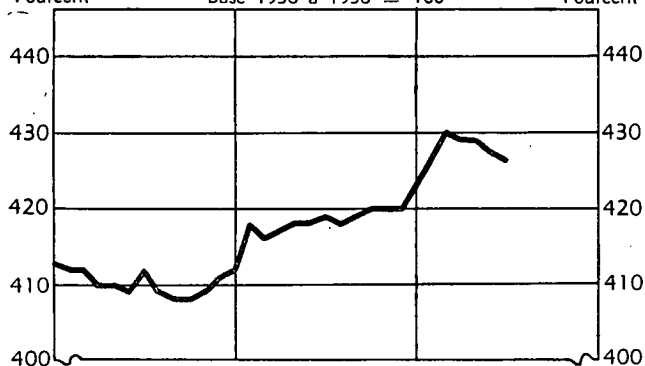
**INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE**  
 Pourcent Base 1953 = 100 Pourcent



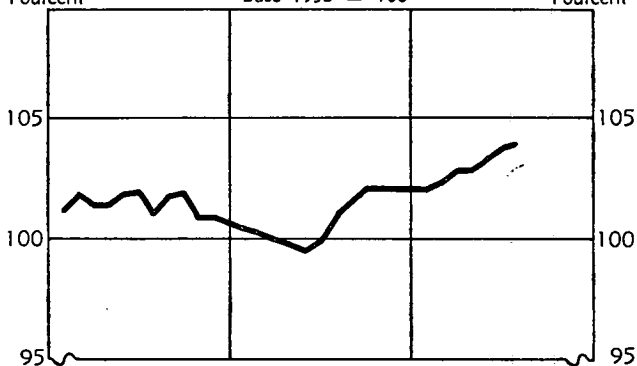
**CHOMAGE**  
 Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés. Milliers



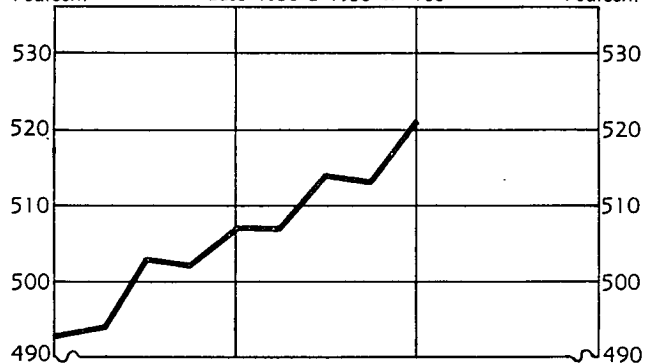
**INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS**  
 Pourcent Base 1936 à 1938 = 100 Pourcent



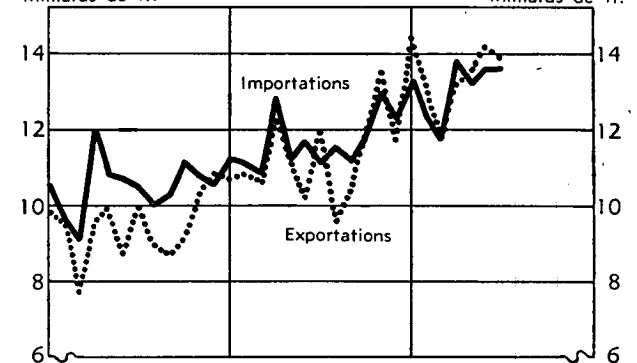
**INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL**  
 Pourcent Base 1953 = 100 Pourcent



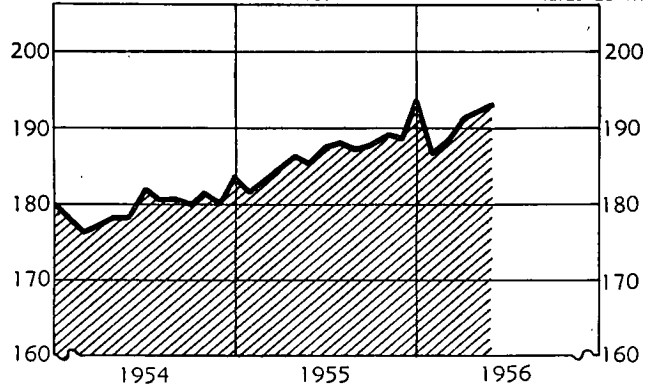
**INDICE DES SALAIRES HORAIRES MOYENS**  
 Pourcent Base 1936 à 1938 = 100 Pourcent



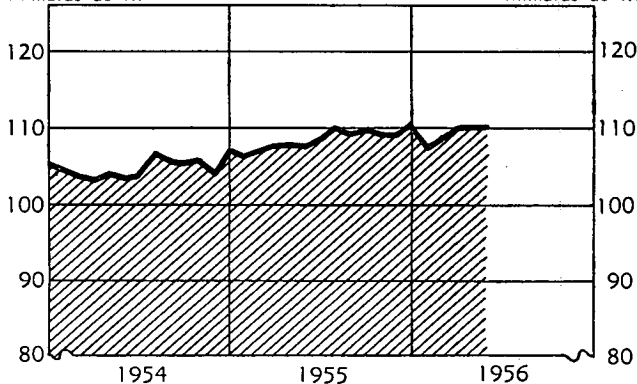
**COMMERCE EXTERIEUR**  
 Milliards de fr. Milliards de fr.



**STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES**  
 Total Milliards de fr. Milliards de fr.



**STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE**  
 Milliards de fr. Milliards de fr.



# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## MARCHE DE L'ARGENT

### I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique									
	Escompte					Prêts et avances sur 1 *				
	Traites acceptées domiciliées en banque Warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées domiciliées en banque	Traites non acceptées non domiciliées en banque	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 6 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois et emprunts à moyen terme	Autres effets publics
1954 Moyenne .....	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50
1955 Moyenne .....	2,85	3,46	4,35	4,46	4,60	2,0781	2,1875	2,2969	4,60	4,60
1955 Mai .....	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50
Juin .....	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50
Juillet .....	2,75	3,25	4,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50
Août (dep. le 4) .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Septembre .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Octobre .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Novembre .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Décembre .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
1956 Janvier .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Février .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Mars .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Avril .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Mai .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Juin .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75
Juillet .....	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875	2,1875	2,1875	4,75	4,75

1 La Banque Nationale de Belgique admet en nantissement d'avances en compte courant et de prêts à court terme, les certificats de trésorerie spéciaux U.E.P. Les taux de ces opérations s'élèvent à 8,50 % pour les certificats émis à 24 mois.

\* Quotité de l'avance au 31 juillet 1956 :

Certificats de trésorerie émis à court terme .....	max. 95 %
Certificats de trésorerie émis à 2 ou 3 ans .....	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1951 à 10 ou 15 ans .....	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952-1962, à 10 ans .....	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans .....	» 90 %
Certificats de trésorerie 8 ½ % à 15 ans au plus 1942 .....	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, 10 ou 20 ans 1943 .....	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1947 .....	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1948 .....	» 90 %

Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1949 .....	max. 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ans 1954 .....	» 90 %
Certificats de trésorerie 8,75 % à 5 ans 1954 .....	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge .....	» 90 %
Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge .....	» 90 %
Obligations 8 ½ % de l'Assain. Monét. 3e et 4e séries .....	» 90 %
Autres effets publics .....	» 80 %
Certificats de trésorerie spéciaux U.E.P. ....	» 80 %

### I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %) (suite)

Moyennes	Call 1			Certificats de Trésorerie à très court terme		
	1 jour	5 jours	10 jours	5 jours	10 jours	15 jours
1954 .....	1,25	—	—	—	—	—
1955 .....	1,35	—	—	—	—	—
1955 Mai .....	1,25	—	—	—	—	—
Juin .....	1,25	—	—	—	—	—
Juillet .....	1,25	—	—	—	—	—
Août .....	1,48	—	—	—	—	—
Septembre .....	1,50	—	—	—	—	—
Octobre .....	1,50	—	—	—	—	—
Novembre .....	1,50	—	—	—	—	—
Décembre .....	1,50	—	—	—	—	—
1956 Janvier .....	1,50	—	—	—	—	—
Février .....	1,50	1,60 <sup>2</sup>	1,70 <sup>2</sup>	—	—	—
Mars .....	1,50	1,60	1,70	—	—	—
Avril .....	1,50	1,60	1,70	—	—	—
Mai .....	1,47	1,61	1,71	1,60 <sup>3</sup>	1,70 <sup>3</sup>	1,80 <sup>3</sup>
Juin .....	1,46	1,63	1,72	1,60	1,71	1,78
Juillet .....	1,58	1,68	1,78	1,65	1,75	1,85

1 Taux en compensation et hors compensation.

2 Depuis le 27 février 1956.

3 Depuis le 7 mai 1956.

### II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Caso Gén. d'Epargne (dépôts sur livrets)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr.	100.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1954 Moyenne ..	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 Moyenne ..	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 Mai .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juillet .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Août .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Septembre ..	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956 Janvier .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Avril .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juillet .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50

\* Moyenne de quatre banques.

1 Jusqu'au 31 décembre 1954; 8 % jusqu'à 75.000 fr. — 1,50 % de 75.001 à 150.000 fr.; 0,50 % au delà de 150.000 fr.

III. — Marché du call <sup>1</sup>  
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs <sup>3</sup>	en compensation <sup>4</sup>	hors compensation <sup>5</sup>
	Banques de dépôts	Autres organismes <sup>2</sup>				
1954 .....	2.330	422	2.752	2.584	2.731	2.605
1955 .....	2.325	338	2.663	2.976	2.663	2.976
1955 Décembre .	2.472	325	2.797	3.054	2.796	3.055
1956 Janvier ...	2.362	376	2.738	2.675	2.738	2.675
Février ...	1.971	340	2.311	2.908	2.311	2.908
Mars .....	2.464	309	2.773	2.288	2.770	2.291
Avril .....	2.508	299	2.807	2.186	2.780	2.213
Mai .....	2.286	399	2.685	2.384	2.685	2.384
Juin .....	2.353	268	2.621	2.040	2.538	2.123
Juillet .....	2.201	300	2.501	1.405	2.501	1.405
6 au 12 .	2.255	276	2.531	1.607	2.531	1.607
13 au 19 .	1.871	365	2.236	1.273	2.236	1.273
23 au 26 .	2.313	537	2.850	1.228	2.850	1.228
27 au 2/8 .	1.998	136	2.134	1.548	2.134	1.548
août :						
3 au 9 .	1.599	250	1.849	2.059	1.849	2.059
10 au 16 .	2.393	293	2.686	2.973	2.686	2.973

<sup>1</sup> Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours du call à 5 et 10 jours, s'il y a lieu.  
<sup>2</sup> Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.  
<sup>3</sup> Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.  
<sup>4</sup> Notamment l'Institut de Réescote et de Garantie et l'Office National du Dueroire.  
<sup>5</sup> Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

Cours des métaux précieux <sup>1</sup>

Moyennes journalières	Londres <sup>1</sup>		Bombay <sup>2</sup>	
	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en pence par oz. fin	Argent Conversion en pence par oz. fin
1954 .....	249/9½ <sup>3</sup>	350/11	76	
1955 .....	250/11	376/5	79	
1955 Mai .....	250/8	375/0	79	
Juin .....	251/2	374/3	76	
Juillet ...	251/8	377/3	77	
août .....	251/4¼	380/0	79	
Septembre .	251/1½	379/6	80	
Octobre ...	250/6¾	379/3	81	
Novembre .	249/8¾	385/6	82	
Décembre .	249/6¾	376/3	83	
1956 Janvier ...	249/4¼	382/4	85	
Février :	249/3¾	391/0	84	
Mars .....	249/5	412/0	85	
Avril .....	249/2	421/4½	87	
Mai .....	249/2½	415/8½	85	
Juin .....	249/7½	409/9½	82	
Juillet .....	250/6½	404/10¼	83	

<sup>1</sup> Prix de l'oz d'or fin : 10) à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1954; 20) à Londres : 248 sh. du 18 sept. 1949 au 19 mars 1954. — Réouverture du marché libre de l'or le 22 mars 1954.  
<sup>2</sup> Cotations originales en roupies et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.  
<sup>3</sup> Moyenne des 9 derniers mois.

MARCHE DES CHANGES

I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles <sup>10</sup>  
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	Lire italienne
1954 .....	11,46	50,05	14,27	51,44	140,05	174,04	13,18	9,64	7,21	11,94	7,00	—	—
1955 .....	11,41	50,23	14,27	50,94	139,56	174,04	13,15	9,64	7,21	11,89	6,98	49,29 <sup>1</sup>	7,97 <sup>2</sup>
1955 Mai .....	11,42	50,26	14,29	50,96	139,96	174,04	13,17	9,64	7,21	11,91	6,99	49,90	—
Juin .....	11,45	50,32	14,31	51,11	139,92	174,05	13,16	9,68	7,21	11,94	6,99	49,96	—
Juillet ...	11,47	50,33	14,33	51,11	139,59	174,03	13,13	9,68	7,22	11,94	6,98	49,74	—
août .....	11,44	50,31	14,29	51,08	139,07	174,02	13,11	9,67	7,19	11,89	6,96	48,69	—
Septembre .	11,43	50,31	14,27	50,94	139,10	174,04	13,14	9,66	7,19	11,90	6,96	48,63	7,99 <sup>3</sup>
Octobre ...	11,42	50,22	14,19	50,48	139,40	174,04	13,14	9,66	7,21	11,89	6,97	48,58	7,95
Novembre .	11,41	50,10	14,22	50,12	139,67	174,05	13,14	9,63	7,23	11,89	6,98	48,51	7,94
Décembre .	11,41	50,03	14,22	50,05	139,77	174,05	13,15	9,63	7,23	11,91	6,98	49,19	7,95
1956 Janvier ...	11,40	49,99	14,18	50,05	139,69	174,05	13,15	9,61	7,23	11,91	6,98	49,75	7,96
Février ...	11,40	50,00	14,19	50,03	139,50	174,06	13,13	9,60	7,22	11,90	6,97	50,00	7,96
Mars .....	11,40	49,94	14,18	50,00	139,53	174,05	13,11	9,60	7,21	11,91	6,97	50,00	7,96
Avril .....	11,39	49,91	14,18	50,07	139,69	174,04	13,11	9,60	7,21	11,90	6,98	50,00	7,96
Mai .....	11,39	49,92	14,18	50,34	139,64	174,02	13,08	9,60	7,20	11,91	6,98	50,00	7,95
Juin .....	11,40	49,92	14,18	50,66	139,18	174,02	13,06	9,61	7,19	11,91	6,96	50,00	7,95
Juillet .....	11,41	49,81	14,18	50,74	139,00	174,02	13,06	9,64	7,19	11,91	6,95	— <sup>4</sup>	7,96

<sup>1</sup> Moyenne du 1er mars au 31 décembre 1955. — <sup>2</sup> Moyenne du 22 août au 31 décembre 1955. — <sup>3</sup> A partir du 22 août 1955. — <sup>4</sup> Compte clôturé le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles.

II. — Cours officiels, au 31 juillet 1956, fixés par la Banque Nationale de Belgique <sup>10</sup>  
en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1er mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil  
(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)  
(francs belges)

Devises	Cours contractuel	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais .....	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois .....	—	100,—	100,—
100 couronnes tchécoslovaques .....	694,44225	692,50	696,50
100 schillings autrichiens .....	192,30769	191,72	192,90

# MARCHE DES CAPITAUX

## I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		8 avril 1956	2 mai 1956	1 juin 1956	2 juillet 1956	1 août 1956
<b>I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)</b>						
Dette 3 1/2 %, 1937 <sup>1 2</sup>	100,—	88,55	88,65	88,90	89,—	89,15
Dette 3 1/2 %, 1943 <sup>1 2</sup>	100,—	89,95	89,95	90,20	90,15	90,30
Dette unifiée 4 % 1 <sup>re</sup> s. <sup>1 2</sup>	100,—	95,60	95,70	95,60	95,70	95,70
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 <sup>2</sup>	100,—	93,60	94,—	94,—	94,05	94,40
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans <sup>2</sup>	100,—	102,—	102,35	102,40	102,10	101,55
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans <sup>2</sup>	100,—	101,55	102,05	101,95	101,25	101,—
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1973, à 20 ans <sup>2</sup>	100,—	100,40	100,30	100,45	100,10	100,—
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans <sup>2</sup>	100,—	100,30	100,50	100,40	99,95	99,85
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans <sup>2</sup>	100,—	100,15	100,15	99,90	99,80	99,75
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 <sup>re</sup> série <sup>2</sup>	100,—	96,80	96,95	97,20	97,05	97,05
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 <sup>e</sup> série <sup>2</sup>	100,—	96,10	96,65	96,50	96,50	96,70
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans <sup>2</sup>	100,—	93,50	93,45	93,55	93,55	93,55
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans <sup>2</sup>	100,—	—	97,50	97,50	97,25	97,20
Certif. de Trés. à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 <sup>re</sup> série <sup>1 2</sup>	100,—	115,15	115,05	115,05	115,—	115,05
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 3 1/2 %, 1943, 1 <sup>2 3</sup>	100,—	108,30	108,25	108,05	108,05	108,25
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 <sup>2</sup>	100,—	105,80	105,60	105,75	105,50	105,55
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 <sup>2</sup>	100,—	108,25	108,30	108,15	107,90	107,75
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 <sup>2</sup>	100,—	104,05	103,90	103,80	103,50	103,55
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 <sup>2</sup>	100,—	100,20	100,20	100,10	100,10	100,10
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 % 1954 <sup>2</sup>	100,—	99,20	99,20	99,35	99,30	99,20
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1.000,—	999,—	1.000,—	1.002,—	1.000,—	1.001,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) <sup>2</sup>	1.000,—	1.030,—	1.036,—	1.046,—	1.046,—	1.045,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % <sup>2</sup>	1.000,—	—	—	—	1.032,—	1.036,—
<b>II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)</b>						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,— <sup>4</sup>	530,—	528,—	526,—	1.057,— <sup>4</sup>	1.061,—
Empr. de la Reconstr. 1 <sup>re</sup> tr. 1947 (2 %, 5 % dès 1957) <sup>2</sup>	1.000,—	1.037,—	1.034,—	1.035,—	1.035,—	1.035,—
Empr. de la Reconstr. 2 <sup>e</sup> tr. 1949 (2 %, 5 % dès 1958) <sup>2</sup>	1.000,—	1.049,—	1.049,—	1.050,—	1.049,—	1.049,—
Empr. de la Reconstr. 3 <sup>e</sup> tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) <sup>2</sup>	1.000,—	1.049,—	1.047,—	1.054,—	1.056,—	1.057,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 % (à 10 ans) 1955-1965 <sup>2</sup>	100,—	98,90	98,90	98,55	98,05	98,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % <sup>1 2</sup>	500,—	502,—	504,—	504,—	498,—	498,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 <sup>re</sup> tr. 5 % 1953 <sup>2</sup>	100,—	102,65	102,65	102,70	102,65	102,70
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 <sup>re</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	101,20	101,20	101,20	100,90	100,85
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 <sup>e</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	101,20	101,20	101,15	100,85	100,80
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 <sup>re</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	98,10	97,75	97,65	97,10	97,10
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 <sup>2</sup>	100,—	96,60	96,90	97,15	97,10	96,70
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 <sup>re</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	93,40	93,60	93,65	93,70	93,70
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 <sup>2</sup>	100,—	102,—	102,10	102,15	102,10	102,05
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 <sup>e</sup> s. <sup>2</sup>	100,—	102,65	102,55	102,70	102,60	102,70
<b>III. — Dette directe de la Colonie.</b>						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...</i>						
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	94,80	94,80	94,85	94,85	94,85
Dette coloniale 1954-1974, 4 1/4 % <sup>2</sup>	100,—	97,50	97,65	97,50	97,35	97,20
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 <sup>2</sup>	100,—	102,90	102,90	102,75	103,—	103,10

<sup>1</sup> Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — <sup>2</sup> Titres créés après le 6 octobre 1944. — <sup>3</sup> Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948. — <sup>4</sup> Depuis le 18-6-56 échange de deux titres anciens contre un nouveau, et cotation pour fr. 1.050.

## II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15<sup>1</sup>

MARCHE AU COMPTANT : VALEURS BELGES ET COLONIALES

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métier non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Sociétés coloniales	Plantations
<b>Indices par rapport aux cours du mois précédent</b>																				
1956 2 juillet ...	101	98	101	100	101	100	102	103	103	100	101	105	97	106	100	97	108	101	99	101
1 <sup>er</sup> août ...	101	101	99	101	103	101	97	107	101	104	103	103	109	99	100	103	98	110	99	104
<b>Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953</b>																				
1955 1 <sup>er</sup> août ...	169	144	185	184	131	136	165	135	122	231	141	115	224	148	89	159	196	146	193	138
1 <sup>er</sup> sept. ...	173	140	186	184	130	138	173	146	125	239	140	123	244	154	90	160	194	148	200	136
3 octobre ...	168	143	178	189	131	140	184	147	123	222	138	122	243	155	91	168	195	150	189	142
2 novembre ...	167	141	175	185	132	138	173	145	122	220	136	124	249	168	89	169	196	149	185	134
1 <sup>er</sup> décemb. ...	170	143	179	180	136	138	173	144	123	222	136	123	259	175	88	173	200	150	193	137
1956 3 janvier ...	172	146	180	180	134	136	169	147	121	222	136	127	269	173	92	177	195	151	198	144
1 <sup>er</sup> février ...	166	146	175	175	135	137	166	145	117	209	132	125	238	174	90	174	189	154	187	143
1 <sup>er</sup> mars ...	168	147	178	178	138	138	173	150	119	215	136	128	240	176	88	170	189	155	189	138
3 avril ...	166	143	173	179	139	139	168	149	117	213	137	132	235	180	84	170	192	159	183	141
2 mai ...	166	142	179	176	143	145	173	160	119	223	139	140	249	181	84	172	204	162	176	143
1 <sup>er</sup> juin ...	162	139	174	174	143	145	167	155	117	219	138	143	244	180	84	173	201	171	168	141
2 juillet ...	163	136	176	174	144	145	170	159	120	220	140	150	237	190	84	167	217	173	166	142
1 <sup>er</sup> août ...	164	138	175	175	149	146	165	170	121	229	144	154	259	188	84	172	212	190	164	148

### III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15<sup>2</sup>

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1954 .....	249	129	127	20.654	27.191	20.783	27.318
1955 .....	246	126	126	23.523	37.187	23.649	37.318
1955 Mai .....	19	9	9	1.649	2.635	1.658	2.644
Juin .....	22	9	9	1.771	2.798	1.780	2.807
Juillet .....	19	9	9	1.818	3.199	1.827	3.208
Août .....	22	13	13	2.233	3.976	2.246	3.989
Septembre ...	22	15	15	2.575	3.982	2.589	3.997
Octobre .....	20	10	10	1.801	3.029	1.810	3.039
Novembre .....	19	9	9	1.588	2.618	1.597	2.627
Décembre .....	21	9	9	1.269	2.090	1.278	2.099
1956 Janvier .....	21	9	9	1.540	2.590	1.549	2.599
Février .....	21	7	8	1.206	1.938	1.213	1.946
Mars .....	21	8	9	1.362	2.483	1.370	2.491
Avril .....	19	8	8	1.240	2.303	1.248	2.311
Mai .....	19	8	9	1.325	2.607	1.333	2.616
Juin .....	21	8	8	1.276	2.169	1.284	2.177
Juillet .....	21	9	9	1.334	2.591	1.343	2.600

1 Marchés au comptant et à terme.

### IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES

16

(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement ou égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans			Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paraétat. et Villes	Paraétat. et Villes (remboursement à date fixe) <sup>1</sup>	Emprunts de sociétés émis		Etat	Paraét.	Etat Emprunts à lots		
					de 1936 à 1938	de 1943 à 1948			Dette directe	Dette indirecte	
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par ann. const.)	(remboursements par annuités variables)	4 %	4 %					
1955 Mai .....	4,16	3,59	3,83	4,28	4,43	4,76	4,58	4,48	4,41	4,82	4,4
Juin .....	4,16	3,46	3,85	4,29	4,50	5,02	4,54	4,47	4,42	4,79	4,4
Juillet .....	4,14	3,52	3,82	4,26	4,30	4,95	4,54	4,47	4,41	4,83	4,3
Août .....	4,15	3,65	3,88	4,30	4,30	5,01	4,60	4,49	4,44	4,86	4,4
Septembre .....	4,15	3,78	4,08	4,40	4,46	5,09	4,72	4,62	4,46	4,98	4,5
Octobre .....	4,15	3,83	4,05	4,40	4,34	5,12	4,73	4,61	4,48	5,—	4,5
Novembre .....	4,17	3,78	3,99	4,39	4,41	5,18	4,73	4,62	4,45	4,98	4,5
Décembre .....	4,17	3,75	3,98	4,38	4,44	5,08	4,68	4,62	4,44	5,01	4,5
1956 Janvier .....	4,18	3,80	r3,99	r4,37	4,57	5,17	4,63	p4,62	4,38	4,94	4,5
Février .....	4,18	3,79	r3,97	r4,36	4,37	5,07	4,63	p4,63	4,36	4,89	4,4
Mars .....	4,19	3,82	r4,01	4,36	r4,49	5,10	4,60	p4,63	4,37	4,86	4,5
Avril .....	4,18	3,81	r4,01	4,37	4,41	5,10	4,56	p4,59	4,35	4,90	4,5
Mai .....	4,18	3,82	r4,04	4,38	4,37	4,98	4,54	p4,58	4,35	4,91	4,4
Juin .....	4,18	3,84	4,03	r4,31	4,55	r5,11	4,54	p4,60	4,36	4,89	4,5
Juillet .....	4,18	3,94	4,10	4,31	4,48	5,08	4,58	2	4,37	4,88	4,5

1 Y compris un emprunt amortissable par annuités constantes.

N. B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956 p. 84.

r : chiffre rectifié.

2 Donnée non encore disponible en raison d'un remaniement de cette rubrique.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal			Montant nominal	1		Apports en nature
										2	3				

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1954 .....	2.181	1.835	1.628	756	12.113	5.711	5.083	82	1.794 <sup>5</sup>	9.340	597,7	1.672	2.456	4.861
1955 .....	2.304	4.772	4.421	840	14.347	10.584	9.899	25	589	15.945	731,1	4.957	5.316	5.367
1955 3 prem. mois .	673	605	443	155	2.008	1.436	1.250	7	118	2.159	25,3	620	742	483
1956 3 prem. mois .	727	806	742	166	3.326	1.348	1.171	5	101	2.255	29,4	755	557	731
1955 Avril .....	195	157	120	62	739	407	396	5	113	676	—	165	246	218
Mai .....	165	171	124	85	1.478	843	707	1	15	1.029	18,9	126	511	228
Juin .....	201	3.006 <sup>6</sup>	2.973 <sup>6</sup>	83	2.084	1.551	1.511	1	20	4.577 <sup>6</sup>	31,0	3.009	823	703
Juillet .....	183	155	142	53	278	301	283	3	60	516	24,6	121	119	270
Août .....	133	87	74	33	707	599	598	3	95	781	63,0	301	12	517
Septembre ...	148	74	69	62	1.328	1.034	1.022	—	—	1.108	448,2	60	302	1.172
Octobre .....	184	167	162	80	1.217	1.431	1.238	—	—	1.708	76,8	128	844	615
Novembre .....	141	148	126	73	3.283	1.155	1.083	—	—	1.303	48,4	82	362	815
Décembre .....	281	202	188	154	1.225	1.828	1.803	3	57	2.087	—	345	1.355	348
1956 Janvier .....	261	280	250	48	919	335	324	2	35	650	29,4	242	17	379
Février .....	222	331	309	43	345	279	197	1	10	620	—	351	18	147
Mars .....	244	195	183	75	2.062	733	650	2	56	984	—	162	522	291
Avril .....	p	242	213	—	—	1.710	1.292	—	272	2.224	10,4	187	835	765
Mai .....	p	235	224	—	—	1.954	1.752	—	95	2.284	106,4	441	285	1.451
Juin .....	p	215	184	—	—	279	289	—	—	494	—	131	134	158

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1954 .....	301	1.354	879	87	1.604	1.218	1.121	5	260	2.832	9,0	706	182	1.381
1955 .....	300	1.091	781	108	2.926	2.445	1.928	1	25	3.561	32,0	699	734	1.335
1955 3 prem. mois .	74	307	216	23	741	688	336	1	25	1.020	18,3	122	25	448
1956 3 prem. mois .	68	486	284	26	440	327	313	1	20	833	—	292	23	302
1955 Janvier .....	16	42	40	8	516	410	129	1	25	477	18,0	21	24	167
Février .....	26	175	117	8	191	240	187	—	—	415	—	66	2	236
Mars .....	32	89	59	7	33	38	21	—	—	127	0,3	35	—	45
Avril .....	25	102	80	11	192	121	104	—	—	223	—	65	13	106
Mai .....	21	52	49	13	239	145	112	—	—	197	12,1	45	24	104
Juin .....	29	57	40	9	313	216	204	—	—	273	—	17	79	148
Juillet .....	32	168	84	12	508	560	551	—	—	728	0,1	40	425	170
Août .....	25	132	66	6	270	164	164	—	—	296	—	25	94	111
Septembre ...	24	90	85	5	10	10	10	—	—	100	—	53	—	42
Octobre .....	20	41	35	14	179	146	98	—	—	187	—	73	6	55
Novembre .....	22	37	30	4	19	27	27	—	—	64	—	11	2	44
Décembre .....	28	105	96	11	455	368	322	—	—	473	1,0	247	64	108
1956 Janvier .....	21	63	59	10	278	229	221	1	20	312	—	138	5	157
Février .....	30	376	182	9	50	52	51	—	—	428	—	113	17	103
Mars .....	17	46	44	7	112	46	40	—	—	92	—	40	—	44

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Dont emprunts de conversion pour un montant total de 54 millions de francs.

6 Y compris la constitution de la Société Cockerill-Ougrée pour un montant de 2.780 millions de francs.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17<sup>2</sup>

(millions de francs)

MARS 1956

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital soc. par act. et soc. de personnes				
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés	de personnes		Augmentations de capital	Nombre	Montant	Nombre			Montant	Nombre	Montant

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	1	25,0	25,0	1	0,1	0,1	2	82,5	10,5	10,5	—	—	—	—	—	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales .....	1	1,5	1,5	9	10,6	9,0	1	1,0	1,1	1,1	—	—	—	0,5	2,4	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles .....	—	—	—	1	3,5	3,5	2	3,3	4,0	4,0	—	—	—	—	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mines .....	—	—	—	1	1,7	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments ...	1	1,0	1,0	—	—	—	2	25,0	30,0	25,0	—	—	—	—	—	20,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles .....	—	—	—	2	2,1	2,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>3</b>	<b>28,5</b>	<b>27,5</b>	<b>14</b>	<b>18,0</b>	<b>16,4</b>	<b>7</b>	<b>111,8</b>	<b>45,6</b>	<b>40,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>9,6</b>	<b>30,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins .....	—	—	—	7	2,2	1,4	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 1 à 5 millions .....	2	3,5	2,5	7	15,8	15,0	4	84,3	8,1	8,1	—	—	—	—	0,5	9,4	4,1	—	—	—	—	—	—	—	—
de 5 à 10 millions .....	—	—	—	—	—	—	2	17,5	17,5	12,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions .....	—	—	—	—	—	—	1	10,0	20,0	20,0	—	—	—	—	—	20,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions .....	1	25,0	25,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>3</b>	<b>28,5</b>	<b>27,5</b>	<b>14</b>	<b>18,0</b>	<b>16,4</b>	<b>7</b>	<b>111,8</b>	<b>45,6</b>	<b>40,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>9,6</b>	<b>30,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	3	28,5	27,5	14	18,0	16,4	7	111,8	45,6	40,6	—	—	—	—	0,5	9,6	30,1	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux ...</b>	<b>3</b>	<b>28,5</b>	<b>27,5</b>	<b>14</b>	<b>18,0</b>	<b>16,4</b>	<b>7</b>	<b>111,8</b>	<b>45,6</b>	<b>40,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,5</b>	<b>9,6</b>	<b>30,1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES  
 Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance  
 du capital nominal émis ou annulé  
 (millions de francs)

174

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant	
	anonymes et en command. par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Montant		Montant

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

MARS 1956

Belgique .....	49	60,7	50,8	195	133,9	131,8	74	461,7	413,1	330,2	256,0	—	—	161,8	202,3	101,2	3,1	58,6
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	1	1.600,0	320,0	320,0	—	—	—	—	320,0	—	—	—
Totaux ...	49	60,7	50,8	195	133,9	131,8	75	2.061,7	733,1	650,2	256,0	—	—	161,8	522,3	101,2	3,1	58,6

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	32	11,6	10,4	168	44,6	42,6	35	36,8	17,2	16,4	—	—	—	—	36,6	1,3	17,1	1,6	1,6
de 1 à 5 millions	16	43,1	39,2	23	44,1	44,0	31	57,4	73,0	64,9	—	—	—	—	72,2	26,1	15,0	1,5	4,5
de 5 à 10 millions	1	6,0	1,2	2	14,2	14,2	4	67,5	32,9	32,9	1	6,0	—	—	22,1	14,9	51,2	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	2	31,0	31,0	1	10,0	20,0	20,0	—	—	—	—	30,9	20,0	17,9	—	12,5
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50,0	—	—	—	—	—	—	40,0
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	2	220,0	130,0	56,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	2	1.670,0	460,0	460,0	—	—	—	—	460,0	—	—	—	—
Totaux ...	49	60,7	50,8	195	133,9	131,8	75	2.061,7	733,1	650,2	256,0	—	—	161,8	522,3	101,2	3,1	58,6	

VI. — EMPRUNTS  
 DES POUVOIRS PUBLICS  
 ET DES ORGANISMES  
 D'UTILITE PUBLIQUE <sup>1</sup>

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1954 .....	38.221	fr. s. 129 fl. P.-B. 132,5
1955 .....	14.765	\$ 50 fl. P.-B. 100
1955 Juillet .....	2.250	—
Août .....	—	—
Septembre .	—	—
Octobre ...	2.500	—
Novembre .	—	—
Décembre .	2.100	—
1956 Janvier ...	5.436	—
Février ...	—	—
Mars .....	2.000	—
Avril .....	1.200	—
Mai .....	2.100	—
Juin .....	5.250	fr. s. 60
Juillet .....	—	—

VII. — OPERATIONS BANCAIRES  
 DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts  
 consentis aux pouvoirs publics et aux organismes  
 d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes <sup>2</sup>	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1954 Moyenne ...	474	86	209
1955 Moyenne ...	503	87	217
1955 Juillet .....	448	30	236
Août .....	584	45	192
Septembre .	608	22	187
Octobre ...	700	71	191
Novembre .	557	38	123
Décembre .	651	92	137
1956 Janvier ...	606	644	113
Février ...	603	40	305
Mars .....	500	38	397
Avril .....	446	90	189
Mai .....	525	18	282
Juin .....	488	36	351
Juillet .....	520	64	392

20

VIII. — INSCRIPTIONS  
 HYPOTHECAIRES <sup>3</sup>

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1954 Moyenne ...	1.652
1955 Moyenne ...	1.670
1955 Juillet .....	2.006
Août .....	1.531
Septembre .	1.718
Octobre ...	1.705
Novembre .	1.634
Décembre .	2.018
1956 Janvier ...	1.504
Février ...	1.542
Mars .....	1.885
Avril .....	1.570
Mai .....	1.602
Juin .....	2.123
Juillet .....	1.735

<sup>1</sup> Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — <sup>2</sup> Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat — <sup>3</sup> Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.



# FINANCES PUBLIQUES

## I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25<sup>1</sup>

Fin de mois	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme <sup>3</sup>			Dettes à court terme <sup>4</sup>			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales 1 5
	intérieure			extérieure 1 2	intérieure	extérieure 2	totale	intérieure 5	extérieure 2	totale		
	directe	indirecte	totale									
1955 Avril .....	155.431	10.323	165.754	17.663	26.042	2.794	28.836	67.461	4.228	71.532	20.282	304.224
Mai .....	159.640	10.316	169.956	17.692	26.049	2.802	28.851	64.353	3.869	68.222	20.411	305.132
Juin .....	159.107	10.304	169.411	17.520	26.057	2.809	28.866	64.518	3.197	67.715	20.710	304.222
Juillet .....	158.843	11.702	170.545	17.477	26.061	2.557	28.618	64.083	3.514	67.597	20.140	304.377
Août .....	158.745	11.717	170.462	17.508	26.064	2.555	28.619	63.574	3.854	67.428	20.045	304.062
Septembre ...	158.655	11.791	170.446	17.456	26.064	2.552	28.616	63.937	3.870	67.807	20.254	304.579
Octobre .....	158.285	14.243	172.528	17.455	26.046	2.060	28.106	63.849	5.049	68.898	20.956	307.943
Novembre .....	157.650	14.237	171.887	17.426	25.944	2.057	28.001	66.482	5.044	71.526	20.630	309.470
Décembre .....	157.235	14.231	171.466	17.372	25.850	2.056	27.906	66.800	4.870	71.670	22.849	311.263
1956 Janvier . . .	161.415	14.205	175.620	17.417	25.465	2.055	27.520	63.002	5.213	68.215	21.610	310.382
Février .....	161.033	14.193	175.226	17.441	25.404	1.565	26.969	66.572	5.718	72.290	21.331	313.257
Mars .....	161.249	14.977	176.226	17.364	25.005	1.318	26.323	69.294	5.968	72.262	21.637	316.812
Avril .....	161.727	14.960	176.687	17.412	24.732	1.318	26.050	70.798	5.969	76.767	22.010	318.926
Mai .....	161.612	14.946	176.558	17.370	24.629	1.318	25.947	71.274	5.236	76.510	22.372	318.757
Juin .....	162.577	14.897	177.474	17.189	24.535	1.317	25.852	69.443	5.740	75.183	22.931	318.629

<sup>1</sup> Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — <sup>2</sup> Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — <sup>3</sup> Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — <sup>4</sup> Certificats à un an d'échéance au plus. — <sup>5</sup> Non compris la Dotation des Combattants.

## II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25<sup>2</sup>

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1952 Décembre .....	6.260	34.763	1.478	42.501
1953 Mars .....	7.819	34.660	1.565	44.044
Juin .....	6.009	34.660	1.653	42.322
Septembre .....	8.965	34.660	1.678	45.303
Décembre .....	8.040	34.660	1.678	44.378
1954 Mars .....	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin .....	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre .....	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre .....	7.939	34.660	1.792	44.391
1955 Mars .....	7.882	34.660	1.902	44.444
Juin .....	7.664	34.660	1.901	44.225
Septembre .....	8.047	34.660	1.913	44.620
Décembre .....	8.918	34.660	1.914	45.492
1956 Mars .....	7.517	34.660	2.069	44.246
Juin .....	7.283	34.660	2.066	44.009

<sup>1</sup> Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — <sup>2</sup> Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — <sup>3</sup> Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

## III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25<sup>3</sup>

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 30/V/1956		Dépenses	Du 1/I au 30/V/1956	
	Pour compte exerc. 1955	Pour compte exerc. 1956		Pour compte exerc. 1955	Pour compte exerc. 1956
<i>Voies et moyens :</i>			<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Impôts .....	5.446	28.185	Dettes publiques .....	1.876	3.256
Taxes, péages et redevances .....	57	1.134	Pensions .....	853	5.289
Revenus patrimoniaux .....	511	264	Dotations .....	13	145
Remboursements .....	153	177	Non-valeurs et remboursements .....	95	134
Produits divers .....	— 168	765	Administration { rémunérations .....	207	8.409
Impôts d'assainissement monétaire ...	112	92	générale { matériel .....	1.083	1.487
Recettes résultant de la guerre .....	213	260	Subventions .....	2.988	11.200
			Travaux .....	157	127
			Autres dépenses .....	743	1.213
Total ...	6.324	30.877	Total ...	8.015	31.260
<i>Recettes extraordinaires :</i>			<i>Dépenses extraordinaires :</i>		
Produits d'emprunts consolidés .....	141	6.503	Service de la dette publique .....	—	—
Diverses .....	23	151	Crédits relatifs aux avances .....	55	803
			Crédits relatifs aux participations .....	—	20
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	2.554	2.137
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	364	170
			Autres dépenses .....	—	—
			Résorption du chômage .....	194	103
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	21	2
Total ...	164	6.654	Total ...	3.188	3.235
TOTAL GENERAL ...	6.488	37.531	TOTAL GENERAL ...	11.203	34.495
Mali ...	4.715		Boni ...		3.036

**IV. — RENDEMENT DES IMPOTS**

**a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice**  
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)  
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge.*

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1954 Moyenne mensuelle	2.711	1.122	2.057	5.890	—
1955 Moyenne mensuelle	2.678	1.901	2.335	6.314	—
1955 Avril .....	2.281	1.279	2.061	5.621	24.442
Mai .....	2.698	1.244	2.162	6.104	30.546
Juin .....	2.707	1.489	2.377	6.573	37.119
Juillet .....	5.549	1.290	2.472	9.311	46.430
Août .....	2.767	1.307	2.280	6.354	52.784
Septembre .....	1.726	1.373	2.492	5.591	58.375
Octobre .....	1.677	1.927	2.530	5.534	63.909
Novembre .....	1.888	1.308	2.596	5.792	69.701
Décembre .....	1.964	1.485	2.621	6.070	75.771
1956 Janvier .....	5.047	1.249	2.391	8.687	8.687
Février .....	1.980	1.147	2.526	5.653	14.340
Mars .....	2.012	1.437	2.565	6.014	20.354
Avril .....	2.539	1.281	2.458	6.278	26.632
Mai .....	2.985	1.437	2.577	6.999	33.631
Juin .....	3.306	1.419	2.713	7.438	41.069

**b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mai 1956 pour les exercices 1955 et 1956**  
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)  
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge.*

	Exercice 1955 2		Exercice 1956		Mai 1956
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1956
<b>I. Contributions directes 1 .....</b>	<b>32.243</b>	<b>33.862</b>	<b>9.416</b>	<b>9.056</b>	<b>2.985</b>
<b>II. Douanes et accises .....</b>	<b>15.656</b>	<b>15.033</b>	<b>6.255</b>	<b>5.931</b>	<b>1.437</b>
dont douanes .....	4.990	4.595	2.241	2.044	474
accises .....	9.703	10.193	3.662	3.770	898
taxes spéciales de consommat.	672		275		54
<b>III. Enregistrement .....</b>	<b>28.011</b>	<b>25.374</b>	<b>12.514</b>	<b>12.138</b>	<b>2.577</b>
dont enregistrement .....	2.752	2.600	1.137	1.061	254
successions .....	1.404	1.150	549	448	120
timbres et taxes assimilées ...	23.561	21.265	10.687	10.497	2.180
<b>Total 1 ...</b>	<b>75.910</b>	<b>74.269</b>	<b>28.185</b>	<b>27.125</b>	<b>6.999</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	<b>+ 1.641</b>		<b>+ 1.060</b>		<b>+ 444</b>

**Recettes totales effectuées jusqu'au 30 juin 1956 pour les exercices 1955 et 1956**  
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)  
(millions de francs)

Source : *Moniteur belge.*

	Exercice 1955 2		Exercice 1956		Juin 1956
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1956
<b>I. Contributions directes 1 .....</b>	<b>32.243</b>	<b>33.862</b>	<b>12.722</b>	<b>12.293</b>	<b>3.306</b>
<b>II. Douanes et accises .....</b>	<b>15.656</b>	<b>15.033</b>	<b>7.674</b>	<b>7.268</b>	<b>1.419</b>
dont douanes .....	4.990	4.595	2.741	2.466	500
accises .....	9.703	10.193	4.517	4.663	855
taxes spéciales de consommat.	672		326		52
<b>III. Enregistrement .....</b>	<b>28.011</b>	<b>25.374</b>	<b>15.227</b>	<b>14.526</b>	<b>2.713</b>
dont enregistrement .....	2.752	2.600	1.438	1.279	301
successions .....	1.404	1.150	645	561	96
timbres et taxes assimilées ...	23.561	21.265	12.976	12.533	2.289
<b>Total 1 ...</b>	<b>75.910</b>	<b>74.269</b>	<b>35.623</b>	<b>34.087</b>	<b>7.438</b>
<b>Différence par rapport aux éval. budgét.</b>	<b>+ 1.641</b>		<b>+ 1.536</b>		<b>+ 475</b>

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1955 commencé le 1er janvier 1955 a été clôturé le 31 mars 1956.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

# REVENUS ET EPARGNE

## I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

30<sup>2</sup>

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire <sup>1</sup>	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfici	en perte			bénéfici	perte			
1954 <sup>2</sup> .....	13.661	9.607	4.054	142.385	92.998	23.734	1.957	13.367	37.584 <sup>3</sup>	1.627
1955 .....	11.169	8.294	2.875	141.436	94.886	25.754	1.576	14.997	37.581 <sup>3</sup>	1.681
1954 Octobre .....	595	434	161	11.398	7.270	1.090	158	652	2.568	123
Novembre ...	362	261	101	11.050	5.661	1.364	91	904	2.431	116
Décembre ...	302	212	90	5.317	3.610	519	68	271	2.991	144
1955 Janvier .....	123	94	29	2.426	782	247	9	150	3.633	165
Février .....	171	126	45	678	1.617	232	6	167	3.017	132
Mars .....	1.592	1.214	378	12.785	10.857	2.187	150	1.199	2.850	125
Avril .....	2.622	1.918	704	22.906	11.715	2.927	338	1.653	3.530	163
Mai .....	2.785	2.090	695	34.174	27.332	6.255	362	3.684	2.672	116
Juin .....	1.491	1.109	382	22.410	12.653	3.938	194	2.099	2.967	132
Juillet .....	574	435	139	15.819	11.551	5.627	136	3.612	3.698	167
Août .....	176	125	51	1.762	1.727	359	47	228	2.518	102
Septembre ...	310	228	82	1.783	1.556	287	45	121	2.828	123
Octobre .....	560	411	149	9.787	4.956	1.369	111	793	3.063	138
Novembre .....	389	278	111	9.791	6.014	1.573	95	954	2.824	126
Décembre .....	376	266	110	7.115	4.074	752	83	337	3.932	190

<sup>1</sup> En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

<sup>2</sup> Déduction faite des doubles emplois.

<sup>3</sup> Au 31 décembre.

## II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

31

### a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne<sup>1</sup> (épargne pure)

(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1954 Moy. mens.	1.115	897	218	49.459 <sup>2</sup>
1955 Moy. mens.	1.135	1.015	120	52.354 <sup>2</sup>
1955 Mai .....	993	1.135	—142	49.951
Juin .....	1.038	1.090	—52	49.899
Juillet ...	1.219	1.019	200	50.099
Août .....	1.117	917	200	50.299
Septembre .	1.082	899	183	50.482
Octobre ...	1.131	941	190	50.672
Novembre .	1.040	809	231	50.903
Décembre .	1.301	1.196	5	52.354 <sup>2</sup>
1956 Janvier ...	1.641	839	802	53.156
Février . p	1.032	726	306	53.462
Mars ... †	1.118	1.032	86	53.548
Avril ... p	1.169	1.009	160	53.708
Mai ..... p	1.178	1.072	106	53.814
Juin ... p	1.269	1.192	77	53.891
Juillet ... p	1.440	1.041	399	54.290

### b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite<sup>\*</sup>

(millions de francs)

Périodes	Loi de 1865	Lois coordonnées de 1946		Employés (Lois des 10-3-1925 et 18-6-1930)	Totaux
		Versements obligat. (travailleurs manuels)	Versements facultatifs		
1954 Moy. mens.	4,7		12,3	26,3	
1955 Moy. mens.	4,9	1,5	11,0	26,2	43,6
1954 Octobre ...	4,8	1,7	11,1	27,1	44,7
Novembre .	4,6	1,7	11,0	25,1	42,4
Décembre .	6,6	1,9	12,0	27,7	48,2
1955 Janvier ...	5,3	1,9	12,7	25,6	45,5
Février ...	4,9	1,6	10,8	25,3	42,6
Mars .....	6,5	1,6	11,9	26,4	46,4
Avril .....	5,0	1,7	11,0	26,8	44,5
Mai .....	5,6	1,6	11,4	25,1	43,7
Juin .....	6,0	1,3	10,6	26,0	43,9
Juillet ...	5,2	1,4	10,4	26,0	43,0
Août ....	3,6	1,6	10,4	25,8	41,4
Septembre .	3,0	1,7	11,2	26,3	42,2
Octobre ...	4,6	1,3	10,2	27,3	43,4
Novembre .	4,5	1,0	9,9	25,9	41,3
Décembre .	4,8	0,9	11,1	28,5	45,3

\* Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 219,3 millions de francs en 1954 et 221,3 millions de francs en 1955. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

Le montant des versements effectués auprès des organismes d'assurance agréés pour l'exécution de la loi du 18 juin 1930 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés, à l'exclusion des versements effectués à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, s'élève pour les années 1952, 1953 et 1954 respectivement à 1.225 millions, 1.236 millions et 1.239 millions de francs.

<sup>1</sup> Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1954 : 6.541.547 et au 31 décembre 1955 : 6.557.757.

<sup>2</sup> Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)  
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233

Périodes	Indice général *	Indices par industries																						
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques briqueteries	Industries verrières	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble				Lin, coton chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer 1	Ensemble 1	
<b>a) Indice des salaires horaires moyens</b>																								
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	110	112	113	112	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114	
1953 Juin	487	505	475	493	491	497	495	440	459	467	513	493	503	459	488	458	414	464	463	496	445	453	452	528
Septembre	487	499	480	485	497	497	492	444	464	469	512	489	501	458	488	457	414	481	461	491	449	455	454	530
Décembre	493	507	491	493	522	496	498	447	469	478	525	501	513	459	487	458	413	494	463	484	455	459	458	538
1954 Mars	494	501	485	494	513	498	498	445	478	479	524	506	515	462	485	466	428	511	495	479	450	458	457	533
Juin	503	523	495	509	533	499	507	468	486	486	530	513	521	480	494	472	440	514	497	496	459	460	460	556
Septembre	502	516	505	499	519	507	507	465	477	480	531	508	519	496	487	473	429	516	499	493	461	461	461	554
Décembre	507	531	507	509	529	510	512	468	497	489	536	516	526	499	485	475	428	516	503	493	472	463	465	558
1955 Mars	508	518	496	510	522	512	512	468	491	491	532	513	523	504	486	468	432	535	508	487	467	465	465	556
Juin	514	528	494	518	535	520	521	471	495	499	541	519	530	511	491	469	431	535	505	494	498	461	468	566
Septembre 2	513																							
Décembre	522																							
<b>b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés</b>																								
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	110	112	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1953 Juin	470	448	448	445	471	472	462	413	449	449	496	499	498	458	446	466	419	472	493	470	410	—	—	529
Septembre	470	445	448	440	478	472	461	411	457	453	490	506	498	458	442	459	419	472	491	458	410	—	—	531
Décembre	475	446	454	447	483	472	464	406	458	458	511	518	515	458	446	461	419	489	493	462	410	—	—	531
1954 Mars	473	458	454	452	481	474	466	408	468	463	507	524	515	462	440	465	431	499	516	459	410	—	—	539
Juin	483	465	457	462	485	477	472	428	469	467	512	523	518	476	448	472	431	502	520	468	410	—	—	553
Septembre	484	465	464	455	483	484	473	428	469	467	513	520	516	493	447	473	432	503	510	452	410	—	—	555
Décembre	488	467	463	464	492	488	479	426	469	474	516	530	523	493	438	472	431	503	519	465	410	—	—	555
1955 Mars	490	469	464	464	488	488	479	423	469	474	509	546	528	497	441	467	431	527	528	448	410	—	—	560
Juin	496	470	465	468	489	492	483	424	474	482	516	557	537	505	442	465	432	527	522	458	431	—	—	562
Septembre 2	496																							
Décembre	504																							
<b>c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés</b>																								
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1953 Juin	470	451	464	465	507	473	474	475	427	432	486	501	494	456	488	423	431	430	444	501	457	—	—	485
Septembre	469	448	464	457	505	477	473	475	432	435	483	498	490	456	481	418	431	430	443	499	457	—	—	486
Décembre	475	449	476	466	514	476	477	475	432	442	495	516	506	456	486	424	431	452	444	495	457	—	—	486
1954 Mars	475	452	473	470	515	479	480	475	444	446	493	513	503	456	485	429	442	462	467	487	457	—	—	495
Juin	479	457	473	477	524	481	485	495	444	448	492	514	503	475	471	433	442	465	476	495	457	—	—	510
Septembre	483	457	479	476	512	494	490	495	444	449	491	514	503	496	477	435	442	466	480	509	457	—	—	510
Décembre	489	460	481	483	523	496	495	500	466	449	515	527	521	497	482	433	442	466	505	520	457	—	—	511
1955 Mars	493	462	484	483	518	498	495	500	469	452	521	527	524	501	483	436	442	472	508	511	457	—	—	505
Juin	497	462	487	483	516	501	496	500	471	459	518	540	529	507	478	435	441	472	504	517	479	—	—	505
Septembre 2	498																							
Décembre	507																							

\* L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages et les industries chimiques.

1 Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

2 Etant donné que l'Institut National de Statistique élabore un indice des salaires pour certains secteurs, la présente publication est dorénavant limitée à la communication des indices généraux.

# MOUVEMENT DES AFFAIRES

## I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

### Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Call money <sup>1</sup>		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1954 Moyenne	38	2,4	138,1	1,6	8,5	169,8	79,8	2,6	3,3	176,5	229,7	199,6	55,2	376,1	285,0
1955 Moyenne	38	2,4	133,2	1,5	7,6	182,9	83,9	2,9	3,9	189,7	228,6	210,2	56,0	399,9	284,5
1955 Mai	38	2,2	130,7	1,8	8,7	175,4	80,9	2,8	4,0	182,1	224,3	199,3	52,6	381,4	276,9
Juin	38	2,5	123,0	1,8	7,5	195,0	81,7	2,8	3,7	202,1	216,0	223,7	57,5	425,8	273,4
Juillet	38	2,5	134,5	2,0	7,7	175,0	90,3	2,9	4,2	182,3	236,7	195,4	56,2	377,8	292,9
Août	38	2,5	141,2	1,4	4,5	183,1	82,7	2,9	3,7	189,9	232,2	210,4	56,9	400,3	289,1
Septembre	38	2,3	128,5	1,3	4,8	178,3	78,8	3,1	4,2	185,1	216,3	209,1	56,8	394,2	273,0
Octobre	38	2,3	144,3	1,5	9,3	190,9	85,0	3,2	4,1	198,0	242,7	217,7	58,9	415,7	301,6
Novembre	38	2,1	121,2	1,2	6,7	179,8	84,8	2,8	3,6	186,0	216,4	208,4	53,9	394,3	270,2
Décembre	38	2,4	146,3	1,7	7,9	206,6	96,5	3,1	4,2	213,8	254,9	234,9	65,5	448,7	320,5
1956 Janvier	38	2,3	142,3	1,7	4,7	197,9	93,2	3,0	4,4	204,8	254,7	215,5	62,3	420,3	317,0
Février	38	2,3	114,6	1,3	5,7	184,1	80,7	2,9	3,7	190,6	204,7	204,3	54,4	395,0	259,0
Mars	38	2,3	130,2	1,5	8,6	190,8	84,5	3,3	4,5	197,9	227,8	211,8	60,9	409,7	288,7
Avril	38	2,3	112,2	1,5	8,7	209,5	92,7	3,0	4,9	216,3	218,5	225,6	62,1	441,9	280,6
Mai	38	2,1	116,1	1,6	6,2	208,0	88,9	2,9	4,6	214,6	215,8	220,4	64,6	435,0	280,3
Juin	38	2,3	117,7	1,9	11,5	221,0	101,4	3,4	6,3	228,6	236,9	227,5	60,1	456,1	297,0
Juillet	38	2,2	115,5	2,0	9,2	211,2	103,4	3,1	6,9	218,5	235,0	219,2	57,7	437,8	292,7

<sup>1</sup> Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

## II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes de fin de période	Avoir global <sup>1</sup> (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers <sup>2</sup>	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation <sup>3</sup>
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1954 Moyenne	678 <sup>1</sup>	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91	3,86
1955 Moyenne	703 <sup>1</sup>	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91	3,84
1955 Mai	683	29,2	20,8	27,8	71,7	29,2	71,7	200,4	91	3,75
Juin	683	28,5	20,9	30,7	74,9	28,7	74,9	209,2	91	3,64
Juillet	684	30,1	21,0	34,2	84,0	35,8	84,0	238,1	91	4,13
Août	685	28,0	20,5	30,0	74,8	30,7	74,8	210,4	91	3,78
Septembre	684	27,5	20,4	29,2	72,5	27,9	72,5	202,2	91	3,64
Octobre	690	27,9	21,0	30,5	77,8	31,4	77,8	217,4	91	3,90
Novembre	696	27,5	21,0	30,2	76,8	30,4	76,8	214,2	92	4,21
Décembre	703	28,0	21,2	34,6	82,6	29,5	82,6	229,4	92	3,84
1956 Janvier	711	32,0	22,1	34,5	90,9	38,2	90,9	254,5	92	4,00
Février	717	28,9	21,8	29,5	75,7	30,0	75,7	210,8	92	3,78
Mars	718	28,5	21,7	31,9	79,3	30,7	79,3	221,2	91	3,69
Avril	720	29,5	22,6	31,3	77,8	31,9	77,8	218,8	91	4,00
Mai	723	30,2	22,7	31,1	77,3	30,3	77,3	215,9	92	3,83
Juin	725	30,7	22,9	33,4	83,2	32,0	83,2	231,8	91	3,73
Juillet	727	32,8	23,1	36,8	89,9	38,2	89,9	254,9	91	4,02

<sup>1</sup> Au 31 décembre.

<sup>2</sup> Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

<sup>3</sup> Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

# PRIX

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
<i>Nombre de produits ...</i>	<b>135</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
1954 Moyenne .....	<b>410</b>	384	458	334	422	550	438	278	410	450	304	317	271	341
1955 Moyenne .....	<b>419</b>	378	429	343	433	551	458	283	432	446	317	337	270	324
1955 Avril .....	<b>418</b>	370	415	334	434	550	468	287	430	443	318	336	274	328
Mai .....	<b>418</b>	373	429	340	434	550	468	280	433	446	320	339	274	325
Juin .....	<b>419</b>	366	450	348	432	551	456	279	434	446	315	339	257	324
Juillet .....	<b>418</b>	366	429	349	432	551	456	279	432	447	316	339	260	321
Août .....	<b>419</b>	388	417	339	433	551	458	285	430	447	316	340	260	321
Septembre .....	<b>420</b>	390	423	344	432	552	458	285	427	447	317	340	261	321
Octobre .....	<b>420</b>	392	434	345	433	552	458	285	428	448	319	340	269	320
Novembre .....	<b>420</b>	382	429	349	434	552	459	285	434	447	320	340	270	328
Décembre .....	<b>423</b>	374	440	364	439	552	459	285	452	447	321	342	271	330
1956 Janvier .....	<b>426</b>	379	442	374	445	552	459	295	464	448	321	342	272	328
Février .....	<b>430</b>	402	446	386	447	552	459	299	470	448	324	343	278	329
Mars .....	<b>429</b>	386	449	392	446	552	467	294	465	448	324	343	278	331
Avril .....	<b>429</b>	388	454	401	443	552	467	288	459	448	323	342	275	332
Mai .....	<b>427</b>	380	452	403	447	556	485	288	454	450	322	340	277	327
Juin .....	<b>426</b>	378	447	384	448	556	485	288	455	455	318	340	265	323

## a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45<sup>1</sup>

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caout-chouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits ...</i>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>4</b>
1954 Moyenne .....	233	629	465	379	436	325	483	347	252	464	427	471	392	450
1955 Moyenne .....	386	677	489	375	405	317	485	421	244	471	460	524	408	505
1955 Avril .....	312	682	486	386	420	322	487	473	246	470	459	524	409	492
Mai .....	317	682	486	380	415	316	486	444	244	470	456	518	409	488
Juin .....	380	682	486	378	416	314	487	432	242	470	456	517	409	491
Juillet .....	450	682	487	380	410	331	489	405	244	470	459	521	410	502
Août .....	469	680	487	373	402	320	486	395	242	470	464	528	411	514
Septembre .....	489	678	488	368	391	315	484	378	243	473	467	530	411	530
Octobre .....	421	669	497	363	385	313	479	361	242	473	467	530	415	521
Novembre .....	430	668	500	362	384	310	472	381	240	473	472	536	417	533
Décembre .....	433	668	500	359	390	299	472	384	236	473	481	551	417	563
1956 Janvier .....	380	668	508	363	393	302	482	387	236	476	484	560	419	556
Février .....	341	669	509	368	394	302	483	428	239	477	486	561	419	567
Mars .....	323	679	507	366	391	304	476	430	236	477	487	561	422	561
Avril .....	309	685	507	366	392	304	476	426	236	478	487	562	426	550
Mai .....	273	678	496	365	401	301	468	423	235	478	486	564	427	527
Juin .....	300	678	496	366	419	303	452	423	235	478	484	563	428	516

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45<sup>2</sup>  
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)		Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)	Allemagne occidentale (Statistisches Bundesamt)
					Matières de base 1	Produits manufacturés 2			
1954 Moyenne	99	100	98	101	98	100	100	101	100
1955 Moyenne	101	101	98	102	105	104	104	101	103
1955 Avril	101	100	97	102	102	103	102	101	100
Mai	101	100	99	102	102	103	103	101	101
Juin	101	100	96	102	103	103	103	101	102
Juillet	101	100	97	102	106	104	105	101	103
Août	101	105	98	102	107	104	104	101	103
Septembre	101	101	99	102	107	105	105	101	103
Octobre	101	101	99	102	105	105	105	101	104
Novembre	101	101	99	102	105	105	107	101	105
Décembre	102	101	100	102	107	106	107	101	105
1956 Janvier	103	102	100	103	106	106	108	101	104
Février	104	102	103	104	106	107	109	102	106
Mars	103	102	101	104	107	p108	109	102	106
Avril	103	103	102	106	106	p108	110	102	p106
Mai	103	p104	p103	p104	107	p108		104	p106
Juin	103		p102		p106	p108		104	

1 Matières de base (à l'exclusion de combustibles) utilisées dans les industries manufacturières non alimentaires.

2 Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46  
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1954 Moyenne	100,3	102,7	99,2	100,0
1955 Moyenne	100,8	101,6	99,2	101,0
1955 Mai	99,2	99,0	98,8	100,5
Juin	99,8	99,9	99,0	100,5
Juillet	100,9	101,6	99,4	101,0
Août	101,4	102,3	99,6	101,1
Septembre	101,8	102,8	99,9	101,2
Octobre	101,8	102,8	99,8	101,3
Novembre	102,1	103,0	99,9	102,6
Décembre	102,2	103,1	100,0	102,7
1956 Janvier	102,2	103,0	100,1	103,0
Février	102,4	103,2	100,3	103,2
Mars	102,9	104,0	100,5	103,4
Avril	102,9	103,6	100,8	103,8
Mai	103,3	104,0	101,1	104,3
Juin	103,58	104,2	101,5	104,6
Juillet	103,72	103,9	101,9	105,9

PRODUCTION

I. — COMBUSTIBLES ET PRODUITS METALLURGIQUES

55<sup>1</sup>

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond. et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 <sup>1</sup>	24,0	1.502
1954 Moyenne	91	126	356	300	596	414	771	2.437	24,0	2.815
1955 Moyenne	87	120	344	306	602	401	845	2.498	24,6	371
1955 Mai	86	119	326	288	583	397	816	2.410	23,8	1.294
Juin	87	119	357	316	630	414	878	2.595	25,7	1.233
Juillet	81	113	247	210	449	298	672	1.876	19,9	1.031
Août	85	117	354	308	598	372	837	2.469	25,4	860
Septembre	86	119	360	325	626	417	861	2.590	25,7	721
Octobre	89	121	373	346	649	426	897	2.691	25,8	593
Novembre	93	126	351	321	625	410	857	2.564	23,8	497
Décembre	94	127	383	351	703	435	914	2.786	25,5	371
1956 Janvier	95	127	358	320	632	418	880	2.608	23,9	281
Février	92	123	319	282	554	372	863	2.390	23,0	449
Mars	94	126	383	351	668	450	998	2.850	26,1	377
Avril	92	125	344	324	620	391	864	2.543	23,1	316
Mai	91	124	345	329	636	403	872	2.585	23,7	301
Juin	p	89	122	378	310	580	402	2.571		267
Juillet	p			252	224	445	281	828		254

<sup>1</sup> Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	mise en œuvre (milliers de kilolitres)		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne .....	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1954 Moyenne .....	512	4.592	115	560	365	47	385	413	302
1955 Moyenne .....	550	4.328	129	571	453	50	449	492	366
1955 Avril .....	558	4.352	125	572	384	51	451	493	363
Mai .....	558	4.309	97	538	524	51	449	471	346
Juin .....	540	4.334	109	519	446	51	440	497	368
Juillet .....	556	4.347	80	542	480	51	434	455	287
Août .....	570	4.336	116	538	520	50	440	481	359
Septembre .....	541	4.364	135	574	533	51	460	512	395
Octobre .....	457	4.110	152	590	473	48	441	501	393
Novembre .....	562	4.383	150	608	498	51	459	500	371
Décembre .....	600	4.409	166	579	487	51	490	542	416
1956 Janvier .....	600	4.444	156	609	536	51	489	542	416
Février .....	561	4.451	119	600	502	51	442	493	379
Mars .....	609	4.528	164	592	547	p 51	498	560	429
Avril .....	590	4.542	155	594	594	p 51	474	524	390
Mai .....	608	4.628	157	503	622		p 476	p 518	p 380
Juin .....								p 550	

## II. — PRODUITS TEXTILES

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1954 Moyenne .	729	6.062	181	7.662	565	1.831	1.371	2.597	629	3.284	6.425	2.091	604
1955 Moyenne .	731	r 6.337	193	7.378	511	1.996	1.474	2.655	592	3.513	6.176	2.371	586
1955 Mars .....	836	7.170	202	8.629	590	1.999	1.495	2.761	697	3.667	6.964	2.437	598
Avril .....	823	6.221	225	6.952	515	1.810	1.466	2.705	580	3.262	6.034	2.369	559
Mai .....	709	6.324	174	6.552	455	1.683	r 1.421	2.817	534	3.128	5.605	2.273	491
Juin .....	694	6.927	197	7.876	480	2.003	r 1.578	2.645	615	3.881	6.319	2.469	617
Juillet .....	514	5.179	192	4.077	341	1.078	r 1.147	1.988	482	3.187	4.798	1.891	402
Août .....	555	5.847	205	6.896	423	2.155	1.418	2.723	423	3.192	5.396	2.217	520
Septembre .	676	6.762	159	8.602	512	2.216	1.561	2.653	504	3.889	6.370	2.555	631
Octobre ...	788	6.855	181	7.444	571	2.304	1.657	2.721	600	3.570	6.695	2.619	659
Novembre .	733	6.681	155	7.334	534	2.382	1.566	2.738	645	3.882	6.557	2.561	659
Décembre .	757	7.435	182	8.668	610	2.456	1.632	2.782	679	4.021	6.953	2.563	722
1956 Janvier ...	844	7.002	220	7.702	566	2.246	1.521	2.753	618	3.496	6.570	2.530	662
Février ...	721	6.884	205	7.478	483	2.253	1.449	2.617	609	3.316	6.036	2.468	615
Mars .....	784	8.091	193	8.630	467	2.265	1.653	2.896	656	3.301	6.890	2.654	762
Avril .....	742	6.506	200	7.023	450	2.056	1.421	2.708	582	3.150	5.997	2.441	670
Mai .....	648	6.093	158	7.476	472	2.130	1.517		548	3.349	5.985	2.454	615

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

r Chiffres rectifiés.



### III. — PRODUITS DIVERS

56<sup>2</sup>

Source : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Colcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
											sucres bruts	sucres raffinés							
(milliers de tonnes)						(millions de pièces)				(milliers de tonnes)									
1936-1938 Moy .	250 <sup>1</sup>	117 <sup>2</sup>	154 <sup>2</sup>				15,5 <sup>1</sup>				17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1954 Moyenne .	365	130	146	18,6	17,2	10,8	21,6	3,8	174	12,5	26,6	14,5	254	20,8	12,6	19,7	4.757	3,4	34,0
1955 Moyenne .	391	151	148	17,4	16,3	10,9	22,8	4,0	190	12,7	30,2	15,2	267	21,3	13,2	21,5	4.473	3,8	35,9
1955 Avril .....	425	140	159	19,8	18,7	15,9	23,2	4,4	131	12,2	—	12,8	145	18,3	15,3	25,6	4.527	4,3	37,3
Mai .....	436	157	155	19,1	18,0	2,2	21,9	3,7	214	12,4	0,1	12,6	121	18,8	13,8	13,1	4.365	3,6	35,3
Juin .....	477	161	136	18,4	17,3	3,4	23,7	4,4	257	14,7	—	12,4	106	23,4	15,1	24,1	5.057	3,4	34,6
Juillet ...	457	137	156	19,3	18,1	3,0	18,7	2,9	248	13,7	—	13,4	80	24,1	15,5	18,4	3.709	3,0	28,1
Août .....	449	149	203	19,6	18,3	7,6	20,8	3,7	245	14,5	—	12,7	46	23,7	14,6	14,7	3.575	3,7	30,2
Septembre .	493	163	185	16,6	15,4	13,1	23,9	4,3	257	14,6	0,2	13,2	18	21,9	14,2	28,1	3.525	3,6	32,4
Octobre ...	466	153	190	—	—	7,9	23,9	4,2	244	15,6	123,9	24,1	106	20,4	11,9	20,1	4.927	3,7	40,0
Novembre .	403	150	126	17,0	15,8	17,5	21,9	4,1	204	12,6	181,1	28,4	234	24,6	12,2	20,8	4.750	3,8	38,0
Décembre .	373	163	125	20,9	19,3	22,1	24,8	4,4	170	11,3	50,0	14,8	267	22,7	13,2	31,4	5.071	2,9	36,2
1956 Janvier ...	283	149	97	20,8	19,8	19,5	24,8	4,2	123	10,6	—	12,4	243	18,7	10,9	15,6	5.142	3,3	40,0
Février ...	92	143	50	17,2	17,0	7,6	25,8	4,1	88	9,1	2,7	13,2	225	17,1	9,3	18,7	4.726	4,5	34,9
Mars .....	321	158	141	21,0	20,4	21,8	26,2	4,8	105	10,3	1,0	16,2	200	21,5	14,2	34,4	5.460	5,2	45,9
Avril .....	427	p150	p139	20,4	19,8	18,6	21,3	4,3	142	10,9	2,7	13,2	174	17,0	14,3	13,1	4.932	4,0	36,3
Mai .....	442			20,8	20,0	12,4	p22,7	p4,0	p214	p12,0	1,8	12,7	151	20,2	15,0	14,7	4.944	3,7	36,6
Juin .....	p480										0,1	11,2	120	22,1	15,7	29,4			

<sup>1</sup> Moyenne 1938.

<sup>2</sup> Moyenne 1937-1938-1939.

<sup>3</sup> Fin de période.

<sup>4</sup> Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

<sup>5</sup> Vente aux miniques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenbergh; en 1936-1937-1938 : vente à la minique d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

### IV. — ENERGIE ELECTRIQUE \*

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations	Exportations	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels 2	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)			
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne .....	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1954 Moyenne .....	35,0	442	404	881	16,6	16,3	881
1955 Moyenne .....	33,1	464	436	933	21,7	10,7	944
1955 Mars .....	42,1	478	468	988	20,3	5,9	1.003
Avril .....	33,6	432	430	896	30,8	6,9	920
Mai .....	30,6	415	426	871	27,5	2,3	896
Juin .....	30,8	423	421	875	30,9	1,8	904
Juillet .....	20,9	391	386	798	22,0	10,0	810
Août .....	28,3	450	420	899	22,7	13,0	908
Septembre .....	29,8	476	425	931	18,1	6,0	943
Octobre .....	29,7	480	453	962	12,3	26,6	948
Novembre .....	29,9	513	471	1.014	12,6	25,8	1.001
Décembre .....	39,5	559	494	1.093	17,0	24,9	1.085
1956 Janvier .....	45,5	537	458	1.041	24,4	20,6	1.044
Février .....	40,9	521	442	1.003	20,7	22,8	1.001
Mars .....	38,8	529	474	1.041	20,5	33,4	1.028
Avril .....	33,3	489	435	957	20,0	28,2	949
Mai .....	29,6	467	425	922	29,3	9,8	941

\* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1954 et 1955 : 213.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

2 Jusqu'en décembre 1955 : production brute.

**V. — GAZ**  
**(Production, Importation et Exportation) <sup>1</sup>**

**59**

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

	Production					Importations	Exportations	Solde importation exportation	Total de gaz disponible en Belgique
	des usines à gaz	des cokeries		des charbon- nages	total				
		total	dont production destinée aux fournitures industrielles directes						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)	
1954 Moyenne .....	1,10	152,45	83,74	8,94	162	0,07	3,62	-3,55	159
1955 Moyenne .....	0,62	158,71	91,74	12,77	172	0,31	3,94	-3,63	168
1955 Mars .....	0,89	178,95	102,32	12,22	192	0,09	4,80	-4,71	187
Avril .....	0,80	160,65	95,27	11,20	173	0,05	4,14	-4,09	169
Mai .....	0,88	159,01	92,58	11,71	171	0,23	4,45	-4,22	167
Juin .....	0,90	156,69	92,56	12,25	170	0,33	4,10	-3,77	166
Juillet .....	0,55	150,63	88,39	9,73	161	0,19	3,99	-3,80	157
Août .....	0,43	158,15	95,36	10,48	169	0,43	2,51	-2,08	167
Septembre .....	0,40	155,69	90,85	12,60	169	0,38	4,31	-3,93	165
Octobre .....	0,36	125,83	65,74	17,64	144	0,75	4,15	-3,40	141
Novembre .....	0,32	158,41	93,17	15,49	174	0,41	4,62	-4,21	170
Décembre .....	0,26	172,86	101,88	16,43	190	0,43	5,19	-4,76	185
1956 Janvier .....	0,27	178,09	103,73	18,28	197	0,44	5,70	-5,26	191
Février .....	1,37	176,70	92,01	19,65	198	0,62	6,53	-5,91	192
Mars .....	0,29	177,32	101,52	16,69	194	0,41	6,47	-6,06	188
Avril .....	0,27	165,79	97,96	16,69	183	0,39	5,70	-5,31	177
Mai .....	0,31	169,66	99,78	14,88	184	0,41	5,85	-5,44	179

<sup>1</sup> La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production au gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (3) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) La production de gaz renseignée à la colonne (4) comprend le gaz de charbonnage livré tel quel et le gaz de charbonnage réformé auxquels sont mélangés éventuellement des gaz de pétrole liquéfiés, réformés ou non.

d) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

e) Le nombre total de cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1955 et 1956) s'élève à 18.

**CONSOMMATION \***

**I. — INDICES DES VENTES À LA CONSOMMATION**

**65<sup>1</sup>**

**A. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100**

Source : Banque Nationale de Belgique.

Mois	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements <sup>1</sup>		Ameublement <sup>1</sup>		Art. de ménage et divers <sup>1</sup>		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Juin .....	467	551	537	575	642	716	411	430	236	241	620	658	404	475
Juillet .....	578	586	621	572	793	813	438	444	241	231	667	671	403	440
Août .....	379	572	536	514	699	753	419	422	227	231	616	662	413	425
Septembre .....	499	491	620	667	695	771	408	446	235	235	637	672	541	591
Octobre .....	602	639	574	629	701	794	427	445	244	244	650	696	595	674
Novembre .....	572	566	544	583	995	1.124	433	429	226	224	638	670	515	564
Décembre .....	629	662	605	637	1.160	1.290	505	525	256	256	781	828	533	603
	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956	1955	1956
Janvier .....	421	593	543	581	616	688	431	446	223	225	674	706	716	707
Février .....	366	377	550	520	604	609	423	456	220	235	647	744	527	589
Mars .....	460	601	626	700	661	837	446	488	247	258	698	755	574	686
Avril .....	565	528	636	643	742	765	445	425	241	230	664	665	582	567
Mai .....	518	608	624	668	718	835	424	465	234	233	659	703	621	587
Juin .....	551		575	689	716	882	430		241		658		475	

\* Pour la consommation de sucre, voir tableau no 562.

<sup>1</sup> Indices rectifiés.

B. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1953 = 100

65<sup>2</sup>

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indices général	Alimentation				Habillement					Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Amalgams	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets apports, voyage
1955 Juin .....	107	112	102	106	108	103	124	110	132	115	94	116	104	107	108	107	111	80	79	79	111	80
Juillet ...	118	105	110	114	108	102	138	123	169	133	107	118	112	115	125	116	114	99	83	85	131	115
Août .....	97	99	96	113	99	65	75	78	98	85	89	104	96	112	112	112	107	89	158	148	113	71
Septembre .	111	119	107	114	114	98	106	100	105	103	116	139	127	112	155	119	105	93	178	166	107	48
Octobre ...	120	126	113	123	121	108	168	147	126	131	106	108	107	114	182	125	109	111	103	105	107	84
Novembre .	131	120	129	126	123	99	131	106	126	119	102	100	101	99	160	109	120	256	139	156	106	378
Décembre .	158	158	186	147	166	91	139	119	165	146	108	115	111	140	206	151	248	264	219	225	161	226
1956 Janvier ...	107	123	111	119	119	98	90	85	135	107	133	89	113	99	140	106	114	97	105	104	99	38
Février ...	96	138	127	97	130	79	61	55	89	77	87	93	90	91	136	99	100	90	85	85	89	31
Mars .....	132	158	157	136	155	139	148	131	131	128	132	126	129	127	144	130	126	122	108	110	123	66
Avril .....	110	124	114	123	121	114	136	107	108	108	113	110	112	112	143	117	101	95	97	97	107	60
Mai .....	119	119	116	118	118	119	158	134	139	129	111	130	120	117	161	125	105	86	92	91	113	84
Juin .....	120	128	118	123	124	101	145	105	145	120	114	125	119	122	163	129	126	97	89	90	120	95

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

65<sup>3</sup>

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement				Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indices général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1955 Juin .....	112	80	115	114	106	115	96	105	92	99	116	95	124	160	121	102	120
Juillet .....	113	84	122	110	101	114	89	147	93	102	209	98	124	113	141	115	108
Août .....	69	52	44	109	102	114	80	113	97	101	180	102	112	128	90	70	119
Septembre .....	93	89	57	116	104	118	111	179	98	96	136	80	108	124	87	95	117
Octobre .....	140	144	87	121	108	122	131	139	106	100	126	77	109	119	102	100	p109
Novembre .....	110	83	66	112	99	115	117	151	100	97	119	102	105	103	101	p 78	p109
Décembre .....	114	86	110	133	115	143	127	103	112	132	133	156	123	114	126	p104	p125
1956 Janvier .....	107	78	98	120	99	129	111	131	93	101	68	108	92	118	92	p 75	p106
Février .....	64	39	48	122	103	127	115	92	94	92	53	111	78	151	74	p 70	p117
Mars .....	164	122	107	126	114	131	136	146	122	106	78	141	105	102	109	p 85	p122
Avril .....	p151	120	96	111	101	116	114	160	98	102	77	116	110	89	84	p 98	
Mai .....	p144	116	100	117	102	122	119	123	109	90	89	138	117	108	110	p134	
Juin .....	124	88	103											104	p 99		

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy. .	16,2	49,4	430	1.097
1954 Moyenne .	12,3	42,4	688	819
1955 Moyenne .	13,1	44,7	720	788
1955 Juillet .....	13,9	42,5	743	746
Août .....	12,0	40,5	820	821
Septembre .	15,9	51,4	735	800
Octobre ...	19,4	47,4	716	814
Novembre .	16,4	52,8	702	746
Décembre .	13,9	50,0	712	798
1956 Janvier ...	12,2	55,5	947	980
Février ...	10,2	31,4	348	471
Mars .....	9,6	31,2	626	678
Avril .....	12,7	48,2	851	781
Mai .....	12,4	41,5	748	796
Juin .....	14,4	53,6	722	800
Juillet .....	12,4	46,4	830	798

III. — ABATTAGES DANS LES 67

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy. .	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1954 Moyenne .	20,1	4,1	11,1	31,6	6,1
1955 Moyenne .	21,0	3,7	10,9	31,3	5,6
1955 Juin 1 ...	20,3	3,1	13,0	31,4	1,7
Juillet .....	18,4	3,1	10,1	28,0	1,3
Août .....	21,8	3,6	11,5	34,0	1,8
Septembre .	21,7	3,6	9,5	29,6	3,8
Octobre ...	21,7	3,9	9,3	32,9	9,5
Novembre .	23,2	4,3	9,5	34,0	13,1
Décembre .	19,5	4,2	8,2	31,1	9,5
1956 Janvier ...	20,5	4,2	8,5	33,7	9,1
Février ...	20,2	3,8	10,1	34,7	8,6
Mars .....	18,3	3,8	10,9	31,1	3,5
Avril .....	19,4	3,6	10,9	33,0	2,4
Mai .....	20,0	3,5	12,1	36,0	2,4
Juin .....	16,7	3,2	9,3	32,0	1,8

1 Estimation.

# TRANSPORTS

## I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70<sup>1</sup>

### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses <sup>2</sup>	Total			
1938 Moyenne <sup>1</sup> .....	74	147	5	226	239	— 13	106
1954 Moyenne .....	291	557	107	955	956	— 1	100
1955 Moyenne .....	319	604	111	1.034	996	38	96
1955 Janvier .....	313	575	116	1.004	1.019	— 15	101
Février .....	265	549	105	919	973	— 54	106
Mars .....	296	632	107	1.035	1.021	14	99
Avril .....	315	611	109	1.035	999	36	97
Mai .....	315	591	109	1.015	971	44	96
Juin .....	321	611	108	1.040	985	55	95
Juillet .....	400	527	124	1.051	997	54	95
Août .....	369	597	109	1.075	1.011	64	94
Septembre .....	331	625	108	1.064	1.006	58	94
Octobre .....	307	648	113	1.068	1.009	59	94
Novembre .....	284	657	109	1.050	986	64	94
Décembre .....	313	629	118	1.060	978	82	92
1956 Janvier .....	p 325	584	140	1.049	1.015	34	97
Février .....	p 271	566	126	963	1.022	— 59	106
Mars .....	p 308	706	137	1.151	1.035	116	90

<sup>1</sup> Y compris le Nord-Belge.

<sup>2</sup> Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

### b) Nombre de wagons fournis à l'industrie<sup>1</sup>

### c) Statistique du trafic

#### 1° Trafic général

70<sup>2</sup>

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets <sup>2</sup>				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)					
1938 Moyenne <sup>3</sup> .....	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1954 Moyenne .....	264	97	58	322	18,9	630	5.104	162	218	90	470
1955 Moyenne .....	279	100	67	346	19,4	654	5.745	175	261	111	547
1955 Mars .....	285	118	70	355	19,8	627	5.866	162	280	110	551
Avril .....	280	101	68	348	19,4	643	5.760	179	255	109	543
Mai .....	260	90	67	327	19,7	641	5.486	166	254	107	527
Juin .....	283	96	68	351	19,1	657	5.857	181	257	111	549
Juillet .....	242	78	64	306	17,3	701	4.953	149	241	94	484
Août .....	288	97	65	353	17,9	681	5.814	183	257	108	548
Septembre .....	300	98	68	368	19,8	659	5.935	193	262	101	555
Octobre .....	302	95	69	371	19,8	647	6.210	197	268	106	571
Novembre .....	297	97	71	368	20,6	670	6.224	197	268	129	594
Décembre .....	298	106	76	374	21,0	683	6.276	184	286	146	617
1956 Janvier .....	263	99	64	327	20,4	660	5.592	162	261	118	541
Février .....	225	81	63	288	19,2	596	4.799	143	235	138	516
Mars .....	305	108	78	383	21,2	685	6.463	201	295	153	649
Avril .....	277	96	64	341	21,0	692	5.851				551
Mai .....	284	96	63	347			5.772				547

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.  
 B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

<sup>1</sup> Wagons chemins de fer et particuliers.

<sup>2</sup> Depuis janvier 1950, y compris les transports militaires.

<sup>3</sup> Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

## c) Statistique du trafic

## 2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic <sup>1</sup>

Périodes	Tonnes-km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)									
1954 Moyenne .....	470	5.103	194	2.239	794	681	894	27	254	20
1955 Moyenne .....	547	5.745	185	2.504	946	792	1.011	27	259	21
1955 Janvier .....	518	5.393	112	2.752	852	755	623	22	259	18
Février .....	501	5.163	108	2.486	861	761	669	20	239	19
Mars .....	551	5.866	127	2.879	908	872	767	22	268	23
Avril .....	543	5.760	117	2.507	983	800	1.088	19	225	21
Mai .....	527	5.486	110	2.346	956	753	1.048	18	236	19
Juin .....	549	5.857	106	2.521	962	779	1.206	18	245	20
Juillet .....	484	4.953	88	2.084	924	601	1.004	15	218	19
Août .....	548	5.814	83	2.509	976	767	1.154	43	264	18
Septembre ...	555	5.935	94	2.499	961	767	1.232	81	281	20
Octobre .....	571	6.210	450	2.412	983	833	1.267	19	224	22
Novembre .....	594	6.224	569	2.405	957	861	1.070	22	316	24
Décembre .....	617	6.276	257	2.650	1.034	951	1.009	23	330	22
1956 Janvier .....	541	5.592	108	2.474	961	861	796	19	304	69
Février .....	516	4.799	114	2.056	798	897	488	23	348	75
Mars .....	649	6.463	180	2.741	1.063	1.040	1.004	27	338	70

<sup>1</sup> Depuis janvier 1956, y compris transports militaires.

B. — Service interne belge <sup>1</sup>

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportées (milliers)
1954 Moyenne .....	2.867	100	1.546	171	268	636	8	135	3	1.423
1955 Moyenne .....	3.028	95	1.625	180	307	688	8	122	3	1.201
1955 Janvier .....	2.833	32	1.834	162	279	391	2	130	3	791
Février .....	2.636	30	1.626	146	287	417	1	127	3	716
Mars .....	2.956	32	1.796	151	343	487	2	141	4	691
Avril .....	3.124	28	1.692	182	318	773	2	126	3	898
Mai .....	2.889	25	1.504	190	304	749	1	114	2	884
Juin .....	3.135	26	1.587	197	312	871	2	137	3	929
Juillet .....	2.515	29	1.264	180	238	696	1	105	2	781
Août .....	3.078	27	1.580	190	311	827	23	117	3	957
Septembre ...	3.194	33	1.621	183	327	844	52	131	3	1.021
Octobre .....	3.399	330	1.594	191	325	867	3	87	2	2.744
Novembre .....	3.371	419	1.629	190	299	710	1	120	3	2.453
Décembre .....	3.206	131	1.771	198	341	629	2	133	1	1.552
1956 Janvier .....	2.866	28	1.669	156	338	530	1	128	16	690
Février .....	2.229	31	1.405	111	297	256	1	115	13	368
Mars .....	3.300	39	1.864	170	369	676	2	164	16	795

<sup>1</sup> Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

\* Les montants pour avril et mai s'élèvent respectivement à 818 et 790.

### III. — MOUVEMENT DES PORTS

71<sup>1</sup>

#### a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime.						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m <sup>3</sup> )	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>2</sup>
chargés				sur lest								
1954 Moyenne .....	1.075	2.634	1.276	924	150	1.091	3.563	1.561	679	3.575	1.570	853
1955 Moyenne .....	1.144	2.830	1.439	979	163	1.234	3.632	1.636	697	3.640	1.643	934
1955 Juin .....	1.069	2.650	1.397	930	159	1.322	3.609	1.636	726	3.569	1.606	923
Juillet .....	770	1.989	1.088	587	147	673	3.006	1.333	508	3.012	1.344	793
Août .....	1.236	3.048	1.604	1.083	172	934	3.583	1.607	682	3.887	1.766	1.063
Septembre ...	1.224	3.120	1.660	999	201	1.167	3.802	1.727	722	3.691	1.686	986
Octobre .....	1.183	2.895	1.540	984	189	1.425	3.967	1.797	741	3.833	1.717	1.009
Novembre .....	1.263	3.144	1.593	1.091	185	1.036	3.749	1.688	654	3.775	1.703	993
Décembre .....	1.257	3.165	1.644	1.081	187	1.782	3.744	1.676	617	3.941	1.786	1.109
1956 Janvier .....	1.243	2.983	1.414	1.057	171	1.321	3.845	1.775	759	3.771	1.696	1.049
Février .....	1.169	2.943	1.671	967	169	1.426	1.809	822	244	1.723	800	541
Mars .....	1.392	3.192	1.958	1.209	240	1.262	4.000	1.804	695	4.254	1.941	1.270
Avril .....	1.309	3.150		1.100	182		4.043	1.909	790	3.975	1.879	1.163
Mai .....	1.281	3.091		1.117	180		4.202	1.923	781	3.998	1.816	1.123
Juin .....	1.343	3.245		1.149	197		4.253	1.920	734	4.078	1.856	1.166

<sup>1</sup> Trafic international. — <sup>2</sup> Trafic international et intérieur.

#### b) Port de Gand

71<sup>2</sup>

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises <sup>1</sup>	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) <sup>1</sup>	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1954 Moyenne .....	146	119	113	144	115	85	133	62
1955 Moyenne .....	184	154	155	182	152	118	144	155
1955 Juillet .....	242	201	183	242	207	120	156	170
Août .....	186	151	228	199	162	137	184	218
Septembre .....	179	164	150	171	157	103	152	196
Octobre .....	166	144	189	165	151	88	185	212
Novembre .....	153	129	175	149	127	64	129	131
Décembre .....	216	180	162	208	166	106	112	97
1956 Janvier .....	208	183	175	203	170	91	101	87
Février .....	177	154	134	184	166	103	53	65
Mars .....	205	182	221	198	189	89	103	63
Avril .....	183	146		188	134			
Mai .....	200	178		203	183			
Juin .....	191	183		186	178			
Juillet .....	201	175		197	187			

<sup>1</sup> Trafic international.

### IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Importations					Exportations				
	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.
1954 Moyenne ..	6.838	3.672	2.914	580	14.004	1.745	1.317	1.062	134	4.258	169,7	86,2	69,3	17,8	343,0
1955 Moyenne ..	7.161	3.845	3.379	698	15.083	1.881	1.370	1.319	167	4.737	184,8	92,1	84,8	23,1	384,8
1955 Mars .....	6.417	3.578	3.036	596	13.627	1.792	1.283	1.276	143	4.494	178,7	83,7	81,8	19,4	363,6
Avril .....	7.070	3.996	3.504	644	15.214	1.842	1.417	1.352	156	4.767	183,4	99,1	85,6	20,6	388,7
Mai .....	7.584	4.205	3.710	699	16.198	1.938	1.478	1.369	163	4.948	196,1	102,2	90,5	22,6	411,4
Juin .....	7.200	4.534	3.928	768	16.430	1.869	1.629	1.524	182	5.204	186,4	111,4	93,3	25,3	416,4
Juillet .....	6.870	4.224	3.672	824	15.590	1.738	1.459	1.428	197	4.822	171,3	104,6	91,1	27,3	394,3
Août .....	7.583	4.285	3.811	732	16.411	1.929	1.434	1.496	180	5.039	191,6	94,4	94,9	24,4	405,3
Septembre ...	8.024	4.013	3.723	738	16.498	2.111	1.377	1.409	177	5.074	197,5	93,4	89,8	24,9	405,6
Octobre ...	8.187	4.216	3.583	742	16.728	2.129	1.507	1.398	182	5.216	206,3	100,6	89,9	26,0	422,8
Novembre ...	7.394	3.728	3.118	747	14.987	1.934	1.322	1.130	180	4.566	180,5	91,8	70,9	25,7	368,9
Décembre ...	7.661	3.484	3.078	875	15.098	2.038	1.261	1.167	204	4.670	193,9	83,9	79,0	28,4	385,2
1956 Janvier ...	6.839	3.120	3.054	626	13.639	1.886	1.145	1.157	150	4.338	186,8	71,6	74,8	22,0	355,2
Février ...	2.701	1.140	1.069	217	5.127	716	457	442	51	1.666	51,8	22,0	24,8	7,7	106,3
Mars .....	7.186	3.448	3.055	702	14.391	1.978	1.251	1.191	167	4.587	197,5	77,4	76,3	23,1	374,3

# COMMERCE EXTERIEUR

## DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

### NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Valeurs (millions de francs)</i>														
<i>Importations.</i>														
1955 Juin .....	1.548	197	2.354	1.127	165	609	2.470	1.987	510	107	11.074	2.602		
Juillet .....	1.265	165	2.701	1.183	149	595	2.918	1.990	477	90	11.533	2.818		
Août .....	1.473	148	2.959	1.183	143	608	2.510	1.608	523	97	11.252	2.560		
Septembre ...	1.619	182	2.667	1.278	140	606	2.791	1.778	620	109	11.790	2.655		
Octobre .....	1.919	181	2.805	1.257	150	715	3.524	1.782	624	97	13.054	2.858		
Novembre .....	1.764	198	2.974	1.262	110	746	2.834	1.772	548	107	12.315	2.847		
Décembre .....	1.708	227	3.057	1.362	114	744	3.021	2.336	537	127	13.233	3.091		
1956 Janvier .....	1.594	157	3.133	1.259	143	676	2.967	1.950	433	35	12.347	3.074		
Février .....	1.398	139	2.540	1.204	129	640	3.017	2.074	494	40	11.675	3.548		
Mars .....	1.877	184	2.946	1.537	240	770	3.014	2.635	671	63	13.937	3.155		
Avril .....											13.241	2.956		
Mai .....											13.601	3.008		
Juin .....											13.639	2.923		
<i>Exportations.</i>														
1955 Juin .....	416	20	932	862	94	760	7.114	1.222	401	155	11.976	4.244	+ 902	108,1
Juillet .....	384	23	764	733	96	574	5.364	1.046	364	106	9.454	4.132	- 2.079	82,0
Août .....	336	29	825	716	63	730	5.828	1.232	441	119	10.319	4.166	- 933	91,7
Septembre ...	341	22	797	914	71	848	6.853	1.198	538	132	11.714	4.324	- 76	99,4
Octobre .....	513	19	905	922	75	818	8.103	1.457	567	160	13.539	4.746	+ 485	103,7
Novembre .....	548	18	846	751	66	570	6.922	1.439	533	120	11.813	5.087	- 502	95,9
Décembre .....	634	20	1.014	892	87	1.124	8.525	1.333	605	190	14.424	4.671	+ 1.191	109,0
1956 Janvier .....	493	18	928	913	85	893	7.791	1.334	471	149	13.075	5.064	+ 728	105,9
Février .....	439	17	844	521	103	885	6.994	1.288	478	156	11.725	6.263	+ 50	100,5
Mars .....	524	30	882	730	119	863	7.883	1.587	557	155	13.330	6.096	- 607	95,6
Avril .....	600	21	860	927	130	818	7.845	1.687	553	152	13.593	4.988	+ 352	102,7
Mai .....											14.179	4.873	+ 578	104,2
Juin .....											13.887	4.720	+ 248	101,8
<i>Quantités (milliers de tonnes)</i>														
<i>Importations.</i>														
1955 Juin .....	258	10,6	2.463	1.183	13,2	117	172	32,8	5,5	1,6	4.256			
Juillet .....	191	9,4	2.345	1.226	11,8	112	150	40,1	5,1	0,9	4.092			
Août .....	231	8,7	2.562	1.275	11,9	106	152	42,1	5,1	1,8	4.396			
Septembre ...	257	9,9	2.499	1.358	11,2	108	163	26,9	6,1	1,7	4.441			
Octobre .....	364	9,9	2.550	1.272	12,4	143	165	42,8	5,9	2,2	4.567			
Novembre .....	355	10,3	2.324	1.294	9,4	147	149	27,4	5,6	3,0	4.325			
Décembre .....	260	11,5	2.248	1.389	9,5	148	170	36,5	5,5	3,1	4.281			
1956 Janvier .....	245	9,3	2.108	1.296	11,5	141	165	33,8	4,5	1,8	4.016			
Février .....	206	6,9	1.634	1.149	10,8	122	123	31,4	4,6	2,1	3.290			
Mars .....	280	10,9	2.239	1.465	19,3	175	165	52,6	5,9	3,7	4.417			
Avril .....											4.479			
Mai .....											4.521			
Juin .....											4.666			
<i>Exportations.</i>														
1955 Juin .....	99	1,9	514	950	6,6	308	850	25,5	5,3	61,2	2.822			
Juillet .....	71	2,2	460	797	6,7	209	664	33,4	4,0	40,6	2.288			
Août .....	53	3,0	464	759	4,6	346	777	26,3	4,8	39,9	2.477			
Septembre ...	51	2,1	489	904	5,3	356	814	27,0	5,1	55,3	2.709			
Octobre .....	85	1,0	459	957	5,4	303	941	29,4	6,0	66,4	2.853			
Novembre .....	100	5,8	402	746	4,9	208	772	28,3	5,0	49,9	2.322			
Décembre .....	111	1,7	453	894	6,2	448	1.054	26,3	6,5	87,6	3.088			
1956 Janvier .....	83	1,4	380	857	5,9	341	815	24,7	5,3	68,8	2.582			
Février .....	64	2,5	230	466	7,1	336	661	26,7	5,1	74,0	1.872			
Mars .....	56	1,3	289	648	7,9	286	789	31,7	6,4	71,0	2.186			
Avril .....	89	1,8	531	827	8,4	317	848	36,7	6,3	69,9	2.725			
Mai .....											2.910			
Juin .....											2.942			

# CHOMAGE

## I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81<sup>1</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	Totaux
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)						(milliers)			
1955 Juillet .....	121	134	255	90	36	126	2.618	1.031	3.649
Août .....	109	99	208	83	28	111	1.905	646	2.551
Septembre .....	109	105	214	81	29	110	1.878	658	2.536
Octobre .....	116	125	241	82	31	113	2.333	894	3.227
Novembre .....	124	116	240	97	33	130	2.228	764	2.992
Décembre .....	141	172	313	115	57	172	2.761	1.378	4.139
1956 Janvier .....	166	298	464	136	100	236	4.081	3.007	7.088
Février .....	151	324	475	136	206	342	3.268	4.931	8.199
Mars .....	148	161	309	116	50	166	2.789	1.181	3.970
Avril .....	129	118	247	101	34	135	2.817	958	3.775
Mai .....	109	98	207	85	30	115	1.880	652	2.532
Juin .....				78	35	113			
Juillet .....				73	25	98			

## II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81<sup>2</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
(milliers)													
<b>Moyenne journalière par mois</b>													
1955 Juillet .....	—	—	29	125,8	24,5	19,8	22,4	34,4	11,9	8,4	2,4	0,9	1,7
Août .....	—	—	23	110,9	21,8	17,6	18,8	30,4	10,4	7,4	2,5	0,9	1,7
Septembre .....	—	—	23	109,9	23,1	17,0	19,2	29,4	9,5	7,4	2,3	0,3	1,7
Octobre .....	—	—	29	113,0	24,0	16,5	21,5	28,7	9,6	7,9	2,6	0,4	1,8
Novembre .....	—	—	23	129,9	27,5	19,4	25,7	32,6	10,3	8,4	3,4	0,6	2,0
Décembre .....	—	—	24	172,5	34,8	25,4	33,5	43,6	13,7	10,8	5,7	2,1	2,9
1956 Janvier .....	—	—	30	236,2	45,0	35,6	44,2	55,7	20,6	15,5	10,4	3,9	5,3
Février .....	—	—	24	341,6	60,5	51,4	62,5	78,5	34,8	22,3	15,7	6,5	9,4
Mars .....	—	—	24	166,0	32,7	26,3	30,4	40,7	13,1	10,5	7,2	1,9	3,2
Avril .....	—	—	28	134,7	27,6	21,6	25,0	34,8	10,9	7,8	4,4	0,5	2,1
Mai .....	—	—	22	115,2	22,1	18,8	21,1	30,7	9,9	7,0	3,6	0,2	1,8
Juin .....	—	—	24	113,1	21,9	18,5	18,6	29,5	13,0	6,5	3,1	0,2	1,8
Juillet .....	—	—	29	97,7	18,5	17,4	15,8	26,9	8,6	6,0	2,7	0,2	1,6
<b>Moyenne journalière par semaine</b>													
1956 Juillet .....	1	7	6	104,5	20,0	18,2	17,7	28,3	9,4	6,2	2,8	0,2	1,7
	8	14	6	100,6	19,1	17,8	16,6	27,5	8,9	6,2	2,6	0,2	1,7
	15	21	5	94,0	17,6	17,0	15,0	26,2	8,0	5,8	2,6	0,2	1,6
	22	28	6	91,4	17,0	16,5	14,5	25,4	7,8	5,8	2,7	0,2	1,5
	29	4/8	6	97,7	18,4	17,4	14,8	27,0	8,9	6,3	2,9	0,3	1,7
Août .....	5	11	6	92,5	16,4	16,7	14,0	25,0	9,9	5,8	2,9	0,2	1,6

## III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81<sup>3</sup>

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1954 Moyenne .....	147,7	77,1	224,8	107,4	59,5	166,9	40,3	17,6	57,9
1955 Moyenne .....	114,2	58,2	172,4	75,1	41,4	116,5	39,1	16,8	55,9
1955 Juillet .....	72,9	52,9	125,8	54,5	35,8	90,3	18,4	17,1	35,5
Août .....	63,0	47,9	110,9	48,3	34,5	82,8	14,7	13,4	28,1
Septembre .....	63,9	46,0	109,9	47,2	34,2	81,4	16,7	11,8	28,5
Octobre .....	66,4	46,6	113,0	48,1	34,0	82,1	18,3	12,6	30,9
Novembre .....	79,8	50,1	129,9	60,5	36,1	96,6	19,3	14,0	33,3
Décembre .....	114,0	58,5	172,5	76,9	38,1	115,0	37,1	20,4	57,5
1956 Janvier .....	174,8	61,4	236,2	95,6	40,4	136,0	79,2	21,0	100,2
Février .....	279,4	62,2	341,6	96,7	39,5	136,2	182,7	22,7	205,4
Mars .....	115,6	50,4	166,0	80,5	35,7	116,2	35,1	14,7	49,8
Avril .....	86,9	47,8	134,7	67,2	33,3	100,5	19,7	14,5	34,2
Mai .....	71,3	43,9	115,2	54,8	30,6	85,4	16,5	13,3	29,8
Juin .....	70,9	42,2	113,1	49,6	28,2	77,8	21,3	14,0	35,3
Juillet .....	61,1	36,6	97,7	47,3	25,1	72,4	13,8	11,5	25,3



IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

81<sup>4</sup>

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
<b>Chômeurs complets</b>																									
1955 Mai .....	6,7	0,4	1,0	0,9	2,2	1,5	13,5	4,8	12,8	1,4	1,1	0,9	19,6	7,3	2,6	7,4	9,8	—	—	4,1	3,6	0,3	9,0	1,0	111,9
Juin .....	5,4	0,4	0,9	0,8	1,8	1,3	10,9	3,9	10,8	1,3	0,9	0,8	18,1	7,1	2,6	5,8	8,6	—	—	3,3	3,4	0,2	8,6	1,0	97,9
Juillet .....	4,8	0,4	0,9	0,7	1,8	1,2	9,8	3,6	10,1	1,2	0,9	0,7	17,2	6,6	2,4	5,1	8,1	—	—	2,1	3,3	0,2	8,3	0,9	90,3
Août .....	4,0	0,4	0,7	0,6	1,6	1,0	8,8	3,3	9,2	1,2	0,8	0,7	15,3	7,1	2,1	4,5	7,4	—	—	2,1	3,2	0,2	7,8	0,8	82,8
Septembre ...	4,1	0,4	0,7	0,6	1,9	1,1	8,5	3,1	8,7	1,1	0,7	0,7	14,7	6,1	1,8	4,5	7,0	—	—	3,4	3,3	0,2	7,9	0,9	81,4
Octobre .....	3,1	0,4	0,7	0,6	2,7	1,1	9,5	3,2	8,8	1,1	0,7	0,7	14,1	5,5	1,9	4,3	7,0	—	—	4,5	3,3	0,3	8,0	0,7	82,2
Novembre .....	7,4	0,4	0,8	0,7	3,7	1,2	13,3	3,9	9,6	1,2	0,7	0,7	15,0	6,3	2,1	4,8	7,4	—	—	4,9	3,4	0,3	8,0	0,8	96,6
Décembre .....	10,3	0,5	0,8	0,9	4,6	1,3	19,9	5,0	10,9	1,3	0,8	0,7	16,2	8,0	2,4	5,7	8,2	—	—	4,8	3,4	0,3	8,2	0,8	115,0
1956 Janvier .....	12,2	0,6	0,9	1,2	5,6	1,4	28,8	5,9	12,2	1,5	0,8	0,8	17,7	9,0	2,6	6,8	9,7	—	—	5,0	3,5	0,3	8,6	0,9	136,0
Février .....	12,3	0,6	0,9	1,4	5,9	1,4	30,1	6,3	11,9	1,5	0,8	0,8	16,9	8,7	2,5	6,6	9,3	—	—	5,1	3,5	0,3	8,5	0,9	136,2
Mars .....	10,2	0,5	0,9	1,0	4,1	1,4	22,0	5,0	10,9	1,4	0,9	0,8	16,0	6,6	2,3	6,6	8,8	—	—	4,4	3,2	0,3	8,1	0,8	116,2
Avril .....	8,5	0,4	0,9	0,8	2,1	1,4	16,8	4,1	9,8	1,3	0,8	0,7	14,7	5,5	2,1	6,2	8,1	—	—	4,0	3,2	0,3	7,9	0,9	100,5
Mai .....	5,0	0,4	0,8	0,7	1,5	1,3	13,0	3,3	8,8	1,3	0,7	0,6	13,6	5,0	2,0	5,2	7,2	—	—	3,4	3,0	0,2	7,4	1,0	85,4
<b>Chômeurs partiels et accidentels</b>																									
1955 Mai .....	0,7	0,3	0,1	0,1	0,3	0,3	1,6	0,9	2,7	0,5	0,4	0,2	14,9	4,3	2,9	1,9	1,9	4,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,5	0,0	39,1
Juin .....	1,3	0,2	0,2	0,1	0,4	0,3	1,5	0,8	2,4	0,4	0,3	0,2	12,7	5,3	4,6	1,6	1,7	3,9	0,0	0,3	0,4	0,0	0,4	0,0	39,0
Juillet .....	1,0	0,2	0,1	0,1	0,4	0,3	1,3	0,8	2,2	0,4	0,3	0,2	12,7	5,2	4,0	1,6	1,7	2,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	35,5
Août .....	0,7	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	1,3	0,8	1,8	0,4	0,2	0,2	10,3	4,3	1,8	1,3	1,4	1,8	0,0	0,2	0,3	0,0	0,3	0,0	28,1
Septembre ...	0,8	0,3	0,1	0,1	0,4	0,3	1,9	0,7	1,9	0,3	0,2	0,1	9,0	3,8	1,4	1,3	1,4	3,3	0,2	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	28,5
Octobre .....	0,7	0,4	0,1	0,1	0,4	0,2	2,2	0,8	2,4	0,4	0,2	0,1	8,4	4,2	2,3	1,5	1,5	3,8	0,1	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	30,9
Novembre .....	0,8	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2	2,9	1,2	2,1	0,3	0,2	0,1	8,4	5,6	3,0	1,6	1,6	3,5	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	33,3
Décembre .....	1,3	0,9	0,1	0,4	0,4	0,2	14,8	2,3	3,0	0,5	0,3	0,1	10,7	9,4	4,3	2,2	2,5	2,8	0,1	0,4	0,4	0,0	0,4	0,0	57,5
1956 Janvier .....	2,3	1,8	0,1	2,2	0,9	0,2	45,2	5,1	4,7	0,7	0,3	0,2	12,4	9,8	2,7	2,6	4,4	3,3	0,0	0,3	0,4	0,1	0,5	0,0	100,2
Février .....	4,0	3,2	0,2	5,4	1,9	0,2	127,3	8,8	8,2	0,8	0,4	0,2	14,9	10,7	3,9	3,3	6,1	4,4	0,1	0,4	0,4	0,1	0,5	0,0	205,4
Mars .....	1,0	0,5	0,1	0,5	0,5	0,4	13,6	2,0	3,0	0,4	0,3	0,2	11,0	4,8	2,2	1,8	2,7	3,8	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	49,8
Avril .....	0,5	0,3	0,0	0,1	0,3	0,5	1,9	0,8	1,8	0,4	0,2	0,2	10,9	4,1	2,6	1,7	1,9	5,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	34,2
Mai .....	0,5	0,2	0,1	0,0	0,2	0,4	1,2	0,7	1,5	0,4	0,2	0,1	10,1	3,5	2,7	1,4	1,6	4,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	29,8
<b>Total des chômeurs contrôlés</b>																									
1955 Mai .....	7,4	0,7	1,1	1,0	2,5	1,7	15,1	5,7	15,6	1,9	1,4	1,1	34,5	11,6	5,4	9,3	11,7	4,0	0,0	4,4	4,0	0,3	9,5	1,1	151,0
Juin .....	6,7	0,7	1,1	0,8	2,2	1,6	12,4	4,6	13,3	1,7	1,2	1,0	30,8	12,4	7,2	7,4	10,4	3,9	0,0	3,6	3,7	0,3	8,9	1,0	136,9
Juillet .....	5,9	0,6	1,0	0,8	2,0	1,5	11,1	4,4	12,3	1,6	1,2	0,9	29,8	11,8	6,4	6,7	9,8	2,0	0,0	2,4	3,6	0,3	8,7	1,0	125,8
Août .....	4,7	0,6	0,8	0,8	1,9	1,2	10,0	4,1	11,1	1,6	1,0	0,8	25,6	11,3	3,9	5,8	8,8	1,8	0,0	2,3	3,6	0,2	8,2	0,8	110,9
Septembre ...	4,9	0,7	0,9	0,7	2,3	1,4	10,4	3,8	10,6	1,4	0,9	0,8	23,6	9,9	3,2	5,8	8,4	3,3	0,2	3,7	3,5	0,3	8,3	0,9	109,9
Octobre .....	3,8	0,7	0,8	0,7	3,1	1,3	11,7	4,1	11,2	1,5	0,9	0,8	22,6	9,8	4,2	5,7	8,5	3,8	0,1	4,8	3,6	0,3	8,4	0,7	113,1
Novembre .....	8,2	0,7	0,8	0,8	4,0	1,4	16,2	5,0	11,7	1,5	0,9	0,8	23,4	12,0	5,1	6,3	9,1	3,5	0,0	5,3	3,7	0,3	8,4	0,8	129,9
Décembre .....	11,6	1,4	0,9	1,3	5,0	1,5	34,7	7,3	13,8	1,8	1,1	0,9	26,9	17,3	6,7	8,0	10,7	2,8	0,1	5,2	3,8	0,3	8,6	0,8	172,5
1956 Janvier .....	14,6	2,3	1,1	3,4	6,5	1,6	73,9	11,0	17,0	2,1	1,1	1,0	30,1	18,8	5,3	9,4	14,1	3,3	0,0	5,4	3,8	0,4	9,1	0,9	236,2
Février .....	16,3	3,8	1,1	6,7	7,8	1,6	157,4	15,1	20,2	2,3	1,2	1,0	31,8	19,4	6,4	9,9	15,5	4,4	0,1	5,4	3,9	0,4	9,0	0,9	341,6
Mars .....	11,2	0,9	1,0	1,6	4,7	1,8	35,6	7,0	14,0	1,8	1,1	1,0	27,0	11,4	4,5	8,3	11,4	3,8	0,0	4,7	3,6	0,3	8,5	0,8	166,0
Avril .....	9,0	0,7	0,9	0,9	2,3	1,9	18,7	4,9	11,6	1,7	1,0	0,9	25,6	9,6	4,7	7,9	10,1	5,0	0,0	4,3	3,5	0,3	8,2	1,0	134,7
Mai .....	5,5	0,6	0,9	0,7	1,7	1,7	14,2	4,0	10,2	1,6	0,9	0,7	23,7	8,6	4,7	6,6	8,8	4,0	0,0	3,7	3,3	0,3	7,8	1,0	115,2

# STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

## I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES <sup>1</sup> (millions de francs)

85<sup>1</sup>

Rubriques	1955 31 octobre	1955 30 novembre	1955 31 décembre	1956 31 janvier	1956 29 février	1956 31 mars	1956 30 avril	1956 31 mai
<b>ACTIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.685	2.769	5.739	2.734	2.656	4.521	2.693	2.987
Prêts au jour le jour .....	2.356	2.276	1.297	1.290	1.966	1.208	2.634	1.884
Banquiers .....	3.933	4.213	4.119	3.972	4.413	4.669	4.417	4.285
Maison-mère, succursales et filiales ...	584	564	626	882	667	735	671	765
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.945	4.144	4.023	3.916	4.099	4.171	4.301	4.830
Portefeuille-effets .....	44.598	46.194	45.029	45.421	46.697	49.004	49.190	48.356
a) Portefeuille commercial <sup>2</sup> .....	19.135	14.635	15.696	14.586	16.108	17.933	17.694	16.667
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	10.752	11.568	9.560	9.651	9.891	9.540	9.465	10.151
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 % .....	20.711	19.991	19.773	21.184	20.698	21.531	22.031	21.538
Reportis et avances sur titres .....	1.400	1.239	1.290	1.292	1.261	1.291	1.289	1.251
Débiteurs par acceptations .....	8.888	9.132	9.628	9.486	9.571	9.790	9.391	9.772
Débiteurs divers .....	18.816	18.854	19.080	19.325	18.947	18.304	19.521	20.129
Portefeuille-titres .....	22.129	22.559	22.810	23.493	23.408	24.090	23.949	23.696
a) Valeurs de la réserve légale .....	279	279	280	280	280	284	285	283
b) Fonds publics belges .....	19.435	19.706	20.090	20.721	20.718	21.169	21.202	21.039
c) Fonds publics étrangers .....	86	64	82	82	102	102	154	131
d) Actions de banques .....	1.078	1.079	1.077	1.078	1.077	1.076	1.079	1.079
e) Autres titres .....	1.251	1.431	1.281	1.332	1.231	1.459	1.229	1.164
Divers .....	819	750	874	1.027	783	1.019	793	788
Capital non versé .....	5	5	5	5	5	5	5	5
Total disponible et réalisable ...	110.158	112.699	114.520	112.843	114.473	118.807	118.854	118.748
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	7	7	7	7	7	7	7	8
Immeubles .....	957	955	969	938	939	959	958	961
Participation dans les filiales immobil.	265	265	270	270	270	270	270	270
Créances sur filiales immobilières .....	295	297	304	298	301	305	302	304
Matériel et mobilier .....	129	132	124	118	119	119	121	123
Total de l'immobilisé ...	1.653	1.656	1.674	1.631	1.636	1.660	1.658	1.666
<b>Total général actif ...</b>	<b>111.811</b>	<b>114.355</b>	<b>116.194</b>	<b>114.474</b>	<b>116.109</b>	<b>120.467</b>	<b>120.512</b>	<b>120.414</b>
<b>PASSIF</b>								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis .....	372	393	343	384	403	1.048	1.186	677
Emprunts au jour le jour .....	33	42	33	19	57	47	55	26
Banquiers .....	7.552	7.769	7.859	8.332	8.351	9.315	8.530	7.758
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.747	2.047	2.254	2.250	2.028	2.060	2.180	1.852
Acceptations .....	8.888	9.132	9.628	9.486	9.571	9.790	9.391	9.772
Autres valeurs à payer à court terme	1.986	1.969	1.710	2.303	1.984	2.272	2.394	2.800
Créditeurs pour effets à l'encaissement	814	859	825	787	804	756	784	802
Dépôts et comptes courants .....	75.903	77.493	79.028	76.087	78.164	80.567	80.685	81.467
a) A vue et à un mois au plus <sup>3</sup> ...	65.004	66.087	67.260	65.079	66.590	67.971	67.978	68.674
b) A plus d'un mois .....	10.899	11.406	11.768	11.008	11.574	12.596	12.707	13.793
Obligations et bons de caisse .....	3.607	3.712	3.816	3.870	3.938	4.006	4.058	4.092
Montants à libérer sur titres et partic.	655	642	633	658	658	650	626	627
Divers .....	3.246	3.292	3.017	3.118	2.961	2.724	3.292	3.197
Total de l'exigible ...	104.813	107.350	109.146	107.294	108.919	113.235	113.181	113.070
C. Non exigible :								
Capital .....	4.049	4.065	4.073	4.214	4.215	4.223	4.223	4.250
Fonds indispos. par prime d'émission	180	177	173	173	173	173	173	174
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .	283	283	283	283	283	288	289	287
Réserve disponible .....	2.412	2.406	2.449	2.432	2.442	2.465	2.562	2.549
Provisions .....	74	74	70	78	77	83	84	84
Total du non exigible ...	6.998	7.005	7.048	7.180	7.190	7.232	7.331	7.344
<b>Total général passif ...</b>	<b>111.811</b>	<b>114.355</b>	<b>116.194</b>	<b>114.474</b>	<b>116.109</b>	<b>120.467</b>	<b>120.512</b>	<b>120.414</b>

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

<sup>2</sup> L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts parastatiques s'élevait aux 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1955, 31 janvier, 29 février, 31 mars, 30 avril et 31 mai 1956 respectivement à 6.593, 5.707, 6.254, 6.570, 6.315, 5.986, 5.803 et 5.948 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

<sup>3</sup> Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois d'octobre, novembre, décembre 1955, janvier, février, mars, avril et mai 1956, ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.117, 10.147, 10.258, 10.499, 10.506, 10.617, 10.588 et 10.589 millions de francs.

## SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85<sup>2</sup>

(millions de francs)

Rubriques	1956 21 juin	1956 28 juin	1956 5 juillet	1956 12 juillet	1956 18 Juillet	1956 26 juillet	1956 2 août	1956 9 août
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	47.718	47.605	47.598	47.260	48.576	48.239	47.685	47.431
Avoirs sur l'étranger .....	72	19	45	123	252	398	247	435
Devises étrangères et or à recevoir .....	1.740	1.684	1.229	1.370	1.404	1.404	1.404	1.404
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P. ....	10.145	10.145	10.052	10.052	9.595	9.595	9.547	9.547
b) pays membres de l'U.E.P. ....	1.666	2.032	2.321	2.633	909	1.887	2.534	3.272
c) autres pays .....	713	710	701	704	691	686	682	690
Débiteurs pour change et or, à terme ...	—	—	525	516	506	506	—	—
Effets commerciaux sur la Belgique .....	3.932	4.180	5.662	7.361	7.143	6.622	6.703	6.314
Avances sur nantissement .....	312	564	948	379	196	268	732	772
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor .....	6.050	7.080	6.595	6.585	5.745	5.205	6.740	7.940
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	879	1.136	1.338	1.264	1.552	1.743	1.525	480
c) autres effets publics belges .....	258	225	178	193	413	210	411	196
Monnaies divisionnaires et d'appoint .....	727	716	673	662	668	672	650	656
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	2	2	2	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.069	2.066	2.067	2.071	2.071	2.071	2.071	2.071
Immeubles, matériel et mobilier .....	1.179	1.179	1.179	1.179	1.179	1.179	1.179	1.179
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel .....	848	849	849	849	849	849	849	849
Divers .....	815	800	882	767	848	978	1.038	718
	113.785	115.652	117.504	118.630	117.259	117.174	118.659	118.616

## PASSIF

Billets en circulation .....	105.816	106.612	109.160	109.409	108.766	108.470	110.496	110.125
Comptes courants :								
Trésor public { Compte ordinaire ...	4	4	4	4	6	4	6	2
Banques à l'étranger : comptes ordin.	160	170	185	190	175	146	238	237
Comptes courants divers .....	1.181	1.741	1.117	1.223	1.089	1.220	970	1.193
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
Pays membres de l'U.E.P. ....	539	729	968	1.436	1.087	1.149	1.228	1.379
Autres pays .....	517	531	560	487	419	397	415	367
<i>Total des engagements à vue</i>	108.257	109.827	112.034	112.789	111.582	111.426	113.393	113.343
Provisions spéciales :								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I. ....	275	275	200	200	200	200	200	200
Convention du 11-5-55 : S.N.C.I. ....	100	100	100	100	—	—	—	—
Devises étrangères et or à livrer .....	1.795	2.079	1.776	2.135	1.920	1.925	1.420	1.420
Caisse de Pensions du Personnel .....	848	849	849	849	849	849	849	849
Divers .....	436	448	471	483	634	700	723	730
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.674	1.674	1.674	1.674	1.674	1.674	1.674	1.674
	113.785	115.652	117.504	118.630	117.259	117.174	118.659	118.616

## DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1955 30 novembre	1955 31 décembre	1956 31 janvier	1956 29 février	1956 31 mars	1956 30 avril	1956 31 mai	1956 30 juin
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	5.791	5.794	5.799	5.804	5.808	5.812	5.831	5.834
Avoirs en monnaies convertibles .....	3.843	3.802	3.784	3.734	3.873	3.922	3.867	3.896
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes .....	1	39	152	90	40	127	119	106
Certificats du Trésor belge .....	525	1.740	1.783	1.783	1.600	1.550	1.145	1.395
Autres avoirs .....	354	618	1.309	1.252	1.114	746	627	1.662
Avoirs en autres monnaies .....	25	30	29	59	37	29	27	30
Monnaies étrangères et or à recevoir .....	13	7	37	—	—	—	—	—
Débiteurs pour change et or à terme .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi .....	84	109	110	106	117	114	114	160
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	12	52	75	77	97	136	146	128
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	8	8	10	8	2	6	14	12
Effets publics belges émis en francs cong.	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993	3.993
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts) .....	807	798	783	779	792	800	807	987
Immeubles, matériel et mobilier .....	172	177	181	184	190	193	186	193
Divers .....	128	72	67	66	81	92	100	105
	15.756	17.239	18.112	17.935	17.744	17.520	16.976	18.501
<b>PASSIF</b>								
Billets et monnaies métalliques en circul.	4.741	5.017	4.965	4.969	4.943	4.891	4.942	5.305
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge .....	5.529	5.618	5.294	6.053	5.942	6.055	6.174	6.033
Ruanda-Urundi .....	883	842	820	1.011	1.052	1.031	1.029	1.022
Comptes courants divers .....	2.839	2.787	3.004	2.341	2.516	2.435	2.190	1.811
Valeurs à payer .....	277	219	207	161	167	210	158	194
<i>Total des engagements à vue</i> .....	14.269	14.483	14.290	14.535	14.620	14.622	14.493	14.365
Créditeurs pour change et or à terme ...	13	7	7	—	—	—	—	—
Engagements en francs belges :								
A vue .....	764	703	1.756	929	571	634	529	481
A terme .....	23	1.443	1.423	1.823	1.868	1.512	1.142	2.812
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles .....	7	10	10	10	9	8	8	32
En autres devises .....	10	9	7	6	12	7	9	8
Monnaies étrangères et or à livrer .....	45	7	25	18	30	79	115	65
Divers .....	356	308	325	345	365	389	340	398
Capital .....	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement .....	119	119	119	119	119	119	190	190
	15.756	17.239	18.112	17.935	17.744	17.520	16.976	18.501

Mois		Comptes Chèques postaux 1	Mois		Dépôts à vue dans les banques 2 3
1955	Avril .....	3,94	1955	Avril .....	2,04
	Mai .....	3,75		Mai .....	2,04
	Juin .....	3,64		Juin .....	1,93
	Juillet .....	4,13		Juillet .....	2,02
	Août .....	3,78		Août .....	1,83
	Septembre .....	3,64		Septembre .....	1,83
	Octobre .....	3,90		Octobre .....	1,89
	Novembre .....	4,21		Novembre .....	2,02
	Décembre .....	3,84		Décembre .....	2,13
1956	Janvier .....	4,00	1956	Janvier .....	1,93
	Février .....	3,78		Février .....	1,82
	Mars .....	3,69		Mars .....	1,82
	Avril .....	4,00		Avril .....	2,15
	Mai .....	3,83		Mai .....	2,20
	Juin .....	3,73		Juin .....	2,09

1 Voir tableau n° 36.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Nouvelle série : chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR  
(en milliards de francs)

Dates	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **				Stock de monnaie scripturale			
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paratratiques *	Total				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1950 30-6 .....	4,8	87,3	90,7	5,8	0,7	17,0	39,4	57,1	62,9	153,6	59,0	
31-12 .....	5,1	88,6	92,3	6,5	1,0	17,6	38,7	57,3	63,8	156,1	59,1	+ 2,5
1951 31-3 .....	5,2	86,0	89,6	6,9	0,5	17,0	40,3	57,8	64,7	154,3	58,1	- 1,8
30-6 .....	5,4	88,2	92,2	6,6	0,5	17,4	40,4	58,3	64,9	157,1	58,7	+ 2,8
30-9 .....	5,7	91,6	96,0	6,9	0,6	17,4	41,7	59,7	66,6	162,6	59,0	+ 5,5
31-12 .....	5,6	95,0	99,1	7,4	0,7	18,2	43,1	62,0	69,4	168,5	58,8	+ 5,9
1952 31-3 .....	5,7	94,8	99,0	7,3	0,5	18,3	44,8	63,6	70,9	169,9	58,3	+ 1,4
30-6 .....	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6	+ 1,7
30-9 .....	5,9	96,0	100,3	7,0	0,5	19,1	45,4	65,0	72,0	172,3	58,2	+ 0,7
31-12 .....	5,9	97,8	102,0	7,4	0,7	18,0	46,4	65,1	72,5	174,5	58,5	+ 2,2
1953 31-3 .....	5,9	97,3	101,4	6,9	0,5	18,7	45,8	65,0	71,9	173,3	58,5	- 1,2
30-6 .....	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4	+ 2,5
30-9 .....	5,9	100,1	104,4	7,3	0,5	19,7	46,3	66,5	73,8	178,2	58,6	+ 2,4
31-12 .....	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7	+ 2,1
1954 31-3 .....	5,9	98,8	102,9	7,5	0,5	19,6	46,4	66,5	74,0	176,9	58,2	- 3,4
30-6 .....	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2	+ 5,4
30-9 .....	5,9	101,2	105,2	7,9	0,5	19,1	47,5	67,1	75,0	180,2	58,4	- 2,1
31-12 .....	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1	+ 3,4
1955 31-3 .....	5,9	104,0	107,5	7,1	0,4	19,0	50,7	70,1	77,2	184,7	58,2	+ 1,1
30-6 .....	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9	+ 2,9
30-9 .....	5,7	106,4	109,7	7,4	0,3	20,0	50,0	70,3	77,7	187,4	58,5	- 0,2
31-12 .....	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	21,0	52,5	74,1	82,0	192,7	57,5	+ 4,1
1956 31-1 .....	5,6	104,7	107,8	7,3	0,4	21,3	50,1	71,8	79,1	186,9	57,7	- 5,8
29-2 .....	5,5	106,1	109,2	6,4	0,4	21,0	51,4	72,8	79,2	188,4	58,0	+ 1,5
31-3 .....	5,4	106,4	109,5	7,5	0,4	21,0	52,6	74,0	81,5	191,0	57,3	+ 2,6
30-4 .....	5,4	107,0	110,0	6,9	0,4	21,7	52,5	74,6	81,5	191,5	57,4	+ 0,5
31-5 .....	5,4	107,2	110,1	6,9	0,4	22,0	53,5	75,9	82,8	192,9	57,1	+ 1,4

\* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

\*\* Y compris des organismes paratratiques administratifs.

**BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONÉTAIRES**  
(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et créances obligataires sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résident en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) — (21) à (25)	
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)			Total	Dettes de l'Etat	Debite obligataire d'autres emprunteurs publics	Avances au Fonds des Rentes	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoire Logés dans et hors des organismes monétaires	Solde des opérations du Crédit Communal de Belgique, de la Caisse Nationale de Crédit professionnel et du Fonds Monétaire autres qu'à court terme	Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires			Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale			Hors entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, Institut de Récompte et banques de dépôts)		Emprunts obligataires (banques de dépôts)
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total		B.N.B.	Banques privées	Autres avoirs et engagements nets (montants nets)													Détenus par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	Détenus par le Trésor			
		(2)	(3)	(4)		(6)	(7)	(8)													(10)	(11)	(12)			
(1)	*			(5)				(9)				(13)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)		
1950 31 décembre	92,3	57,3	6,5	63,8	156,1	+35,3	- 6,5	+1,9	30,7	105,6	0,8	4,1	110,5	33,2	36,6	+1,2	+0,9	-2,2	+2,4	176,7	-13,7	-1,9	—	-4,7	-0,3	156,1
En p.c. de (20)	52,2	32,4	3,7	36,1	88,3	20,0	- 3,7	1,1	17,4	59,7	0,5	2,3	62,5	18,8		0,7	0,5	-1,2	1,3	100,0	- 7,3	-1,1	—	-2,6	-0,2	88,3
1951 30 juin	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	-10,8	+1,2	30,1	107,7	0,9	1,8	110,4	34,6	39,5	+1,2	+1,1	-1,8	+1,6	177,2	-12,9	-1,5	-0,3	-5,0	-0,4	157,1
En p.c. de (20)	52,0	32,9	3,7	36,6	88,6	22,4	- 6,1	0,7	17,0	60,8	0,5	1,0	62,3	19,5		0,7	0,6	-1,0	0,9	100,0	- 7,3	-0,9	-0,2	-2,8	-0,2	88,6
31 décembre	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	-13,4	+1,7	38,5	113,1	1,0	1,6	115,7	36,2	42,1	+1,4	+0,7	-2,0	+2,1	192,6	-14,6	-2,4	-1,1	-5,4	-0,6	168,5
En p.c. de (20)	51,5	32,2	3,8	36,0	87,5	26,1	- 7,0	0,9	20,0	58,7	0,5	0,8	60,0	18,8		0,7	0,4	-1,0	1,1	100,0	- 7,6	-1,2	-0,6	-2,8	-0,3	87,5
1952 30 juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	-11,4	+2,7	47,5	115,7	1,0	0,8	117,5	33,7	40,3	+0,1	+0,1	-1,2	+1,0	198,8	-18,3	-1,5	-1,3	-5,3	-0,8	171,6
En p.c. de (20)	50,6	32,3	3,4	35,7	86,3	28,3	- 5,7	1,3	23,9	58,2	0,5	0,4	59,1	16,9		0,1	0,1	-0,6	0,5	100,0	- 9,2	-0,7	-0,7	-2,7	-0,4	86,3
31 décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,2	1,0	0,3	116,5	36,5	43,3	+0,4	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
En p.c. de (20)	50,4	32,2	3,7	35,9	86,3	25,2	- 2,1	1,8	24,9	56,9	0,5	0,2	57,6	18,0		0,2	—	-0,8	0,1	100,0	- 9,2	-0,8	-0,7	-2,5	-0,5	86,3
1953 30 juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	118,5	1,0	0,7	120,2	36,1	43,7	-0,9	+0,6	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
En p.c. de (20)	50,4	32,5	3,4	35,9	86,3	24,0	- 2,0	1,3	23,3	58,2	0,5	0,3	59,0	17,7		-0,4	0,3	-0,7	0,8	100,0	- 9,5	-0,8	-0,2	-2,6	-0,6	86,3
31 décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,4	1,1	—	121,5	38,7	45,4	+0,1	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
En p.c. de (20)	50,5	32,0	3,4	35,4	85,9	25,0	- 2,3	1,3	24,0	57,4	0,5	—	57,9	18,5		—	—	-0,9	0,5	100,0	- 9,8	-0,7	-0,1	-2,6	-0,9	85,9
1954 30 juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,9	1,2	0,2	123,3	38,2	46,2	+0,6	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
En p.c. de (20)	49,3	33,1	3,8	36,9	86,2	23,5	- 2,3	1,4	22,6	57,6	0,6	0,1	58,3	18,0		0,3	0,5	-0,9	1,2	100,0	- 9,3	-0,7	—	-2,6	-1,2	86,2
31 décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	1,4	1,2	122,5	41,7	49,8	+2,0	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
En p.c. de (20)	49,4	32,2	3,4	35,6	85,0	23,4	- 1,7	0,7	22,4	55,5	0,6	0,6	56,7	19,3		0,9	0,5	-0,5	0,7	100,0	- 9,9	-0,9	—	-2,8	-1,4	85,0
1955 30 juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	1,9	0,9	123,9	43,0	50,1	+2,1	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
En p.c. de (20)	49,0	32,4	3,3	35,7	84,7	23,9	- 2,1	1,2	23,0	54,7	0,9	0,4	56,0	19,4		0,9	0,6	-0,9	1,0	100,0	-10,2	-0,8	—	-2,8	-1,5	84,7
30 septembre	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,4	- 4,8	+2,8	52,4	120,9	1,9	1,4	124,2	41,4	49,5	+3,0	+1,4	-2,0	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
En p.c. de (20)	49,5	31,8	3,3	35,1	84,6	24,6	- 2,2	1,3	23,7	54,6	0,8	0,6	56,0	18,7		1,3	0,7	-0,9	0,5	100,0	-10,1	-0,9	—	-2,8	-1,6	84,6
31 décembre	110,7	74,1	7,9	82,0	192,7	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,4	2,1	0,7	125,2	44,4	52,0	+3,7	+1,3	-1,8	+0,9	228,4	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,7
En p.c. de (20)	48,5	32,4	3,5	35,9	84,4	24,6	- 2,1	1,4	23,9	53,6	0,9	0,3	54,8	19,4		1,6	0,6	-0,8	0,5	100,0	-10,2	-1,1	—	-2,6	-1,7	84,4
1956 31 mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	2,3	0,7	124,7	43,4	52,0	+2,7	+1,0	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
En p.c. de (20)	48,0	32,4	3,3	35,7	83,7	25,8	- 2,1	1,5	25,2	53,4	1,0	0,3	54,7	19,0		1,2	0,4	-0,7	0,2	100,0	-10,7	-1,1	—	-2,7	-1,8	83,7

\* Y compris les comptes d'organismes parasétatiques administratifs.

# ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(mouvements en milliards de francs)

85<sup>4</sup>

Périodes	Variations du stock monétaire (1)	Variations des liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Solde des opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles) (7)	Financement monétaire des pouvoirs publics (8)	Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics (9)	Mouvements des crédits d'es-compte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers nationaux, logés dans les organismes monétaires (10)	Variations de l'écart entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires (11)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (12)	Soldes des opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (13)	Divers		Comptes pour balance (16)	Total (17) = de (7) à (16)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P. (2)	Dépôts en devises de nationaux (3)	Avoirs du Trésor (4)	Total (5)									Opérations spécifiques de prêts et d'emprunts avec des organismes financiers non monétaires (14)	Soldes des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (15)		
1950 2 <sup>e</sup> semestre .....	+ 2,5	- 0,2	+ 0,4	—	+ 0,2	+ 2,7	-12,3	+ 5,5	+ 1,8	+ 5,9	- 0,2	- 0,1	+ 1,8	- 0,6	- 0,1	+ 1,0	+ 2,7
1951 1 <sup>er</sup> semestre .....	+ 1,0	- 0,8	- 0,4	+ 0,3	- 0,9	+ 0,1	+ 1,3	—	- 2,0	+ 1,4	- 0,3	- 0,1	—	+ 0,2	+ 0,4	- 0,8	+ 0,1
2 <sup>e</sup> semestre .....	+11,4	+ 1,7	+ 0,9	+ 0,8	+ 3,4	+14,8	+ 9,2	+ 4,5	+ 0,4	+ 1,6	- 0,4	- 0,2	+ 0,2	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	+14,8
Total ...	+12,4	+ 0,9	+ 0,5	+ 1,1	+ 2,5	+14,9	+10,5	+ 4,5	- 1,6	+ 3,0	- 0,7	- 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,7	+14,9
1952 1 <sup>er</sup> semestre .....	+ 3,1	+ 3,7	- 0,9	+ 0,2	+ 3,0	+ 6,1	+ 7,0	+ 3,7	- 0,3	- 2,5	+ 0,1	- 0,2	- 1,3	- 0,6	+ 0,8	- 0,6	+ 6,1
2 <sup>e</sup> semestre .....	+ 2,9	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 3,4	- 0,6	+ 1,6	+ 0,6	+ 2,8	+ 0,1	- 0,2	+ 0,3	- 0,2	- 0,4	- 0,6	+ 3,4
Total ...	+ 6,0	+ 4,0	- 0,8	+ 0,3	+ 3,5	+ 9,5	+ 6,4	+ 5,3	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,2	+ 9,5
1953 1 <sup>er</sup> semestre .....	+ 1,3	+ 0,7	—	- 0,9	- 0,2	+ 1,1	- 1,1	+ 1,6	+ 1,1	- 0,4	—	- 0,2	- 1,3	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,6	+ 1,1
2 <sup>e</sup> semestre .....	+ 4,5	+ 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 5,4	+ 0,1	+ 4,2	—	+ 2,6	- 0,1	- 0,7	+ 1,0	- 0,5	- 0,5	- 0,7	+ 5,4
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 <sup>er</sup> semestre .....	+ 2,0	- 1,0	+ 0,1	- 0,1	- 1,0	+ 1,0	- 3,8	+ 1,6	+ 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6	+ 0,5	+ 0,9	—	+ 1,9	+ 1,0
2 <sup>e</sup> semestre .....	+ 1,3	+ 1,7	+ 0,4	—	+ 2,1	+ 3,4	- 0,9	- 1,2	+ 2,0	+ 3,5	- 0,5	- 0,4	+ 1,4	—	+ 0,7	- 1,2	+ 3,4
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,4	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 <sup>er</sup> semestre .....	+ 4,0	+ 1,1	- 0,3	—	+ 0,8	+ 4,8	+ 1,9	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 0,3	- 0,8	+ 0,4	+ 4,8
2 <sup>e</sup> semestre .....	+ 5,1	+ 1,0	+ 0,6	—	+ 1,6	+ 6,7	+ 2,2	+ 2,0	+ 1,0	+ 1,4	+ 0,1	- 0,4	+ 1,6	- 0,1	+ 0,2	- 1,3	+ 6,7
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,3	—	+ 2,4	+11,5	+ 4,1	+ 3,2	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 1,7	+ 0,2	- 0,6	- 0,9	+11,5
1956 1 <sup>er</sup> trimestre ..... p	- 1,7	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,6	+ 2,6	- 1,2	+ 0,9	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,6

\* Mouvement des crédits directs au Trésor + solde des opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger.

## II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

### BANQUE DE FRANCE (milliards de francs français)

86<sup>1</sup>

Rubriques	1955 10 novembre	1955 8 décembre	1956 5 janvier	1956 9 février	1956 5 avril	1956 9 mai	1956 7 juin	1956 5 juillet
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	201	201	301	301	301	301	301	301
Disponibilités à vue à l'étranger .....	200	200	200	198	178	162	152	144
Monnaies divisionnaires .....	17	16	17	18	18	18	17	16
Comptes courants postaux .....	33	35	41	32	45	48	34	42
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes <sup>1</sup>	295	293	191	191	182	183	183	157
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique .....	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat <sup>2</sup> .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 <sup>3</sup> ...	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat <sup>4</sup> .....	190	190	190	183	183	183	183	183
Avances spéciales à l'Etat <sup>5</sup> .....	51	79	60	59	23	13	31	20
Portefeuille d'escompte .....	1.082	1.120	1.260	1.278	1.381	1.348	1.396	1.444
<i>Effets escomptés sur la France</i> .....	554	565	614	632	625	648	621	637
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i> .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	1	—
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> <sup>6</sup>	43	43	45	33	20	17	9	4
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i> .....	485	512	601	613	736	683	765	803
Effets négociables achetés en France <sup>7</sup> ...	256	221	196	186	194	265	210	300
Avances à 30 jours sur effets publics ...	13	9	8	8	16	18	11	16
Avances sur titres .....	10	9	8	8	9	9	9	10
Avances sur or .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales <sup>8</sup>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement .....	22	16	43	15	46	31	16	21
Divers .....	49	49	49	49	49	50	50	51
<b>Total ...</b>	<b>2.899</b>	<b>2.918</b>	<b>3.044</b>	<b>3.006</b>	<b>3.105</b>	<b>3.109</b>	<b>3.073</b>	<b>3.185</b>

<b>PASSIF</b>								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation .....	2.705	2.735	2.837	2.802	2.879	2.882	2.866	2.961
Comptes courants créditeurs .....	119	115	128	136	150	149	138	146
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i> .....	1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i> .....	55	47	57	67	83	76	70	75
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i> .....	63	68	71	69	67	73	68	71
Capital de la Banque .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital <sup>9</sup> .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales <sup>8</sup> .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers .....	75	68	79	68	76	78	69	78
<b>Total ...</b>	<b>2.899</b>	<b>2.918</b>	<b>3.044</b>	<b>3.006</b>	<b>3.105</b>	<b>3.109</b>	<b>3.073</b>	<b>3.185</b>

<sup>1</sup> Convention du 27 juin 1949.  
<sup>2</sup> Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.  
<sup>3</sup> Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 28 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 10 décembre 1943, 28 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.  
<sup>4</sup> Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953.  
<sup>5</sup> Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du même jour.  
<sup>6</sup> Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.  
<sup>7</sup> Décret du 17 juin 1938.  
<sup>8</sup> Loi du 17 mai 1884, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.  
<sup>9</sup> Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.



BANK OF ENGLAND

(millions de £)

86<sup>2</sup>

Rubriques	1955 7 décembre	1956 4 janvier	1956 8 février	1956 7 mars	1956 4 avril	1956 9 mai	1956 6 juin	1956 4 juillet
-----------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------	-----------------	---------------	----------------	-------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics .....	1.835	1.885	1.810	1.810	1.860	1.860	1.885	1.935
Autres titres .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or .....	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire .....	1.850	1.900	1.825	1.825	1.875	1.875	1.900	1.950
Monnaies d'or et lingots .....	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.850	1.900	1.825	1.825	1.875	1.875	1.900	1.950

PASSIF

Billets émis :								
En circulation .....	1.828	1.848	1.777	1.801	1.852	1.855	1.871	1.906
Au Département bancaire .....	22	52	48	24	23	20	29	44
	1.850	1.900	1.825	1.825	1.875	1.875	1.900	1.950

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics .....	288	205	237	257	277	278	273	215
Autres titres :								
Escomptes et avances .....	22	72	32	29	23	25	9	56
Titres .....	17	17	17	17	17	15	17	17
Billets .....	22	52	48	24	23	20	29	44
Monnaies .....	2	2	2	2	2	2	2	2
	351	348	336	329	342	340	330	334

PASSIF

Capital .....	15	15	15	15	15	14	14	14
Réserves .....	3	3	4	4	4	3	3	4
Dépôts publics :								
Comptes publics (y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes) .....	11	23	9	11	16	17	11	9
Trésor, compte spécial .....	3	3	3	3	3	3	1	—
Autres dépôts :								
Banquiers .....	249	232	234	227	225	228	225	234
Autres comptes .....	70	72	71	69	79	75	76	73
	351	348	336	329	342	340	330	334

FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>

86<sup>3</sup>

(millions de \$)

Rubriques	1956 4 janvier	1956 8 février	1956 7 mars	1956 4 avril	1956 9 mai	1956 6 juin	1956 4 juillet	1956 8 août
<b>ACTIF</b>								
Certificats-or .....	20.141	20.156	20.166	20.191	20.241	20.274	20.290	20.321
Fonds de rachat des billets des F.R. ....	868	857	848	845	841	831	843	853
Total des réserves de certificats-or .....	21.009	21.013	21.014	21.036	21.082	21.105	21.133	21.174
Billets F.R. d'autres banques .....	351	361	311	293	271	254	213	310
Autres encaisses .....	332	444	422	382	363	343	342	386
Escompte et avances .....	398	827	650	644	1.003	494	570	717
Prêts à l'économie privée .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Acceptations achetées directement .....	23	16	16	15	15	16	17	17
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat .....	1	—	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets .....	1.502	555	538	699	363	603	951	529
Certificats .....	5.921	5.921	5.920	10.932	10.933	10.933	10.932	10.933
Billets .....	14.166	14.166	14.166	9.154	9.154	9.154	9.154	9.154
Obligations .....	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	24.391	23.444	23.426	23.587	23.252	23.492	23.839	23.418
Détenus en vertu d'une convention de rachat .....	272	—	91	21	20	20	24	—
Total des fonds publics .....	24.663	23.444	23.517	23.608	23.272	23.512	23.863	23.418
Total des prêts et des fonds publics .....	25.086	24.288	24.184	24.268	24.291	24.023	24.451	24.153
Avoirs sur banques étrangères .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés .....	5.212	3.936	4.113	4.205	4.214	4.151	4.703	4.090
Immeubles .....	61	62	63	65	65	67	68	70
Autres avoirs .....	168	211	140	115	174	207	224	214
<b>Total actif ...</b>	<b>52.219</b>	<b>50.315</b>	<b>50.247</b>	<b>50.364</b>	<b>50.460</b>	<b>50.150</b>	<b>51.134</b>	<b>50.397</b>
<b>EXIGIBLE</b>								
Billets de la Federal Reserve .....	26.838	26.122	26.044	26.046	26.032	26.165	26.486	26.401
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	19.418	18.675	18.518	18.586	18.617	18.469	18.930	18.243
Trésor américain — compte général ...	265	305	452	503	498	435	446	561
Etrangers .....	451	369	357	327	336	317	291	277
Autres .....	424	315	347	302	322	297	287	273
Total dépôts .....	20.558	19.664	19.674	19.718	19.773	19.518	19.954	19.354
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.672	3.338	3.305	3.339	3.436	3.211	3.412	3.411
Autres engagements et dividendes courus	14	14	16	18	19	22	15	14
<b>Total exigible ...</b>	<b>51.082</b>	<b>49.138</b>	<b>49.039</b>	<b>49.121</b>	<b>49.260</b>	<b>48.916</b>	<b>49.867</b>	<b>49.180</b>
<b>COMPTES DE CAPITAL</b>								
Capital libéré .....	303	306	309	310	314	315	316	317
Surplus (section 7) .....	694	694	694	694	694	694	694	694
Surplus (section 13b) .....	27	28	27	27	27	28	27	28
Autres comptes de capital .....	113	149	178	212	165	197	230	178
<b>Total passif ...</b>	<b>52.219</b>	<b>50.315</b>	<b>50.247</b>	<b>50.364</b>	<b>50.460</b>	<b>50.150</b>	<b>51.134</b>	<b>50.397</b>
Engagements éventuels sur acceptations achetées par correspondants étrangers ...	33	32	39	42	45	45	45	50
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	2	3	2	2	2	3	3	2
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	44,3 %	45,9 %	46,0 %	46,0 %	46,0 %	46,2 %	46,0 %	46,3 %

<sup>1</sup> Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK

(millions de florins)

86<sup>4</sup>

Rubriques	1956 9 janvier	1956 6 février	1956 5 mars	1956 9 avril	1956 7 mai	1956 4 juin	1956 9 juillet	1956 6 août
<b>ACTIF</b>								
Effets, promesses et obligat. escomptés <sup>1</sup>	—	—	—	—	—	—	22	12
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 <sup>o</sup> , de la loi bancaire de 1948) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	322	242	217	240	240	240	460	460
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) <sup>2</sup> .....	307	81	27	173	63	49	68	73
<i>sur titres, etc.</i> <sup>2</sup> .....	305	79	25	172	62	48	67	72
<i>sur produits et cédules</i> .....	2	2	2	1	1	1	1	1
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-47 .....	200	200	200	200	200	200	200	200
Lingots et monnaies .....	3.320	3.314	3.345	3.334	3.331	3.276	3.230	3.230
<i>Monnaies et lingots d'or</i> .....	3.275	3.275	3.315	3.315	3.322	3.271	3.226	3.227
<i>Monnaies d'argent, etc.</i> .....	45	39	30	19	9	5	4	3
Créances et titres libellés en monnaies étrangères <sup>3</sup> .....	1.426	1.511	1.458	1.414	1.444	1.357	1.213	1.231 <sup>4</sup>
Moyens de paiement étrangers <sup>3</sup> .....	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,5
Créances en florins résultant d'accords de paiement <sup>4</sup> .....	218	168	193	192	170	180	173	180 <sup>4</sup>
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de prévision .....	151	151	151	150	154	153	153	154
Immeubles et inventaires .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers .....	56	59	71	73	53	55	35	31
	6.001	5.727	5.663	5.777	5.656	5.511	5.555	5.572
<b>PASSIF</b>								
Capital .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve .....	26	26	26	26	25	25	25	25
Réserves spéciales .....	103	103	103	103	108	108	107	108
Fonds de pension .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonds de prévis. du personnel temporaire	2	2	2	2	1	1	1	1
Billets en circulation .....	3.851	3.838	3.879	3.857	4.026	4.025	3.995	4.045
Accréditifs en circulation .....	—	—	1	—	—	—	—	4
Comptes courants .....	1.894	1.624	1.530	1.665	1.405	1.253	1.339	1.293
<i>Trésor public</i> .....	571	421	251	400	251	73	131	86
<i>Trésor public, compte spécial</i> .....	490	490	490	490	466	466	419	419
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i> .....	636	510	576	549	465	451	482	533
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i> .....	112	113	110	127	126	134	233	184
<i>Autres avoirs de non-résidents</i> .....	18	20	16	15	15	18	18	17
<i>Autres engagements</i> .....	67	70	87	84	82	111	56	54
Engagements libellés en monnaies étrang.	45	45	30	39	31	36	23	20
Comptes divers .....	60	69	72	65	40	43	45	56
	6.001	5.727	5.663	5.777	5.656	5.511	5.555	5.572
<sup>1</sup> Dont Certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
<sup>2</sup> Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad</i> , n <sup>o</sup> 99) .....	18	18	18	18	18	18	18	18
<sup>3</sup> Conformément aux dispositions de l'article 1 (e) et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 357) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à .....	—	—	—	—	—	—	537	620
<sup>4</sup> Dans ces postes sont comprises des créances consolidées pour un montant de .....	27	26	24	23	22	21	19	95
N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiement et placés en bons du Trésor néerlandais .....	34	42	43	65	161	136	62	52
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat .....	169	160	152	146	144	145	143	146

## SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86<sup>5</sup>

Rubriques	1955 31 décembre	1956 31 janvier	1956 29 février	1956 29 mars	1956 30 avril	1956 31 mai	1956 30 juin	1956 31 juillet
<b>ACTIF</b>								
Monnaies et lingots d'or .....	607	612	599	601	593	585	566	574
Surplus de valeur d'or .....	819	825	806	810	798	788	762	773
Fonds publics étrangers * .....	631	600	590	624	618	627	615	643
Effets sur l'étranger * .....	78	75	78	65	72	69	70	74
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers * .....	295	253	292	245	234	156	237	204
Autres avoirs sur l'étranger .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.023	3.693	3.627	3.603	3.791	3.591	3.787	3.971
Effets payables en Suède * .....	15	15	14	15	14	15	14	13
Prêts nantis * .....	10	9	9	29	9	162	193	8
Avances en comptes courants * .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament .....	53	54	53	53	53	53	53	52
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or) .....	21	26	28	28	28	28	28	28
Chèques et effets bancaires .....	10	9	10	13	9	6	8	10
Autres valeurs actives intérieures .....	82	72	55	31	21	18	16	16
Quota de la Suède au F.M.I. ....	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D. ....	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	7.272	6.871	6.789	6.745	6.868	6.726	6.977	6.994
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation <sup>1</sup> .....	5.318	5.047	5.014	5.073	5.129	4.968	5.108	4.949
Effets bancaires .....	4	4	4	2	2	1	4	6
Dépôts en comptes chèques :	747	565	514	325	370	312	323	499
<i>Institutions officielles</i> .....	320	288	333	213	202	231	207	210
<i>Banques commerciales</i> .....	418	272	172	108	165	79	112	287
<i>Autres déposants</i> .....	9	5	9	4	3	2	4	2
Dépôts .....	210	265	266	345	372	435	516	515
Comptes d'ajustements de change .....	341	341	341	341	354	354	354	354
Autres engagements .....	43	13	14	23	32	47	63	64
Capital .....	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions .....	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés .....	0,3	0,3	0,3	0,3	1	1	1	1
Bénéfice pour 1955 .....	—	28	28	28	—	—	—	—
Fonds Monétaire International .....	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement .....	79	78	78	78	78	78	78	76
Total ...	7.272	6.871	6.789	6.745	6.868	6.726	6.977	6.994

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.  
<sup>1</sup> Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.000 millions de Kr. en vertu de la loi n° 240 du 1<sup>er</sup> juin 1956.

**BANCA D'ITALIA**  
(milliards de liras)

**86<sup>6</sup>**

Rubriques	1955 31 octobre	1955 30 novembre	1955 31 décembre	1956 31 janvier	1956 29 février	1956 31 mars	1956 30 avril	1956 31 mai
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat .....	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse <sup>1</sup> .....	6	7	7	8	11	12	12	12
Portefeuille d'escompte .....	303	309	335	329	330	327	322	325
Effets reçus à l'encaissement .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants .....	93	77	83	74	94	94	114	94
Disponibilités en devises à l'étranger .....	76	69	70	70	70	70	73	70
Titres émis ou garantis par l'Etat .....	46	54	60	58	58	58	58	60
Inmeubles .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers .....	790	772	766	774	775	786	779	794
Créances diverses .....	4	4	3	4	4	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat .....	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat .....	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte .....	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor <sup>2</sup> .....	92	143	176	175	79	75	29	36
Placements en titres pour le compte du Trésor .....	330	345	355	360	350	360	350	350
Services divers pour le compte de l'Etat ..	4	5	11	13	16	14	13	13
Dépenses diverses .....	22	23	34	1	2	4	6	7
Total de l'actif ...	2.337	2.379	2.471	2.437	2.360	2.374	2.330	2.335
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	1.496	1.504	1.672	1.547	1.529	1.564	1.531	1.544
Chèques et autres dettes à vue <sup>3</sup> .....	15	16	21	13	13	14	13	14
Comptes courants à vue .....	59	72	81	71	68	69	66	69
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques .....	587	608	513	645	586	566	551	545
Créditeurs divers .....	127	127	126	134	135	131	136	132
Comptes courants du Trésor public :								
ordinaire .....	—	—	—	—	—	—	—	—
spécial .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants des Accords de coopération économique .....	29	27	22	23	25	23	25	22
Capital .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds de réserve extraordinaire .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours .....	22	23	34	2	2	5	6	7
Total du passif et du patrimoine ...	2.337	2.379	2.471	2.437	2.360	2.374	2.330	2.335
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre) .....	3.706	3.669	3.684	3.478	3.330	3.076	2.945	3.037
Escomptes effectués .....	38	115	161	41	40	116	135	47
Avances effectuées .....	342	264	486	287	350	367	380	325
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation .....	5.779	4.891	6.508	5.928	5.080	5.050	5.174	4.735
<sup>1</sup> Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor .....	5	6	5	6	10	10	10	10
<sup>2</sup> Solde du fonds spécial .....	2	2	2	2	2	2	2	2
<sup>3</sup> Comprend valeurs et assignations .....	13	12	14	11	11	10	11	11

## BANK DEUTSCHER LÄNDER

(millions de D.M.)

867

Rubriques	1955 7 décembre	1956 7 janvier	1956 7 février	1956 7 mars	1956 7 avril	1956 7 mai	1956 7 juin	1956 7 juillet
<b>ACTIF</b>								
Or .....	3.665	3.853	3.992	4.155	4.202	4.337	4.426	4.626
Avoirs auprès de banques étrangères .....	8.520	8.626	8.641	8.623	8.878	9.076	9.477	9.874
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger .....	607	631	651	695	703	700	722	783
Avoirs en comptes chèques postaux .....	81	80	83	77	94	89	96	75
Effets sur l'intérieur .....	2.188	2.112	2.337	2.885	2.708	2.496	2.113	1.693
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt des administrations de l'Etat ...	147	181	89	292	170	296	266	184
Monnaies divisionnaires allemandes .....	36	53	60	62	55	51	51	50
Prêts sur créances de compensation .....	36	—	—	—	—	18	—	4
Avances et crédits à court terme .....	108	131	129	115	122	107	91	69
Titres .....	23	19	18	19	21	20	37	36
Créances sur les pouvoirs publics .....	1.533	1.534	1.534	1.534	1.534	1.534	1.535	1.535
a) <i>créances de compensation</i> .....	911	912	912	912	912	912	913	913
b) <i>titres d'obligations</i> .....	622	622	622	622	622	622	622	622
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale .....	391	391	391	391	391	391	391	391
Autres valeurs actives .....	84	44	64	60	78	91	95	80
	17.419	17.655	17.989	18.908	18.956	19.206	19.300	19.400

**PASSIF**

Billets en circulation .....	13.036	12.942	12.630	12.866	13.039	13.220	13.395	13.541
Dépôts :								
a) des banques centrales des Länder ...	804	792	713	765	879	703	746	615
b) des Administrations de l'Etat : ...	2.421	2.660	3.466	4.061	3.835	4.119	4.115	4.223
<i>comptes de contre-valeur de l'Etat</i> .	261	245	255	213	222	235	231	234
<i>autres avoirs</i> .....	2.160	2.415	3.211	3.848	3.613	3.884	3.884	3.989
c) administrations alliées .....	244	254	234	238	226	221	172	149
d) autres .....	17	82	44	43	44	107	52	31
Engagements résultant des transactions avec l'étranger .....	243	261	198	227	228	214	200	184
Autres valeurs passives .....	312	322	362	366	363	242	240	277
a) <i>provisions</i> .....	181	180	180	180	180	212	213	185
b) <i>autres</i> .....	131	142	182	186	183	30	27	92
Capital social .....	100	100	100	100	100	100	100	100
Réserves légales et autres .....	242	242	242	242	242	280	280	280
	17.419	17.655	17.989	18.908	18.956	19.206	19.300	19.400

**BANQUE NATIONALE SUISSE**
**86<sup>8</sup>**
*(millions de francs suisses)*

Rubriques	1956 7 janvier	1956 7 février	1956 7 mars	1956 7 avril	1956 7 mai	1956 7 juin	1956 7 juillet	1956 7 août
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	6.689	6.667	6.729	6.753	6.755	6.684	6.649	6.825
Disponibilités à l'étranger .....	570	580	603	580	586	554	600	573
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	570	580	603	580	586	554	600	573
<i>autres</i> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse .....	137	114	98	91	94	99	108	108
<i>Effets de change</i> .....	135	114	98	91	93	98	105	105
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	2	—	—	—	1	1	3	3
Avances sur nantissement .....	50	24	27	34	42	49	45	41
Titres .....	46	46	46	45	45	45	45	45
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	—	1	1	—	—	—	—	—
<i>autres</i> .....	46	45	45	45	45	45	45	45
Correspondants en Suisse .....	12	9	12	11	12	11	14	11
Autres postes de l'actif .....	32	27	31	27	29	29	30	36
Total ...	7.536	7.467	7.546	7.541	7.563	7.471	7.491	7.639

**PASSIF**

Fonds propres .....	47	47	47	48	48	48	48	48
Billets en circulation .....	5.287	5.028	5.060	5.120	5.108	5.081	5.163	5.167
Engagements à vue .....	2.034	2.230	2.275	2.214	2.242	2.177	2.110	2.253
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i> .....	1.655	1.859	1.896	1.749	1.552	1.481	1.510	1.620
<i>Autres engagements à vue</i> .....	379	371	379	465	690	696	600	633
Autres postes du passif .....	168	162	164	159	165	165	170	171
Total ...	7.536	7.467	7.546	7.541	7.563	7.471	7.491	7.639

**TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION**
**86<sup>9</sup>**
*(au 31 juillet 1956)*
*(en % depuis la date indiquée)*

Allemagne .....	19 mai 1956	5,50	Grande-Bretagne .....	16 février 1956	5,50
Autriche .....	17 novemb. 1955	5,—	Grèce .....	1 mai 1956	10,—
Belgique .....	4 août 1955	3,— <sup>1</sup>	Irlande .....	26 mai 1956	5,—
Canada .....	5 avril 1956	3,— <sup>2</sup>	Italie .....	6 avril 1950	4,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 <sup>3</sup>	Norvège .....	14 février 1955	3,50
Danemark .....	25 mai 1955	5,50	Pays-Bas .....	7 février 1956	3,— <sup>5</sup>
Espagne .....	1 juillet 1954	3,75	Portugal .....	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York) .....	13 avril 1956	2,75 <sup>4</sup>	Suède .....	19 avril 1955	3,75
Finlande .....	19 avril 1956	6,50	Suisse .....	26 novemb. 1936	1,50
France .....	2 décemb. 1954	3,—	Turquie .....	6 juin 1956	6,—

<sup>1</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

<sup>2</sup> A partir du 10 août 1956 : 3,25 %.

<sup>3</sup> Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

<sup>4</sup> A partir du 24 août 1956 : 3 %.

<sup>5</sup> A partir du 25 août 1956 : 3,25 %.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE <sup>1</sup>

87

Situations en milliers de francs suisses or  
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	31 mai 1956		30 juin 1956		31 juillet 1956		PASSIF	31 mai 1956		30 juin 1956		31 juillet 1956	
		%		%		%			%		%		%
<b>I. Or en lingots et monnayé</b> .....	659.665	35,4	609.789	32,4	633.418	32,2	<b>I. Capital :</b>						
<b>II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue</b> .....	58.889	3,2	60.463	3,2	56.973	2,9	Actions libérées de 25 % .....	125.000	6,7	125.000	6,6	125.000	6,4
<b>III. Portefeuille réescomptable :</b> .....	545.211		549.400		555.688		<b>II. Réserves :</b> .....	20.949	1,1	21.252	1,1	21.252	1,1
1. Effets de commerce et acceptations de banque .....	37.049	2,0	29.657	1,6	41.158	2,1	1. Fonds de Réserve légale .....	7.606		7.909		7.909	
2. Bons du Trésor .....	508.162	27,2	519.743	27,6	514.530	26,2	2. Fonds de Réserve générale .....	13.343		13.343		13.343	
<b>IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.</b>	146.775	7,9	166.710	8,9	166.457	8,5	<b>III. Dépôts (or) :</b>	622.697		665.797		692.491	
<b>V. Dépôts à terme :</b> .....	94.679		115.468		119.801		Banques centrales :						
1. Or :							a) de 3 à 9 mois .....	24.153	1,3	70.684	3,8	126.553	6,4
a) à 3 mois au maximum .....	9.857	0,5	3.415	0,2	3.415	0,2	b) à 3 mois au maximum .....	214.073	11,5	174.430	9,3	154.296	7,8
b) de 3 à 12 mois .....	17.112	0,9	38.835	2,1	38.867	1,9	c) à vue .....	259.019	13,9	295.079	15,7	286.012	14,6
c) à plus d'un an .....	25.716	1,4	12.849	0,7	12.850	0,6	2. Autres déposants :						
2. Monnaies :							a) de 3 à 9 mois .....	61.210	3,2	61.222	3,2	92.240	4,7
a) à 3 mois au maximum .....	20.621	1,1	38.967	2,1	28.980	1,5	b) à 3 mois au maximum .....	61.642	3,3	61.629	3,3	30.617	1,6
b) de 3 à 6 mois .....	—	—	—	—	14.290	0,7	c) à vue .....	2.600	0,1	2.753	0,1	2.773	0,1
c) à plus d'un an .....	21.373	1,1	21.402	1,1	21.399	1,1	<b>IV. Dépôts (monnaies) :</b>	945.436		918.626		976.732	
<b>VI. Autres effets et titres :</b> .....	290.627		310.778		362.394		1. Banques centrales :						
1. Or :							a) à plus d'un an .....	62.414	3,4	70.396	3,7	70.547	3,6
a) à 3 mois au maximum .....	75.929	4,1	89.342	4,7	74.184	3,8	b) de 9 à 12 mois .....	1.430	0,1	13.248	0,7	13.273	0,7
b) de 3 à 6 mois .....	58.570	3,1	89.208	4,7	74.109	3,8	c) de 6 à 9 mois .....	20.256	1,1	1.433	0,1	1.434	0,1
c) de 6 à 12 mois .....	15.433	0,8	15.322	0,8	15.361	0,8	d) de 3 à 6 mois .....	10.749	0,6	71.196	3,8	61.568	3,1
d) à plus d'un an .....	30.869	1,7	15.359	0,8	15.398	0,8	e) à 3 mois au maximum .....	718.584	38,5	662.430	35,2	741.664	37,8
2. Monnaies :							f) à vue .....	83.634	4,5	54.375	2,9	44.394	2,3
a) à 3 mois au maximum .....	92.779	5,0	84.399	4,5	84.383	4,3	2. Autres déposants :						
b) de 3 à 6 mois .....	—	—	—	—	81.684	4,1	a) de 6 à 12 mois .....	—	—	1.069	0,0	1.071	0,0
c) à plus d'un an .....	17.047	0,9	17.148	0,9	17.275	0,9	b) de 3 à 6 mois .....	—	—	143	0,0	143	0,0
<b>VII. Actifs divers</b> .....	954	0,0	1.976	0,1	1.390	0,1	c) à 3 mois au maximum .....	37.089	2,0	35.362	1,9	34.706	1,8
<b>VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne</b>	68.291	3,7	68.291	3,6	68.291	3,5	d) à vue .....	11.280	0,6	8.974	0,5	7.932	0,4
<i>Total actif ...</i>	1.865.091	100,0	1.882.875	100,0	1.964.412	100,0	<b>V. Divers</b> .....	14.505	0,8	15.913	0,8	17.636	0,9
							<b>VI. Dividende payable le 1<sup>er</sup> juillet 1956</b>	10.056	0,5	4.986	0,3	—	—
							<b>VII. Compte de profits et pertes :</b>	3.987	—	4.852	0,3	4.852	0,2
							Report à nouveau .....	6.069	—	4.852	—	4.852	—
							<b>VIII. Provision pour charges éventuelles</b>	126.448	6,8	126.449	6,7	126.449	6,4
							<i>Total passif ...</i>	1.865.091	100,0	1.882.875	100,0	1.964.412	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

<b>Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)</b>					<b>Dépôts à long terme :</b> .....	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus) .....	221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3) .....	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303		76.303		76.303
<i>Total ...</i>	297.200		297.200		<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)</b>	68.291		68.291		68.291
					<i>Total ...</i>	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus les fonds et les valeurs détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1<sup>er</sup> avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.



## IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

 88<sup>1</sup>

 Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable  
 en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Jun 2 1952	Déc. 1952	Jun 1953	Déc. 1953	Jun 1954	Déc. 1954	Jun 1955	Déc. 1955	Jun 1956
<b>I. Disponibilités.</b>										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	123,3	123,3	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots .....	—	149,5	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	248,3	290,6
c) Solde du compte courant (dollars) .....	—	78,4	96,7	17,1	20,1	174,7	46,2	50,6	4,0	17,9
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat .....	—	—	—	142,6	177,9	92,4	100,2	72,3	—	5,9
	350,0	351,2	373,0	436,2	474,5	543,6	422,9	399,4	375,8	437,9
<b>II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède .....	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>III. Versement d'or dû par le Danemark et différé par décision du 30-6-1952 .....</b>	—	1,9	2,6	—	—	—	—	—	—	—
<b>IV. Crédit spécial ouvert à la Turquie (19-9-50) ...</b>	—	—	3,4	—	—	—	—	—	—	—
<b>V. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)</b>										
Autriche .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,7
Danemark .....	—	27,0	29,7	40,4	62,5	97,6	97,4	122,7 <sup>3</sup>	106,0	100,4
France .....	—	270,6	312,0	312,0	312,0	312,0	241,4	148,9	86,6	74,6
Islande .....	—	1,8	1,6	1,8	3,4	5,6	4,5	4,6	5,2	5,2
Italie .....	—	—	—	12,0	83,9	122,3	116,9	182,7 <sup>4</sup>	179,0 <sup>4</sup>	162,0 <sup>4</sup>
Norvège .....	—	—	16,5	49,7	79,8	89,2	98,6	107,3	114,2	100,7
Royaume-Uni .....	636,0	589,6	530,3	559,4	485,4	343,4	275,9	344,3	323,6	323,6
Turquie .....	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Portugal .....	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2	—	—
	—	965,4	979,4	976,2	1131,0	1142,1	932,2	872,3	865,5	797,2
<b>VI. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt <sup>1</sup></b>										
Norvège .....	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie .....	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
<b>VII. Divers .....</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1
<b>PASSIF</b>										
<b>I. Fonds de roulement .....</b>	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
<b>II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.</b>										
Autriche .....	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande .....	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	148,3	162,3	165,3	181,9
Allemagne .....	—	205,5	239,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche .....	—	—	15,1	19,3	42,0	42,0	42,0	1,0	1,0	—
Italie .....	—	123,0	94,2	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	—	153,1	183,7	213,0	213,0	206,7	181,2	182,8	171,4	125,2
Portugal .....	—	42,0	38,8	38,5	33,5	29,6	6,5	—	—	—
Suède .....	—	141,7	133,2	121,3	136,6	104,7	40,3	9,0	13,3	2,4
Suisse .....	—	110,3	117,8	150,0	150,0	150,0	150,0	123,8	100,9	78,5
	—	977,5	1023,1	1043,4	1076,4	1034,3	868,3	778,9	751,9	688,0
<b>IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	42,6	47,1	34,7	34,8	15,7	—	—	—	—
Allemagne .....	—	—	—	38,7	160,6	303,8	197,9	233,5	230,2	298,4
Autriche .....	—	—	—	—	13,6	30,8	2,0	—	—	—
Italie .....	—	1,9	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	—	—	—	—	7,6	—	—	—	—	—
Portugal .....	—	9,0	—	11,5	—	—	—	—	—	—
Suisse .....	—	—	—	4,1	32,5	31,3	17,6	—	—	—
	—	53,5	47,1	89,0	249,1	381,6	217,5	233,5	230,2	298,4
<b>V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50) .</b>	—	50,0	50,0	40,0	40,0	30,0	30,0	20,0	20,0	10,0
<b>VI. Divers .....</b>	—	0,9	1,6	3,4	3,4	3,2	2,7	2,7	2,6	2,1
	565,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — <sup>1</sup> Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — <sup>2</sup> Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952. — <sup>3</sup> Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — <sup>4</sup> Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 56,0 millions d'unités de compte (décembre 1955) et 39,0 millions d'unités de compte (juin 1956) accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950.

## UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE JUIN 1956

(en millions d'unités de compte)

 88<sup>2</sup>

Pays Membres (et leur zones monétaires) *	Montants à concurrence desquels les excédents ou déficits nets ont été ajustés 1	Excédent (+) ou déficit (—) net pour le mois après ajustement	Régulé par 2				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (—) à la suite de			Position au 30 juin 1956 Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (—) vis-à-vis de l'Union
			Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit		versements d'or reçus ou effectués par l'Union	remboursements initiaux	versements bilatéraux échelonnés au titre d'accords d'amortissement	
			par le pays membre	au pays membre	au pays membre	par le pays membre				
Autriche .....	— 0,0	+ 1,9	—	1,9 (a)	—	—	—	—	—	— 0,7 <sup>4</sup>
Belgique-Luxembourg .....	{ + 2,6 + 10,0	+ 40,7	—	{ 30,5 2,2 (b)	—	10,2	— 2,2	— 6,4	— 2,6	+ 181,9 <sup>3</sup>
Danemark .....	— 1,5	— 6,5	4,8	—	1,6	—	—	—	+ 0,9	— 100,4
France .....	— 1,3	— 46,3	46,3 (c)	—	—	—	—	—	+ 2,0	— 74,6 <sup>4</sup>
Allemagne .....	+ 8,0	+ 114,2	—	{ 85,7 7,0 (b)	—	28,6	— 7,0	— 14,6	— 4,1	+ 598,4
Grèce .....	—	— 1,3	1,3 (d)	—	—	—	—	—	—	—
Islande .....	— 0,1	— 0,6	0,4	—	0,1	—	—	—	+ 0,1	— 5,2
Italie .....	— 2,8	— 26,8	{ 20,1 12,0 (b)	—	6,7	—	+ 12,0	+ 19,5	+ 3,7	— 162,0
Pays-Bas .....	+ 2,3	— 37,0	27,7	1,8 (b)	9,2	—	— 1,8	— 12,5	— 1,6	+ 125,2
Norvège .....	— 1,9	+ 0,4	—	0,3	—	0,1	—	+ 11,0	+ 2,1	— 100,7 <sup>3</sup>
Portugal .....	— 0,0	— 9,2	{ 9,2 (c) 0,2 (e)	—	—	0,2 (e)	—	—	—	néant <sup>4</sup>
Suède .....	+ 0,1	+ 5,3	—	4,0	—	1,3	—	—	— 1,1	+ 2,4
Suisse .....	+ 1,3	+ 5,9	—	{ 4,5 1,0 (b)	—	1,5	— 1,0	— 4,0	— 1,4	+ 78,6
Turquie .....	— 0,9	— 4,3	4,3 (f)	—	—	—	—	—	—	— 30,0 <sup>3</sup>
Royaume-Uni .....	— 5,1	— 25,9	19,4	—	6,5	—	—	+ 7,0	+ 2,1	— 323,6
Totaux ...	+ 24,2 — 13,5	+ 168,5 — 157,8	145,8	138,9	24,2	41,8	+ 12,0 —	+ 37,5 —	+ 10,9 —	+ 986,4 — 797,2

\* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

1 Les chiffres figurant dans cette colonne correspondent au montant des intérêts reçus (+) ou versés (—) par l'Union lors des opérations de juin 1956, ainsi qu'au quatrième versement effectué en remboursement du crédit spécial consenti à l'Union par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

2 Les règlements ont été effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, sauf dans les cas suivants :

- (a) Autriche — le quart de ce montant correspond au remboursement d'un montant d'or ou de dollars que l'Autriche avait versé antérieurement, conformément à l'article 11 (d), en règlement d'une fraction de ses déficits qui auraient pu être réglés par l'octroi de crédit.
- (b) U.E.B.L. }  
 Allemagne } — ces montants correspondent aux versements spéciaux d'or effectués par l'Italie à l'Union et par l'Union à certains créiteurs, dans le cadre des opérations de juin 1956.  
 Pays-Bas }  
 Suisse }
- (c) France } — le quart de ces montants correspond à la fraction de leurs déficits dont la France et le Portugal auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'ils ont préféré régler temporairement  
 Portugal } en or (ou en dollars) conformément à l'article 11 (d).
- (d) Grèce — réglé intégralement par un versement d'or (ou de dollars) à l'Union conformément à l'article 10 bis.
- (e) Portugal — ce montant correspond à la fraction de ses déficits à concurrence de laquelle le Portugal avait reçu un crédit de l'Union mais qu'il a préféré régler temporairement en or ou en dollars au cours des opérations de juin, conformément à l'article 11 (e).
- (f) Turquie — réglé intégralement par un versement d'or ou de dollars à l'Union, conformément à l'article 13 (a).

3 L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise a en outre accordé à l'Union un crédit spécial de 50,0 millions d'u.c. dont 10 millions d'u.c. n'ont pas encore été remboursés. De même, les dettes vis-à-vis de l'Union indiquées ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

4 Ces chiffres ne comprennent pas les montants correspondant à la fraction de leurs déficits dont l'Autriche, la France et le Portugal auraient eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'ils ont préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'Article 11 (d) et (e). Après exécution des opérations pour juin, ces montants s'élèvent à 0,1 million d'u.c. pour l'Autriche, 61,9 millions d'u.c. pour la France et 21,4 millions d'u.c. pour le Portugal, (y compris un montant de 0,2 million d'u.c. réglé conformément à l'article 11 (e)).

A la suite des opérations relatives au mois de juin 1956, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union, qui s'élevaient à 430,9 millions d'u.c. après les opérations pour mai 1956, ont atteint 437,9 millions d'u.c.

# TABLE DES MATIERES

## STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

	Tabl.		Tabl.
<b>MARCHE DE L'ARGENT.</b>			
I. — Taux d'escompte et de prêts .....	2	<b>PRODUCTION.</b>	
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite .....	4	I. — Combustibles et produits métallurgiques .....	55 <sup>1</sup> et 55 <sup>2</sup>
III. — L'argent au jour le jour .....	8	II. — Produits textiles .....	56 <sup>1</sup>
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission .....	86 <sup>9</sup>	III. — Produits divers .....	56 <sup>2</sup>
<b>METAUX PRECIEUX.</b>			
Cours des métaux précieux .....	9	IV. — Energie électrique .....	58
<b>MARCHE DES CHANGES.</b>			
I. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles .....	10 <sup>1</sup>	V. — Gaz .....	59
II. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique .....	10 <sup>2</sup>	<b>CONSOMMATION.</b>	
<b>MARCHE DES CAPITAUX.</b>			
I. — Cours comparés de quelques fonds publics .....	14	I. — Indices des ventes à la consommation.	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15 <sup>1</sup>	a) Indices des ventes mensuelles	
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles .....	15 <sup>2</sup>	base moyenne : 1936 à 1938 = 100 .....	65 <sup>1</sup>
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles .....	16	b) Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1953 = 100 .....	65 <sup>2</sup> et 65 <sup>3</sup>
V. — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge :		II. — Consommation de tabac .....	66
Tableau rétrospectif .....	17 <sup>1</sup>	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays .....	67
Emissions des sociétés congolaises en mars 1956 : Détail des émissions .....	17 <sup>2</sup>	<b>TRANSPORTS.</b>	
Emissions des sociétés belges en mars 1956 : Groupement par importance du capital .....	17 <sup>4</sup>	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
VI. — Emprunts des pouvoirs publics .....	18	a) recettes et dépenses d'exploitation .....	70 <sup>1</sup>
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal .....	19	b) wagons fournis à l'industrie .....	70 <sup>2</sup>
VIII. — Inscriptions hypothécaires .....	20	c) trafic :	
<b>FINANCES PUBLIQUES.</b>			
I. — Situation de la Dette publique .....	25 <sup>1</sup>	1° trafic général .....	70 <sup>2</sup>
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25 <sup>2</sup>	2° grosses marchandises .....	70 <sup>3</sup>
III. — Aperçu de l'exécution des budgets .....	25 <sup>3</sup>	A) ensemble du trafic .....	
IV. — Rendement des impôts .....	26	B) service interne belge .....	
<b>REVENUS ET EPARGNE.</b>			
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70 <sup>4</sup>
Tableau rétrospectif .....	30 <sup>2</sup>	III. — Mouvement des ports :	
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite .....	31	a) Port d'Anvers .....	71 <sup>1</sup>
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne ;		b) Port de Gand .....	71 <sup>2</sup>
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
III. — Indice trimestriel des salaires .....	32	<b>COMMERCE EXTERIEUR.</b>	
<b>MOUVEMENT DES AFFAIRES.</b>			
I. — Activité des Chambres de Compensation .....	35	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.) .....	75
II. — Mouvement des chèques postaux .....	36	<b>CHOMAGE.</b>	
<b>PRIX.</b>			
a) Indices des prix de gros en Belgique .....	45 <sup>1</sup>	I. — Chômage complet et partiel .....	81 <sup>1</sup>
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger .....	45 <sup>2</sup>	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 <sup>2</sup>
c) Indices des prix de détail en Belgique .....	46	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés .....	81 <sup>3</sup>
		IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions .....	81 <sup>4</sup>
		<b>STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.</b>	
		I. — Belgique et Congo belge :	
		Situations globales des banques ...	85 <sup>1</sup>
		Banque Nationale de Belgique :	
		Situations hebdomadaires .....	85 <sup>2</sup>
		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
		Situations mensuelles .....	85 <sup>3</sup>
		Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	85 <sup>5</sup>
		Stock monétaire intérieur .....	85 <sup>4</sup>
		Bilans intégrés des organismes monétaires .....	85 <sup>4</sup>
		Origines des variations du stock monétaire .....	85 <sup>4</sup>
		II. — Banques d'émission étrangères.	
		Situations :	
		Banque de France .....	86 <sup>1</sup>
		Bank of England .....	86 <sup>2</sup>
		Federal Reserve Banks .....	86 <sup>3</sup>
		Nederlandsche Bank .....	86 <sup>4</sup>
		Sveriges Riksbank .....	86 <sup>5</sup>
		Banca d'Italia .....	86 <sup>6</sup>
		Bank Deutscher Länder .....	86 <sup>7</sup>
		Banque Nationale Suisse .....	86 <sup>8</sup>
		Taux d'escompte .....	86 <sup>9</sup>
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière .....	88 <sup>1</sup>
		Règlement de la position des pays membres .....	88 <sup>2</sup>

